



*République de Côte D'Ivoire*  
*Union-Discipline-Travail*

**REVUE DU PLANNATIONAL DE DEVELOPPEMENT  
PND 2012–2015**

**TOME 1 : RAPPORT DE LA REVUE GLOBALE**



**SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b> .....	i
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	ii
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	ii
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	iii
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	iv
<b>INTRODUCTION</b> .....	13
<b>I. ENJEUX ET CHOIX STRATEGIQUES DU PND 2012-2015</b> .....	16
<b>II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PND 2012-2015</b> .....	17
II.1.Le Cadre Macro-économique et budgétaire .....	17
II. 2.Principales Réformes.....	21
<b>III. PRINCIPAUX RESULTATS PAR AXE STRATEGIQUE</b> .....	39
<b>III.1. RESULTAT STRATEGIQUE 1</b> .....	39
III.1.1. Présentation des enjeux et défis en 2011 .....	39
III.1.2.Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus.....	40
III.1.3.Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 1 .....	40
III.1.4.Résultats obtenus et réformes menées .....	42
III.1.5. Impacts et durabilité des acquis.....	46
<b>III.2. RESULTAT STRATEGIQUE 2</b> .....	48
III.2.1.Présentation des enjeux et défis en 2011 .....	48
III.2.2.Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus.....	49
III.2.3.Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 2 .....	49
III.2.4. Résultats obtenus et réformes menées .....	53
III.2.5. Impacts et durabilité des acquis.....	60
<b>III.3. RESULTAT STRATEGIQUE 3</b> .....	63
III.3.1. Présentation des enjeux et défis en 2011 .....	63
III.3.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus.....	64
III.3.3.Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 3 .....	65
III.3.4. Résultats obtenus et réformes menées .....	69
III.3.5. Impacts et durabilité des acquis.....	75
<b>III.4. RESULTAT STRATEGIQUE 4</b> .....	77
III.4.1.Présentation des enjeux et défis en 2011 .....	77
III.4.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus.....	77
III.4.3.Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 4 .....	78
III.4.4.Résultats obtenus et réformes menées .....	80
III.4.5.Impacts et durabilité des acquis .....	85

<b>III.5. RESULTAT STRATEGIQUE 5</b> .....	86
III.5.1.Présentation des enjeux et défis en 2011.....	86
III.5.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus.....	86
III.5.3.Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 5.....	87
III.5.4. Résultats obtenus et les réformes menées.....	88
III.5.5. Impacts et durabilité des acquis.....	89
<b>IV. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	91
<b>IV.1. Enseignements</b> .....	91
<b>IV.2. Recommandations</b> .....	95
<b>CONCLUSION</b> .....	98

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Schéma de financement prévisionnel des investissements (en milliards de FCFA).....	18
Tableau 2: Mobilisation financière par Résultat Stratégique et par Secteur.....	31
Tableau 3 : Récapitulatif des financements extérieurs (en millions de francs FCFA).....	37
Tableau 4 : Synthèse de la réalisation des mesures majeures 2012-2014.....	39
Tableau 5: Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 1 (En millions de FCFA).....	40
Tableau 6: Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 2 (en millions de FCFA).....	49
Tableau 7 : Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 3 (en millions de FCFA).....	65
Tableau 8 : Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 4 (en millions de FCFA).....	78
Tableau 9 : Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 5 (en millions de FCA).....	87
Tableau 10 : Etat de mise en œuvre des actions majeures par Résultat Stratégique.....	99

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Transversales.....	29
Figure 2 : Répartition des Investissements Publics et Privés par sources verticales.....	29
Figure 3: Prévision sectorielle des investissements publics en 2012-2014.....	30
Figure 4: Répartition des investissements publics réalisés en 2012-2014.....	33
Figure 5: Répartition sectorielle des dépenses d'investissement des collectivités 2012-2014.....	35
Figure 6 : Bilan du Financement par Bailleur (le Groupe Consultatif).....	37

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AEP</b>	Alimentation en Eau Potable
<b>ADDR</b>	Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AGEPE</b>	Agence d'Etudes et de Promotion de l'emploi
<b>ALPC</b>	Armes Légères et de Petit Calibres
<b>APE</b>	Accords de Partenariats Economiques
<b>ARV</b>	Antirétroviraux
<b>ASBL</b>	Association Sans But Lucratif
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BNETD</b>	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
<b>BSE</b>	Bataillons de Sécurisation Est
<b>BSNO</b>	Bataillons de Sécurisation Nord-Ouest
<b>BSO</b>	Bataillons de Sécurisation Ouest
<b>BSSO</b>	Bataillons de Sécurisation Sud-Ouest
<b>C2D</b>	Contrat Désendettement Développement
<b>CACAB</b>	Centre d'Action Culturel d'Abobo
<b>CAF</b>	Coûts Assurances Frets
<b>CCDO</b>	Centre de Commandement Des Opérations de sécurité
<b>CDMA</b>	Code Division Multiple Accès
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CDVR</b>	Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation
<b>CEI</b>	Commission Electorale Indépendante
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEPICI</b>	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
<b>CGECI</b>	Confédération Générale des Entreprises en Côte d'Ivoire
<b>CILSS</b>	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest
<b>COMOREX</b>	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
<b>CTAA</b>	Centre Technique des Arts Appliqués
<b>DPBEP</b>	Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel
<b>EDS</b>	Enquête Démographique et de Santé
<b>ENSEA</b>	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
<b>EPIC</b>	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
<b>ESATIC</b>	Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication
<b>FEMUA</b>	Festival des Musiques Urbaines d'Abidjan
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FRCI</b>	Forces Républicaines de la Côte d'Ivoire
<b>HVA</b>	Hydraulique Villageoise Améliorée
<b>IHPI</b>	Indice Harmonisée de la Production Industrielle
<b>INS</b>	Institut Nationale de la Statistique
<b>INSAAC</b>	Institut National Supérieur de l'Art et de l'Action Culturelle
<b>IPCI</b>	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
<b>JICA</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale

<b>LANEMA</b>	Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyses
<b>LEA</b>	Lycées d'Enseignements Artistiques
<b>MASA</b>	Marché des Arts et du Spectacle Africain
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MACA</b>	Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
<b>MCC</b>	Millenium Chalenge Corporation
<b>MILDA</b>	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue Durée d'Action
<b>NPSP</b>	Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONP</b>	Office national de la population
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>PDI</b>	Personnes Déplacées Internes
<b>PEMFAR</b>	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PPCB</b>	Péri Pneumonie Contagieuse Bovine
<b>ppp</b>	Partenariats Publics et Privés
<b>PPR</b>	Peste des Petits Ruminants
<b>PPTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>REDD+</b>	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement
<b>SCAED</b>	Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement
<b>SDMT</b>	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>SIGFAE</b>	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
<b>SILA</b>	Salon International de la Littérature d'Abidjan
<b>SMAG</b>	Salaire Minimum Agricole garanti
<b>SMIG</b>	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
<b>SNLVBG</b>	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
<b>SOGEPIC</b>	Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité
<b>THIMO</b>	Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre

## RESUME EXECUTIF

Après une décennie de crise sociopolitique caractérisée par un marasme économique, la Côte d'Ivoire a adopté en mars 2012 un Plan National de Développement (PND) 2012-2015 qui trace les sillons de l'émergence du pays à l'horizon 2020.

Le Plan National de Développement s'articule autour de cinq résultats stratégiques: (i) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée; (ii) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits de la croissance répartis dans l'équité ; (iii) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables, ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ; (iv) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat et ; (v) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.

Conformément aux dispositions prévues par le cadre institutionnel de mise en œuvre de ce plan, il est attendu un rapport global dont le but est de faire le bilan des actions menées au regard des engagements pris par le Gouvernement.

Le présent document a donc pour but de faire la synthèse des résultats de la mise en œuvre du PND 2012-2015. Ces résultats prennent en compte l'ensemble des secteurs couverts par les cinq (5) résultats stratégiques.

Le **Résultat Stratégique 1** comporte 747 actions dont 68 majeures au nombre desquelles, 28 sont entièrement réalisées, 26 en cours et 14 non réalisées. Pour l'atteinte de ce résultat, un montant de 584,9 milliards de FCFA a été alloué sur 1 060,7 milliards de FCFA prévus pour la période 2012-2015. Les ressources publiques allouées de 2012 à 2014 sont de 491,1 milliards et exécutées à hauteur de 86,59%. Le taux d'exécution financière du PND a été de 58,56%.

Dans le cadre de la réalisation de ce Résultat Stratégique, le Gouvernement a initié de nombreuses rencontres avec l'opposition en vue de renforcer le dialogue politique entraînant ainsi une décrispation du climat socio-politique. Le processus DDR initié à la fin de la crise post-électorale a permis d'insérer à fin 2014, 46 000 ex combattants sur 74 068 notamment dans l'administration publique, le privé et l'auto emploi. Les actions menées par le Gouvernement ivoirien avec l'appui de ses partenaires en matière de réconciliation et de cohésion sociale ont permis à fin 2013 le retour en Côte d'Ivoire de 234 118 réfugiés sur 300 000 identifiés soit 78,04 %. De même, 730 000 personnes déplacées internes ont regagné leur lieu d'origine en date d'Octobre 2012. Dans le même cadre, plusieurs programmes de reconstruction en cours d'exécution ont permis la réalisation d'infrastructures socioéconomiques de base dans les ex zones de conflits et ayant contribué à faciliter le retour des PDI à leurs lieux d'origines et à la réduction de disparités régionales autrefois source de frustrations et de conflits.

En matière de **Défense et Sécurité**, les actions du Gouvernement ont porté sur la modernisation du secteur défense-sécurité à travers le renforcement du cadre législatif et réglementaire ainsi que des capacités techniques et opérationnelles des Forces de Défense et de Sécurité. En outre, le maillage sécuritaire a été étendu à l'ensemble du territoire et le dispositif sécuritaire renforcé. La moralisation des forces de défense et de sécurité a également été un fait majeur au cours de la période.

L'ensemble de ces initiatives ont permis de ramener l'Indice Général Ivoirien de Sécurité de 3,3 en 2012 à 1,12 en 2014 et l'Indice de sécurité des Nations Unies de 4 à 2 sur la même période.

S'agissant du secteur de la **Justice et des Droits de l'Homme**, le Document d'Orientation de Politique Sectorielle a été élaboré et est en cours de mise en œuvre. En outre, la carte judiciaire a été entièrement restaurée et le personnel des services judiciaires recruté, formé et déployé sur l'ensemble du territoire. Le tribunal du commerce a été créé en Juillet 2012 et concourt à l'assainissement du climat des affaires. Par ailleurs, des actes de naissance ont été délivrés à 5585 enfants scolarisés exposés au risque de l'apatridie pour défaut d'enregistrement à l'état civil.

Concernant la **Gouvernance**, la décentralisation, les réformes mises en œuvre s'appuient principalement sur le principe du contrôle a posteriori en matière d'exercice de tutelle des collectivités territoriales. Ces réformes réduisent le type de collectivités territoriales de 5 en 2010 à 3 en 2013. L'on enregistre également l'adoption de la loi 2012-1128 du 13 /12/2012 portant organisation des Collectivités Territoriales et la loi portant création des Districts Collectivités Territoriales (2013). En outre, le Statut particulier des Rois et Chefs traditionnels a été adopté et la loi n° 2014-428 du 14 juillet 2014 a été votée pour renforcer le cadre institutionnel du processus de décentralisation. Les efforts en matière de Gouvernance ont permis d'améliorer le classement de la Côte d'Ivoire au niveau de l'indice de perception de corruption de Transparency international, l'indice Général sur la Gouvernance de Mo Ibrahim et L'indicateur de contrôle du MCC de la corruption.

Dans le secteur de la Protection Civile, les actions menées ont porté sur le renforcement du cadre institutionnel et légal de prévention et de gestion des risques et catastrophe ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la protection civile.

En matière de **Planification**, le repositionnement de la planification au cœur de l'action publique s'est matérialisé à travers l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2012-2013. En outre, l'Office National de Population a été créé afin de mieux adresser les problématiques de population et développement. Par ailleurs le décret N° 2012 1159 du 19 Décembre 2012 portant institution d'un département en charge de la planification des statistiques au sein des ministères a été pris.

Au niveau de la **Statistique**, l'ambition du Gouvernement d'assurer la disponibilité de données fiables et actualisées pour le développement du pays, s'est concrétisée par la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2014). En plus, plusieurs opérations de recensements et d'enquêtes sectorielles ont été menées notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi et de la Santé.

En ce qui concerne la **Communication**, Le cadre légal et réglementaire a été renforcé. En outre, la réhabilitation des infrastructures de production et de diffusion de la RTI ont permis l'amélioration de la couverture télé de 70% en 2012 à 93,33% en 2014 et celle de la radio de 60,75% en 2011 à 96,42% en 2014. L'appui en faveur du secteur privé des médias se poursuit également de même que le processus de libéralisation du secteur.

Ces actions ont positivement contribué au maintien d'un environnement globalement pacifique, propice à tous les efforts de développement et de repositionnement de la Côte d'Ivoire.

Pour le **Résultat Stratégique 2**, des avancées notables ont été constatées sur la période 2012-2014. Ce Résultat regroupe un total de 696 actions dont 204 actions majeures au nombre desquelles 72 réalisées, 83 en cours et 49 non réalisées. Un montant de 2 599,1 milliards de FCFA a été alloué à ce Résultat Stratégique sur 1 959,2 milliards prévus sur la période 2012-2015. Les ressources budgétaires allouées de 2012 à 2014 ont été de 1 679,3 milliards FCFA et absorbées à hauteur de 74,65%. Pour sa part, le taux d'exécution financière du PND s'établit à 109,54%.

La **croissance économique** est passée de 9,8% en 2012 à 9,2% en 2013 par s'établir à 9% en 2014 après le recul de -4,7% de 2011. En moyenne, sur la période 2012-2014, l'inflation est estimée à 1,46% ; soit moitié moins que la norme de l'UEMOA fixée à 3% contre 4,9% en 2011. Au total, au cours de ces 3 dernières années, le PIB s'est accru de plus de 25% et le PIB par habitant de 15% selon les données du FMI.

Dans le secteur de **l'Agriculture** et du développement rural, des réformes importantes ont été menées avec succès dans les filières du café, du cacao, du coton et de l'anacarde. Elles ont permis d'améliorer significativement les revenus de plus de 2,5 millions de petits planteurs. Le revenu brut cumulé des producteurs de cacao sur toute la campagne 2013-2014 est de 1309,6 milliards de FCFA contre 1041,3 sur la campagne précédente, soit une hausse de 25,7%. Les programmes spécifiques sur le développement des cultures vivrières ont contribué à améliorer la productivité et à structurer ce secteur. Ainsi, il a été noté le passage de 15,45 millions de tonnes en 2014 contre 11,62 millions de tonnes en 2011 ; soit un accroissement de 27,13%.

Dans le domaine des **Infrastructures routières et services de transport**, grands investissements ont été réalisés. Il s'agit en premier lieu de la construction des ponts Henri Konan Bédié, de Bouaflé, de Jacquville, de Béoumi et de Bassawa dont certains sont entièrement achevés et mis en service, quand d'autres attendent d'être livrés au cours de l'année 2015. Par ailleurs 5 000 km de pistes rurales ont été reprofilées et environ 346 Km de routes principales bitumées notamment Singrobo-Yamousoukro et Boundiali-Tengrela. En outre Les travaux de construction de l'autoroute Abidjan – Grand Bassam sont en bonne voie. Au titre des services de transport on note l'acquisition de 724 autobus et la réhabilitation de 459 autres, au bénéfice de la SOTRA.

Dans domaine des **PTIC**, l'amélioration de la gouvernance a constitué sur le défi majeur sur la période. Trois (3) importantes lois portant respectivement sur les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la cybercriminalité ont été ainsi adoptées par l'Assemblée Nationale. Egalement un nouveau code postal a été adopté. De plus la poursuite de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets prioritaires a constitué l'autre pan des activités menées. Ces projets concernent spécifiquement e-santé, e-éducation, e-agriculture et e-gouvernance électronique. Par ailleurs, 1000 localités ont été connectées avec la technologie Code Division Multiple Accès (CDMA).

Le secteur des **Mines** enregistre l'adoption d'un nouveau code minier, plus attractif pour les investisseurs et en cohérence avec les principes de transparence, de



traçabilité et de responsabilité sociétale. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en faveur du renforcement de la transparence, avec pour résultat la mise en conformité de la Côte d'Ivoire à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Le secteur de l'**Energie** enregistre des performances, surtout en matière d'électrification, 800 localités ont été électrifiées sur la période. Leur nombre passe ainsi de 2875 à 3575 en 2014, soit un taux de couverture nationale proche des 40%. La puissance installée s'est également accrue de 211 MW supplémentaires, passant ainsi de 1421 MW à 1632 MW et la production brute d'énergie a été de 6785 GWh. Soit un taux de croissance de +7,2% de la demande par rapport à 2012. De plus ce secteur a retrouvé l'équilibre financier.

S'agissant des **Hydrocarbures**, la production de pétrole brut a été de 26500 barils/jour. Cinq (05) nouveaux permis ont été attribués et quatre (04) nouveaux forages ont été réalisés et deux (02) découvertes sont en cours d'évaluation. A ce jour, la situation financière de la SIR s'est améliorée et le taux d'utilisation de cette structure a atteint 70%. 9500 tonnes de capacités de stockage de gaz butane ont été construites. Pipeline Abidjan-Bouaké 385 km a été réalisé.

Au niveau du secteur de l'**Industrie**, les interventions de l'Etat ont visé à l'amélioration du cadre institutionnel et au la compétitivité et au développement des entreprises. Le cadre incitatif a été renforcé avec la révision en 2012 d'un code des investissements plus attractif que celui de 1995 et les entreprises sinistrées du fait de la crise ont bénéficié exonération fiscale.

En ce qui concerne les **PME**, les réalisations sur la période ont porté en priorité sur l'élaboration du plan stratégique de développement des PME dénommé «Projet Phoenix» et la promulgation, le 24 mars 2014, de la loi n° 2014-140 relative à l'orientation des PME. En outre le Gouvernement la réhabilitation des zones industrielles existantes et aménagement des zones industrielles de l'intérieur et la création des usines de transformation des matières premières agricoles/Agroparc industriel impliquant I2T, CDT et CI-Engineering.

S'agissant du secteur du **Commerce**, les principales réformes et actions entreprises concernent notamment : (i) l'adoption de la loi sur la concurrence; (ii) l'élaboration du projet de loi portant Code de la Consommation ; (iii) l'organisation de campagnes de vérification périodique des instruments de mesure.

Relativement à la lutte contre la cherté de la vie, le Gouvernement, en plus de la création du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère, a adopté une batterie de mesures portant essentiellement sur : (i) l'application de la TVA à taux réduit (taux compris entre 5 % et 10 %) aux produits de grande consommation soumis à la TVA ; (ii) le renforcement de la surveillance et des contrôles de prix sur le terrain des produits de grande consommation, y compris le gaz butane ; et (iii) l'instauration de la péréquation des prix du gaz butane sur l'ensemble du territoire.

Au titre du **Tourisme**, les principales réalisations du Gouvernement ont consisté entre autres à l'amélioration du cadre institutionnel du secteur par la validation et l'adoption du code du tourisme. Le secteur privé reste le principal artisan de l'amélioration de l'offre touristique, principalement en ce qui concerne

l'accroissement des effectifs hôteliers. Aussi, entre 2012 et 2014, 6 hôtels de haut standing répondant aux normes internationales (hôtel Ivoire, Golf hôtel, hôtel golf club, hôtel le Président, hôtel les Parlementaires de Yamoussoukro et hôtel la Paix de Daoukro) ont été réhabilités. Le nombre total de chambres est passé de 27 431 en 2012 à 30471 en 2013, soit une augmentation de 11,09%.

En ce qui concerne de **l'Artisanat**, les actions majeures qui ont porté sur la promulgation du code de l'artisanat, le 5 juin 2014, et l'entrée en vigueur de celui de l'UEMOA en juillet 2014.

Le **Résultat Stratégique 3** comporte 961 Actions dont 73 majeures identifiées, au nombre desquelles 33 sont entièrement réalisées, 31 sont en cours de réalisation et 9 sont non réalisées. Les ressources publiques allouées à la réalisation du résultat stratégique sur la période 2012-2015 s'élèvent à 937,5 milliards de FCFA contre une prévision de 790,7 milliards de FCFA. Sur la période 2012-2014, les ressources allouées s'élèvent à 655,2 milliards de FCFA et ont été exécutées à hauteur de 76,89%. Au total, 88,28% des ressources publiques planifiées par le PND pour le résultat stratégique 3 ont été effectivement exécutés.

Au niveau de ce Résultat Stratégique des résultats significatifs ont été obtenus dans les secteurs de l'éducation-formation, la santé et l'emploi.

Concernant **l'Education**, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire s'est établi à 94,7% en 2014 contre 76,2% en 2008. De même, le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire a connu une amélioration passant de 56,1% en 2008 à 72,9% en 2013.

Les progrès réalisés sont le fruit des efforts du Gouvernement et des partenaires au développement en matière de renforcement de la gouvernance du secteur, de construction de 6885 salles de classe, d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de mise en œuvre de mesures d'accompagnement, telles que, la fourniture de mobiliers scolaires (5 106 378 manuels), le recrutement de 24 422 instituteurs et de 7 966 professeurs de lycées et collèges.

Au niveau de la **Formation Professionnelle**, les principales réalisations concernent la signature de conventions avec des PTFs (AFD, UE et ONUDI) pour la rénovation de 3 filières de formation et la réhabilitation, l'équipement et le renforcement des capacités de 10 établissements. A cela s'ajoute la production de la carte scolaire de la formation professionnelle et de l'annuaire statistique.

Dans le secteur de **l'Enseignement Supérieur**, pour offrir un enseignement de qualité débouchant sur des emplois décents aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, les textes réglementaires relatifs à l'instauration du système LMD ont été pris et les curricula des différentes universités ont été révisés. Egalement la réhabilitation de 3 universités et leur transformation en université autonome.

Dans le domaine de **la Santé**, les réalisations ont concerné le renforcement du cadre de gestion, à travers l'élaboration du PND 2012-2015. Pour l'amélioration de l'offre des services de santé, la priorité du Gouvernement a été la réhabilitation et l'équipement des services d'urgences des CHU de Bouaké, Cocody, Treichville et Yopougon. De même, 46 hôpitaux généraux, dont ceux de Yopougon- Attié, Bingerville et Port-Bouët, ainsi que 150 centres de santé, ont été réhabilités, équipés et mis aux normes. De plus, 4 hôpitaux (Gagnoa, Adjamé, Angré et Saint Joseph Moscati de

Yamoussoukro) et 52 établissements sanitaires de premier contact (dispensaire et maternité) ont été construits et équipés. Pour les matériels roulants, 10 ambulances médicalisées, 100 ambulances de transfert et 200 motos ont été acquises.

Par ailleurs, une mesure importante concernant la gratuité ciblée qui prend en compte l'accouchement, les complications liées à l'accouchement y compris la césarienne, la prise en charge des maladies des enfants de 0 à 5 ans et la prise en charge du paludisme diagnostiqué a été prise par le Gouvernement. Au niveau de la lutte contre les médicaments illicites, les opérations de saisie menées sur les marchés ont permis la saisie de 205 350 tonnes de produits pharmaceutiques illicites.

Afin de relever les défis de ***l'Emploi***, les réalisations ont porté sur le renforcement du cadre légal et réglementaire, à travers la Politique Nationale de l'Emploi, adoptée le 07 juin 2012. En outre, l'adaptation du code du travail ivoirien au code du travail de l'OHADA a conduit à la revalorisation du SMIG et du SMAG le 20 novembre 2013. Par ailleurs, le Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) a été instauré pour la prise en compte des jeunes sans diplôme ni qualification. Au total, la synthèse des programmes et projets des ministères techniques donne une création de 729 546 emplois sur au 1er janvier 2015 sur un impact prévisionnel de 1 638 050 emplois.

En matière de lutte contre les Violences Basées sur le Genre la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) a été adoptée. En outre des activités de renforcement des capacités ont été organisées en faveur de 2 472 leaders. Par ailleurs, 61 000 femmes ont été financées pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR). En outre pour l'amélioration de l'accès à l'éducation de la femme rurale et de la jeune fille 700 commerçantes et de 6000 femmes ont été formées à l'alphabétisation fonctionnelle et en comptabilité.

Au niveau du ***Sport et de la Culture***, la Côte d'Ivoire a organisé des rencontres majeures sportives, telles que l'Afro basket et la Coupe du monde de Taekwondo. Elle a remporté la phase finale la Coupe d'Afrique des Nations 2015. Au niveau de la culture, l'organisation de rencontres majeures de promotion culturelles et artistiques à travers les festivals, les journées artistiques et littéraires dont le MASA, le SILA, et FEMUA ont permis de faire éclore les talents ivoiriens et de dynamiser les échanges culturels avec les autres pays.

Le **Résultat Stratégique 4** comporte 326 actions dont 87 actions majeures identifiées contribuent significativement à l'atteinte dudit résultat. Sur ce nombre total d'actions majeures, 24 sont entièrement réalisées, 35 sont en cours de réalisation et 28 sont non réalisées. Un montant de 536,3 milliards de FCFA a été alloué au Résultat Stratégique 4 sur la période 2012-2015 pour une prévision de 572,9 milliards de FCFA inscrits au PND. Sur la période 2012-2014, les ressources budgétaires allouées ont été de 355,9 milliards FCFA et absorbées à hauteur de 82,17%. Pour sa part, le taux d'exécution financière du PND se fixe à 74,66%.

Pour la réalisation du programme de construction des ***logements sociaux et économiques***, une superficie totale de 3059,57 ha de réserves foncières a été mobilisée, dont 1015 ha à Abidjan; 39,27 ha à Yamoussoukro et 2005,30 ha pour les autres chefs-lieux de Départements. Dans ce cadre, une application informatique a été mise en place pour le traitement et le suivi des demandes d'actes domaniaux. Ces

mesures ont abouti à la réalisation de 1 600 logements dans le District d'Abidjan et de 200 logements dans les autres chefs-lieux de Département. En outre, 71 chantiers de construction de logements sociaux ont été ouverts sur toute l'étendue du territoire et plus de 112 523 demandes d'actes domaniaux ont déjà été traités par le système informatique depuis 2012.

En matière de la **Salubrité Urbaine** le décret portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques a été prorogé. Au titre de la collecte des déchets, sur 1 377 355 tonnes de déchets prévisionnels, 1 006 173,89 tonnes ont été collectées et enlevées, soit un taux de collecte-enlèvement de 70% dans le District d'Abidjan. Par ailleurs, un guide de gestion des déchets dans les petites collectivités de moins de 50.000 habitant a été adopté. 4 centres d'incubation des PME/GIE ont été installés à Korhogo, Bouaké, Man et Yamoussoukro, puis équipés en matériels et fournitures.

Concernant **l'Eau Potable**, l'accent a été particulièrement mis sur l'adoption de textes réglementaires du secteur pour gérer la problématique de la capacité de mobilisation des ressources d'hydraulique humaine. Ils permettront à l'ONEP d'avoir une bonne cartographie des ressources en eau nécessaire pour asseoir un bon service de l'eau potable. A côté de ces textes, des actions majeures ont été menées et sont matérialisées principalement par 794 pompes nouvelles construites dans les villes et les villages, l'entretien et la maintenance de 11 446 Pompes à Motricité Humaine (PMH), 76 châteaux d'eau construits et la réalisation de 14 forages pour la ville d'Abidjan. En outre, les installations de production d'eau potable de 6 500 pompes villageoises et du parc hydraulique national ont été réhabilitées. De plus sur la période 2012-2013, 20 000 branchements ont été subventionnés sur 30 000 prévus en faveur des ménages pauvres. 471 points d'eau ont été également réalisés sur 500 prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Hydraulique villageoise BID 1.

En matière d'**Assainissement**, les interventions ont permis le raccordement au réseau et station de 3000 ménages, ainsi que le curage de 56 742 m<sup>3</sup> sur 57 200 m<sup>3</sup> soit un taux de réalisation de 98% dans le cadre des travaux d'urgence. De plus, des bassins tampons ont été réalisés sur les canaux C1 et C2 du bassin versant du Gourou (Carrefour de l'Indenié), 3 barrages écrêteurs de crues réhabilités et 4 en cours de construction dans le dit bassin

Les actions du Gouvernement dans le secteur de **l'Environnement et du Développement Durable** ont consisté à la ratification en 2013 par la Côte d'Ivoire de la Convention de Maputo sur la conservation de la nature et les ressources naturelles. De plus, ont été pris un texte de création de la plate-forme de réduction des risques de catastrophes et un autre sur la REDD+ (réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts). Les interventions menées ont aussi permis d'équiper l'office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et d'assurer la dépollution complémentaire des sites de déversement des déchets toxiques de "Probo Koala". Des travaux d'entretien annuels ont été également menés et ont porté sur 376,5 km d'accotement de pistes et sentiers forestiers, 810 km de limites de parc et réserves et 12,6 ha de l'arboretum du Parc national du Banco. De même, un Pont du Parc national de la Comoé a été réhabilité et 1 269,22 hectares de zones agricoles ont été récupérés au Parc National de Taï.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du secteur des **Eaux et Forêts**, les principales activités l'objectif est d'assurer la gestion durable des ressources naturelles. A cet effet, la loi portant code forestier qui remplace le code forestier de 1965 a été prise en juin 2014. De plus, 13 824 ha ont été reboisés en Forêts classées. En outre, Le Zoo d'Abidjan a pour sa part été réhabilité. Le dispositif de protection des forêts classées a été renforcé. Ainsi 411 patrouilles mixtes ont été réalisées, en collaboration avec les FRCI, ainsi que 3 392 patrouilles ordinaires; 5 forêts classées occupées sur 10 recensées ont été déguerpies. De même, 601 agents des eaux et forêts ont été formés aux aptitudes militaires de base (FCB), par la police forestière.

Le **Résultat Stratégique 5** comporte 118 actions dont 27 actions majeures identifiées contribuent significativement à l'atteinte du résultat. Sur ce nombre total d'actions majeures, 10 sont entièrement réalisées, 10 sont en cours de réalisation et 7 sont non réalisées. Pour l'atteinte de ce résultat, un montant de 77,5 milliards FCFA a été alloué sur la période 2012-2015, sur un montant total de 195,9 milliards de FCFA prévus. Sur la période 2012-2014, les ressources allouées ont représenté 57,7 milliards FCFA, exécutées à hauteur de 97,23%. Le taux d'exécution financière du PND se situe à 41,65%.

Dans le cadre de la **restauration de l'image de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale**, les autorités ivoiriennes ont mené une offensive diplomatique et multiplié les visites officielles, de travail et d'affaires dans plusieurs pays du monde. Ce qui a eu pour retombées, la présidence de la CEDEAO assurée par le Président de la République de Côte d'Ivoire en 2012 et 2013. De plus, trois nouvelles Ambassades (Guinée Equatoriale, Turquie et Liban) et deux nouveaux Consulats Généraux (Guangzhou en Chine et New York aux Etats Unis) ont été ouverts. De même, 11 commissions mixtes ont été réactivées et la valise diplomatique, pour l'acheminement des courriers officiels de la Présidence et des Affaires Etrangères, est rétablie et dynamisée. Par ailleurs, des missions économiques et commerciales ont été organisées dans toutes les représentations diplomatiques, afin de mettre efficacement en œuvre la diplomatie économique (« éco-diplomatie ») prônée par SEM le Président de la République.

En matière de **reconstruction post-crise, de développement des échanges extérieurs et de relance économique**, plusieurs actions ont été entreprises. Ce sont, entre autres, la mise en œuvre du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) et la négociation de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne. De plus, ont été réalisées l'adhésion et la participation effective de la Côte d'Ivoire aux activités du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest (CILSS). Cette action a permis au pays de bénéficier d'importants projets tels que la construction du marché de bétails de Ouagolodougou et la réhabilitation du marché de bétail de Niellé.

L'analyse des actions menées dans les différents Résultats stratégiques a montré que celles-ci ont produit des effets en phase avec les objectifs escomptés. Ainsi, la Côte d'Ivoire a renoué avec une croissance rapide, dans un contexte de paix et de sécurité fortement amélioré, et d'une meilleure gouvernance. Les populations commencent également à tirer les fruits du dynamisme retrouvé, grâce aux efforts réalisés de redistribution et de correction des inégalités intra sectorielles.

## INTRODUCTION

1. Le 21 mai 2011 jour de l'Investiture du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, la Côte d'Ivoire sortait d'une décennie de crise marquée notamment par : (i) une dégradation des indicateurs sociaux, (ii) une baisse substantielle des investissements tant publics que privé en particulier l'infrastructure la sante et l'éducation, et (iii) un effritement de la cohésion sociale. Le taux moyen de croissance en termes réels a été négatif au cours de la dernière décennie et le taux de pauvreté a dépassée 50 %.
2. Pour mettre fin à l'appauvrissement généralisé et pour que la Côte d'Ivoire reprenne sa place dans le concert des nations, le nouveau Gouvernement a engagé un ambitieux programme de redressement et de développement de son économie pour faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020 et réduire le taux de pauvreté de moitié.
3. Pour y parvenir, un Plan National de Développement (PND 2012-2015), élaboré avec la participation de la population dans toutes ses composantes, a été adopté en Conseil des Ministres le 28 mars 2012. Il constitue dorénavant le cadre de référence de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie économique au niveau central et décentralisé de l'Etat pour ses partenaires au développement, la société civile et le secteur privé.
4. Le PND d'un coût global de 11 076 milliards de FCFA (dont pour les investissements publics et pour les investissements privés) vise cinq (5) résultats stratégiques à atteindre à l'horizon 2015 dans un environnement macroéconomique stable marquée par une croissance forte, solidaire, équitable, respectueuse du genre et de l'environnement. Ces 5 objectifs sont les suivants : (i) les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la bonne gouvernance est assurée ; (ii) la création de richesses nationales est accrue, soutenue et les fruits réparties dans l'équité ; (iii) les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité ; (iv) les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat et ; (v) le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale est effectif.
5. Dans le souci de boucler le financement de ce plan, un Groupe Consultatif a été organisé les 04 et 05 décembre 2012 à Paris et a permis à la Côte d'Ivoire de recueillir des intentions fermes de financement de l'ordre de 4 300 milliards de FCFA, soient 8,6 milliards de dollars US auprès de ses partenaires techniques et financiers.
6. Pour le suivi de la mise en œuvre du PND, un cadre institutionnel a été adopté par décret n°2012-1158 du 19 décembre 2012. Conformément à l'article 20 dudit décret et en application de la Déclaration de Paris, il est prévu d'élaborer chaque année, un rapport de suivi de la mise en œuvre du PND et de réaliser une revue du Plan.
7. A cet effet, en 2013, le Gouvernement a élaboré le premier Rapport National de suivi de la mise en œuvre au titre de l'année 2012 et en 2014, un second rapport de suivi de la mise en œuvre du PND, au titre de l'année 2013.
8. L'année 2014 constituant l'année charnière dans la mise en œuvre du PND 2012-2015, le Gouvernement avait entrepris de faire une revue à mi-parcours afin d'orienter

l'atteinte des résultats et élaborer en 2015, la seconde génération du PND. Celle-ci devait permettre aux autorités qui auront en charge la destinée du pays à partir de 2016 de disposer d'un cadre de référence de l'action publique pour conduire le pays à l'émergence. La dernière année de mise en œuvre du PND 2012-2015 débouchant sur un nouveau mandat présidentiel, la revue à mi-parcours a été muée en une revue globale dont l'objectif principal est de faire une analyse critique de l'état de mise en œuvre du PND 2012-2015 pour mieux éclairer la préparation du prochain PND.

9. De façon spécifique, la présente revue permettra notamment de : (i) analyser et mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PND ; (ii) identifier et expliquer les forces et les faiblesses du PND ; (iii) relever les difficultés éventuelles et identifier les opportunités ; (iv) relever les défis spécifiques associés à la mise en œuvre et suggérer les voies et moyens pour les surmonter ; (v) passer en revue le cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PND ; (vi) tirer les leçons de la mise en œuvre du PND 2012-2015 et formuler des recommandations pour le PND 2016-2020.
10. Fruit d'une approche participative, le processus de la revue a impliqué les acteurs de mise en œuvre du PND, et a conduit à la tenue des revues sectorielles par ministère et les revues locales par la tenue de consultations dans les 14 chefs-lieux des ex-Districts et Districts autonomes.
11. La revue globale de la mise en œuvre du présent PND, qui servira de base d'élaboration du PND 2016-2020 est déclinée en quatre principales étapes : (i) une étape préparatoire ; (ii) les revues sectorielles ou ministérielles ; (iii) les revues locales et ; (iv) la rédaction du rapport de synthèse et l'organisation des assises nationales de la revue globale.
12. L'étape préparatoire a été marquée par un atelier de lancement organisé le 23 janvier 2014. A cette occasion, la feuille de route du processus ainsi que les outils de collecte des données élaborés par le secrétariat technique de suivi du PND ont été validés par l'ensemble des acteurs nationaux et les partenaires de mise en œuvre du PND.
13. Les revues sectorielles ou ministérielles ont connu deux temps forts. Le premier temps fort a été mis à profit pour élaborer et valider le rapport de suivi 2013. Il a duré de février à août 2014 avec l'atelier d'examen et de validation du rapport en séance publique le 26 août 2014. Cet atelier, présidé par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, a enregistré la participation des représentants des Partenaires Techniques et Financiers, des Ambassades, des Institutions de la République, de la Chefferie Traditionnelle, du Secteur Privé, des Ministères Sectoriels, des structures membres du Comité Technique du PND et de la Presse.
14. Le deuxième temps fort a été consacré aux revues ministérielles. Celles-ci ont été précédées, du 27 août au 02 septembre 2014 de consultations par Résultats Stratégiques qui ont permis de : (i) prendre en compte la dimension intersectorielle des interventions programmatiques ; (ii) faire la revue des politiques sectorielles et des grandes dépenses publiques de développement et des projets d'investissements publics ; et (iii) ressortir l'ensemble des contraintes structurelles, organisationnelles et financières (y compris en termes de capacités et de gouvernance) relatives à la mise en œuvre du PND. Les résultats de ces assises ont été par la suite affinés au sein de chaque département ministériel de septembre à novembre 2014 pour produire des

rapports de revues ministérielles qui font les bilans intra-sectoriels de mise en œuvre du PND sur la période 2012-2014.

15. Les revues locales dont l'objectif principal est de mesurer les contributions des Collectivités dans la réalisation des résultats attendus du PND se sont déroulées du 17 au 25 Novembre 2014. Elles ont consisté à la collecte de données et la validation des synthèses régionales dans les 14 Chefs-lieux d'Ex-Districts et Districts Autonomes. Elles ont permis de faire le point de la mise en œuvre physique et financière des projets et actions de développement au niveau local et d'établir la cohérence entre les actions et projets mis en œuvre au niveau local et le PND. Par ailleurs, les potentialités et opportunités à exploiter ainsi que les défis et obstacles à lever au niveau local pour l'émergence en 2020 ont été identifiés.
16. La dernière étape du processus de la revue globale du PND 2012-2015 a été marquée par l'élaboration du rapport de synthèse à partir de la consolidation des données des étapes précédentes pendant le mois de décembre 2014. Ce rapport de synthèse de la revue a été transmis à l'ensemble des acteurs, afin de leur permettre de faire des commentaires lors de l'atelier national de la revue. Celui-ci s'est déroulé en deux sessions: technique et politique.
17. La session technique a eu pour objectif de faire un examen critique approfondi du rapport de synthèse. Elle a permis de compléter et valider le contenu du rapport, faire ressortir les défis et proposer des conclusions et recommandations à la session politique. Cette dernière a regroupé, sous la coprésidence du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du développement et du Chef de file des partenaires techniques et financiers, les membres du Gouvernement, les Ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques et d'institutions de coopération, les responsables d'organisations de la société civile et du secteur privé, les représentants des institutions de la République et des Collectivités. Elle a été l'occasion d'échanger sur des questions clés de dialogue politique tirées essentiellement des conclusions et recommandations de la session technique. Les conclusions et recommandations finales de la revue globale seront enfin soumises au Conseil des Ministres pour approbation.
18. Le présent rapport qui fait l'économie des résultats des différentes étapes de ce processus s'articule autour des points suivants : (i) enjeux et choix stratégiques du PND 2012-2015 ; (ii) état de mise en œuvre du PND 2012-2015 ; (iii) analyse de la mobilisation des ressources et des financements ; (iv) principaux acquis par Résultat Stratégique ; (v) analyse du dispositif de suivi-évaluation ; (vi) principales leçons apprises ; (vii) perspectives et défis d'accélération des résultats ; (viii) recommandations ; (ix) esquisses d'orientations stratégiques pour le prochain PND 2016-2020.



## I. ENJEUX ET CHOIX STRATEGIQUES DU PND 2012-2015

### *Pertinence, Cohérence et Complémentarité des Choix Stratégiques*

19. Le Gouvernement ivoirien a décidé de donner une nouvelle impulsion à sa politique de développement, à travers l'élaboration du Plan National de Développement (PND 2012-2015). Ce plan vise à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive, solidaire et respectueuse de l'environnement avec pour **objectif majeur de poser, d'ici 2015, les fondements de la Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020**. Le PND 2012-2015 présente trois scénarios intitulés : (i) le Triomphe de l'Eléphant, (ii) le Réveil de l'Eléphant, et (iii) le Départ Manqué de l'Eléphant.
20. Le scénario retenu est celui du **Triomphe de l'Eléphant**, en vue de remplir les conditions minimum de l'émergence, à savoir : (i) réaliser une croissance forte et soutenue sur une longue période ; (ii) arriver à constituer une classe moyenne significative qui a accès aux biens de consommation durable ; et (iii) participer au système de production mondial.
21. L'élaboration du PND 2012-2015 a été fondée sur un diagnostic approfondi de la crise, de la situation politique, économique, sociale et culturelle du pays et du programme de gouvernement du Président de la République. Cet état des lieux holistique a aidé à mieux comprendre les sources de la crise d'une part et d'autre part, de bâtir un ambitieux programme de redressement et de développement axé sur un leadership fort incarné par l'implication du Président de la République et l'investissement.
22. Le **PND, cadre de référence des interventions publiques et de dialogues politiques**, couvrant l'ensemble des thématiques et secteurs d'activités, a permis de : (i) consolider les efforts vers l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE, (ii) favoriser l'alignement du budget de l'Etat sur les priorités stratégiques, (iii) fournir une base de programmation crédible des actions de développement, (iv) décliner de manière opérationnelle les résultats attendus des actions de développement, (v) obtenir une plus grande cohérence dans les actions des différents départements ministériels, (vi) améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, (vii) servir d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources extérieures y compris les investissements privés et (viii) fournir un outil de suivi-évaluation des actions de développement.
23. Le **PND 2012-2015 est orienté vers l'atteinte des résultats**. Ainsi, cette quête a conduit à déterminer les résultats d'impact et d'effet recherchés pour chaque Résultat Stratégique ; à identifier des actions précises, chiffrées et mesurables permettant d'atteindre les effets et impacts préalablement identifiés ; et quand c'était possible, de préciser l'indicateur de suivi. De plus, les coûts de réalisation, le délai et la structure responsable de l'exécution ont été intégrés dans la matrice d'actions prioritaires du PND. Un dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND a été prévu. Au total, la programmation du PND s'est entourée de précautions nécessaires pour une **Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**.

## II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PND 2012-2015

### II.1. Le Cadre Macro-économique et budgétaire

#### *Objectifs*

24. Le Plan National de Développement PND 2012-2015 a pour objet de réduire la pauvreté et de construire les bases pour une Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Les objectifs macro-économiques du Programme Economique et Financier sur la période sont l'accélération de la croissance économique et la maîtrise de l'inflation. Après une décennie de crise, le Gouvernement entendait mettre en œuvre un programme économique et financier, basé sur l'instauration d'une dynamique de croissance soutenue et durable grâce à un accroissement des investissements publics et privés, pour doter le pays d'infrastructures économiques de qualité et soutenir les secteurs porteurs de croissance.
25. En outre, le Gouvernement entendait bénéficier de l'impact de l'allègement de la dette extérieure au-delà de l'initiative PPTE, notamment au titre de la mise en œuvre des Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) annoncés par la France. La hausse significative des investissements, intègre, la promotion des Partenariats Publics et Privés (PPP) avec la mise en place du Comité National des PPP en août 2011. Les investissements privés devaient augmenter en liaison avec l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion de la bonne gouvernance.
26. La politique budgétaire sur la période 2012-2014 visait à accroître les investissements publics tout en préservant la soutenabilité de la dette publique. Pour ce faire, le Gouvernement entendait : (i) accroître la mobilisation des recettes fiscales par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale; (ii) maîtriser les dépenses ordinaires, en particulier la masse salariale. Egalement, il visait un déficit global de 4,4% en 2012, qui devrait être réduit sur la période 2013-2014. En particulier, le solde budgétaire global devrait s'améliorer passant de -3,4% du PIB en 2012 à -2,9% en 2013 tandis que le solde primaire de base devrait passer de -1,4% à -0,3%.
27. Les objectifs de croissance du PND étaient d'atteindre un taux de croissance de 9% en 2013, et de deux chiffres à partir de 2014. Le taux d'investissements devrait passer de 13,7% en 2012 à 17,8% en 2013, 19,6% en 2014 et 21,8% en 2015. Quant aux investissements publics, ils passeraient de 4,9% en 2012, à 7,2% en 2013, 8,2% en 2014 et 9,2% en 2015. Ces investissements sont répartis entre les moteurs de croissance (agriculture, infrastructure et transport, industrie, santé, éducation et environnement).
28. Le montant total des investissements à réaliser sur la période 2012-2015 s'élevait à 11 076 milliards de FCFA dont 4579,5 milliards de FCFA d'investissements publics.

Tableau 1: Schéma de financement prévisionnel des investissements (en milliards de FCFA)

INTITULE	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement sur la période	2 263,3	3 129,5	4 162,3	9 509,9
Investissement Privé	1 217,7	1 705,9	2 400,7	5 324,3
Investissement Public (A)	1 031,9	1 445,0	1 708,7	4 185,6
Financements acquis (B)	271,9	897,5	999,1	2 168,5
Besoins de financement public (C= A-B)	760	547,5	709,6	2 017,1

Source: MEMPD/ DGPLP, MEF/ DCPE

29. Sur les investissements à réaliser au titre du secteur public, la capacité de financement de l'Etat de Côte d'Ivoire sur la période était de 2 168,5 milliards de FCFA, soit 4,5 milliards de dollars US. Il se dégageait un besoin de financement destiné à l'investissement public de 2 017,1 milliards de FCFA, soit 4 milliards de dollars US à mobiliser au cours d'un Groupe Consultatif qui a été organisé les 4 et 5 décembre 2012 à Paris, avec l'appui de la Banque Mondiale.

### Réalisations

30. La mise en œuvre du PND 2012-2015, s'est effectuée dans un environnement international marqué par les répercussions de la crise d'endettement en Europe et aux Etats Unis, même si l'année 2014 a enregistré une légère accélération de l'activité. Les économies développées restent tirées par les Etats Unis et le Royaume uni qui enregistrent des taux de croissance soutenus. Parallèlement, le PIB du Japon a reculé de nouveau. La croissance de la zone Euro est restée modeste pendant que les économies émergentes continuent de progresser à un rythme modéré.

31. Au plan national, l'économie nationale poursuit sa consolidation grâce au renforcement de la normalisation sociopolitique, à l'accroissement continu des investissements et à un cadre macroéconomique stable. Elle tire également avantage de la hausse des revenus en lien notamment avec le relèvement du SMIG, les revalorisations salariales des fonctionnaires ainsi qu'un meilleur prix d'achat proposé aux producteurs de cacao et d'anacarde. Par ailleurs, la consommation est positivement impactée par le retour progressif des agents de la Banque Africaine de Développement (BAD) depuis juin 2014.

32. La poursuite des réformes structurelles et des investissements dans le cadre du PND a renforcé les acquis de la croissance. Ainsi, le PIB est passé de -4,7% en 2011, à 9,8% en 2012, puis de 9,2% en 2013 à 9% en 2014. Le maintien de ce sentier de croissance place la Côte d'Ivoire sur une base solide pour une réduction substantielle de la pauvreté et une ascension vers l'émergence à l'horizon 2020.

33. La performance de l'économie ivoirienne sur la période 2012-2014 est due à la croissance conjuguée des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur cette période, ces secteurs ont enregistré des taux de croissance annuels moyens respectifs de 5,9%, 12,1% et 14,8%.

34. Le secteur primaire est caractérisé par l'amélioration de la rémunération des paysans, fruit des réformes engagées par le Gouvernement, notamment par la bonne tenue du cacao (+11%), du coton graine (+27%), de l'anacarde (+14%) au titre de l'agriculture d'exportation et le développement du vivrier, en particulier le riz. Il bénéficie également du dynamisme de l'extraction du gaz naturel (+6%) et de l'or (+2%).

35. Toutefois, un repli est observé sur les productions de café (-7%), d'huile de palme (-1%) et une stagnation du sucre (0%).
36. Dans le secondaire, l'Indice Harmonisée de la Production Industrielle (IHPI) progresse de 4,7%. Cette progression, attribuable à l'activité manufacturière (+6,2%) reste bien orientée, soutenue par les branches « industries textiles et cuirs » (+38,4%), « industries du papier, carton et édition et imprimerie » (+17,9%), « industries du bois et meubles » (+14,7%), « industries agroalimentaires et du tabac » (+5,2%).
37. Le secteur tertiaire a bénéficié des tendances favorables des secteurs primaire et secondaire. En effet, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail croît de 9,8% en termes nominaux. Par ailleurs, dans la branche transport le nombre de voyageurs commerciaux dans le trafic aérien progresse de 20,5%.
38. L'indice des prix à la consommation est passé de 1,3% en 2012, à 2,6% en 2013 et 0,4% en 2014. Ainsi, l'inflation est maîtrisée et en dessous de la norme communautaire fixée à un maximum de 3%.
39. S'agissant de l'emploi, l'effectif de l'emploi créé est passé de 722 567 en 2012 à 756 597 en 2013 et à 799 890 en 2014. La création nette d'emploi est évaluée à 46 288 en 2014 contre 34 030 en 2013. Cette création d'emploi est portée à plus de 70% par le secteur privé. En effet, la création d'emploi par le secteur privé est passée de 25 301 en 2012, à 26 577 en 2013 et à 34 670 en 2014 pendant que celle du secteur public, représentant moins de 30%, passe de 7 118 à 7 453 et à 11 618 respectivement en 2012, 2013 et 2014.
40. Sur la période 2012-2014, la situation des finances publiques est caractérisée par un accroissement des recettes totales et dons et des dépenses totales et prêts nets.
41. Avec un taux moyen de 11,5% sur la période, les recettes totales et dons sont passés de 2 621,5 milliards de FCFA en 2012 à 3 040,4 milliards de FCFA en 2013 et à 3 255,9 milliards de FCFA en 2014. Cette hausse est imputable à l'évolution des recettes fiscales (+3,2%), des recettes non fiscales (+6%) et des dons (17,8%). En effet, les recettes fiscales sont passées de 2 391,4 milliards à 2 408,6 milliards et à 2 543,2 milliards de FCFA respectivement en 2012, 2013 et 2014 ; soit un taux moyen de 3,2%. Quant aux recettes non fiscales, elles ont enregistré un taux moyen de 6% en passant de 373,1 à 430,3 et à 415,7 milliards de FCFA en 2012, 2013 et 2014. Ainsi, le taux de pression fiscale est passé de 16% du PIB en 2012, à 15,6% en 2013 et 15,5% en 2014 contre des objectifs respectifs de 16,1% en 2012, 18% en 2013 et 20% en 2014.
42. Dans le même temps, les dons, après une baisse de 11% en 2013, ont enregistré un bond de plus de 47% pour se situer à 296,4 milliards de FCFA en 2014.
43. La relative embellie au niveau des recettes fiscales est due aux réformes des entreprises dans le cadre de la politique budgétaire, notamment : (i) l'optimisation du potentiel de recouvrement des recettes fiscales par un élargissement de l'assiette fiscale et un renforcement des moyens de recouvrement ; (ii) la rationalisation des dépenses par une meilleure planification, une amélioration dans la gestion des marchés publics, un suivi renforcé de l'exécution des investissements publics et ; (iii) une politique d'endettement soutenable, ainsi qu'un élargissement des moyens de financement.
44. Au niveau des dépenses totales et prêts nets, on enregistre une hausse moyenne de 9,1% sur la période en lien avec l'évolution des dépenses d'investissements et de personnel.

En fait, les dépenses totales et prêts nets sont passés de 3054 milliards de FCFA en 2012 à 3384,2 milliards de FCFA en 2013 et à 3637,5 milliards de FCFA en 2014.

45. Sur cette période, les soldes global et primaire de base sont ressortis déficitaires. Le déficit du solde primaire de base est passé de 170,3 milliards FCFA en 2012, à 11,7 milliards de FCFA en 2013, puis à 81,5 milliards de FCFA en 2014, soit des taux respectifs en pourcentage du PIB de -1,2%, -0,1% et -0,5%. Quant au solde global, son déficit est passé de 432,6 milliards de FCFA en 2012, à 346,2 milliards de FCFA en 2013 et à 394,9 milliards de FCFA en 2014, soit respectivement en pourcentage du PIB de -3,1%, -2,2% et -2,3%.
46. Pour ce qui est de l'encours de la dette, l'analyse du portefeuille de la dette existante donne un aperçu général de la situation de la dette publique à fin 2014. L'encours de la dette publique après l'annulation de la dette extérieure obtenue à la faveur de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE, est passé de 8 249,00 milliards FCFA (72,6% du PIB) en 2011 à 6 174,9 milliards FCFA (45,1% du PIB) en 2012. Toutefois, en raison des emprunts en vue de la réalisation des investissements publics (6% du PIB en moyenne sur la période 2012-2014), cet encours a atteint le niveau de 6 697,2 milliards de FCFA (43,8% du PIB) en 2013, soit une hausse de 8,5%. Cette hausse s'est poursuivie en 2014, portant le stock à 7 804,7 milliards de FCFA (45,8% du PIB). Ce taux est de 36,2% si on exclut la Dette au titre du C2D.
47. Les appuis des partenaires ainsi que le recours au marché sous régional ont contribué à couvrir le gap de financement des opérations de l'État. Ces réalisations sont en ligne avec les objectifs du programme économique et financier.
48. Le commerce extérieur à fin décembre 2013 se caractérise par un excédent commercial de 1 467,6 milliards, en baisse de 80,4 milliards par rapport au solde de décembre 2012. En 2014, les échanges extérieurs enregistrent un excédent commercial de 857,4 milliards de FCFA.
49. La situation monétaire à fin décembre 2013 par rapport à fin 2012, montre une légère amélioration des avoirs extérieurs nets (+0,2%), une dégradation de la Position Nette du Gouvernement (+15,1%) et un redressement du crédit net à l'économie (+22,6%). En 2014, la situation monétaire est marquée par un accroissement de la masse monétaire (+13,8%) attribuable à la progression du crédit à l'économie (+21,5%), des avoirs extérieurs nets (+3,1%) et de la position nette du Gouvernement (+10,3%).
50. En outre, le climat des affaires s'est nettement amélioré avec notamment la mise en application de nouveaux codes des investissements, des mines et de l'électricité attractifs et respectant les normes internationales, l'opérationnalisation du guichet unique des investissements, l'accès à la propriété foncière, la réduction des délais et la simplification des formalités de création d'entreprises. Ainsi, l'évolution des créations d'entreprises confirme le dynamisme de l'activité économique. En effet, à fin juin 2014, le CEPICI totalisait déjà 3 035 entreprises créées contre 2773 sur toute l'année 2013 et 396 en 2012. Ainsi, les Investissements Directs Étrangers sont attendus à 585,7 milliards en 2014, en hausse de 43,8% par rapport à 2013. Le volume des investissements directs étrangers est ressorti à 407 milliards FCFA en 2013, soit trois fois plus que le niveau de 2012. La Banque Mondiale, dans son rapport « Doing business 2014 », place la Côte d'Ivoire parmi les 10 pays ayant fait le plus de progrès dans la mise en œuvre des réformes.

51. Au total, au cours de ces trois années, selon le rapport du FMI, le PIB s'est accru de 25% et le PIB par habitant de 15%, dans un contexte d'inflation maîtrisée, en dessous de la norme communautaire de 3%. La conséquence immédiate de ce dynamisme est la hausse des revenus des ménages et de leur consommation, stimulés par la hausse du SMIG, (déblocage en cours) et l'augmentation des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, l'augmentation des prix aux producteurs, notamment de cacao, de café, de coton et d'anacarde.
52. En outre, les relations économiques avec l'extérieur sont caractérisées par l'accroissement des exportations de 4,6% en 2012, de 6,2% en 2013, avec une estimation de 10,5% en 2014. Les produits transformés représentent 45% du volume global des exportations à fin juin 2014. Il convient de noter à cet effet, que le taux d'investissement global est passé de 8,2% du PIB en 2011 à 16,5% en 2013, soit un doublement en moins de deux années. L'estimation à fin 2014 est de 20% du PIB. Le niveau des investissements publics est estimé à 1 252 milliards FCFA en 2014. Le Gouvernement poursuit également les efforts d'assainissement des finances publiques, par la rationalisation des dépenses de l'Etat et l'optimisation des recettes. Le cadre de gouvernance a été renforcé à travers l'adoption de la Loi sur le code de transparence des Finances Publiques.
53. La gestion rigoureuse du Programme Économique et Financier triennal (2011-2014) avec le Fonds Monétaire International a conduit à son prolongement jusqu'en fin 2015. Notre pays a bénéficié, au titre de ce programme, d'appuis budgétaires d'un montant cumulé de 382 milliards de FCFA sur la période 2011-2014. Il bénéficiera en 2015 d'un niveau d'accès de 40% de sa quote-part, représentant environ 96 milliards de FCFA. L'exécution budgétaire, mieux contrôlée, permet une maîtrise du déficit, évalué à 2,3% du PIB en 2013, et l'accroissement des dépenses pro-pauvres, indispensables dans la lutte contre l'extrême pauvreté. Ces dépenses sont passées de 1 080,3 milliards FCFA en 2012, à 1337 milliards FCFA en 2013 et sont projetées à 1521 milliards FCFA en 2014 et à environ 1 716 milliards FCFA en 2015.
54. S'agissant des flux de capitaux internationaux, le premier emprunt sur le marché financier international (l'Eurobond 2014), lancé par le Gouvernement, a été mené avec succès. L'Etat a pu lever 750 millions de dollars US à un taux de 5,62%, pour une offre globale de 4,7 milliards de dollars US.
55. Le maintien du sentier de croissance sur les prochaines années et la poursuite efficiente des réformes structurelles devraient favoriser l'amélioration durable des conditions de vie des ménages et l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

## II.2. Principales Réformes

### *En matière de Gouvernance politique*

56. En ce qui concerne la réconciliation nationale et la cohésion sociale, la politique d'ouverture et la main tendue du Gouvernement ont permis une décrispation progressive de la vie politique et l'organisation libre par tous les partis politiques de leurs activités sur l'ensemble du territoire national. Cette ouverture en direction de l'Opposition a permis de faire des concessions notables sur la composition de la nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI), notamment avec la loi modificative adoptée au début du mois d'Octobre 2014. Ainsi, trois nouveaux postes

ont été créés dans le bureau de la Commission, à savoir, un poste de vice-président et deux postes de Secrétaires Adjointes. Ainsi, le nouveau poste de vice-Président et un des deux nouveaux postes de Secrétaire Adjoint sont occupés par des représentants de l'Alliance des Forces Démocratiques, dite l'Alliance, la coalition de l'Opposition formée par le FPI et ses alliés. Avec cette réforme, l'objectif du Gouvernement est de s'assurer que la CEI travaille dans un cadre de sérénité, en vue de relever le défi de l'organisation d'élections transparentes, ouvertes, justes et apaisées en 2015. En outre, les lois sur le Foncier et la nationalité ont été effectivement votées par l'Assemblée Nationale.

57. De même, le projet de loi sur le financement des partis politiques a été effectivement adopté en Conseil des Ministres pour être soumis à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, au terme de son mandat échu le 28 septembre 2014, la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) a officiellement restitué son rapport, le 5 décembre 2014 à S.E.M. le Président de la République. Considérant que la réparation et l'indemnisation des victimes est une étape clé du processus de réconciliation, le Chef de l'Etat, a annoncé la mise en place, dès 2015, d'un fonds pour l'indemnisation des victimes, avec une constitution initiale de la part de l'Etat de Côte d'Ivoire de 10 milliards de FCFA prévue au budget 2015.

#### ***Réformes dans la gestion des finances publiques***

58. Afin d'améliorer le cadre de gestion des ressources et des dépenses publiques, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du plan de réforme des finances publiques basé sur les conclusions des missions PEMFAR (Public Expenditure Management and Financial Accountability Review) conduites par la communauté financière internationale, notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne. Dans ce cadre, un plan type de passation des marchés consolidé est disponible, et un plan d'engagement des dépenses est également élaboré et diffusé. Le Gouvernement poursuivra la déconcentration de la gestion des finances publiques par la connexion de 5 nouvelles localités au réseau SIGFiP.

59. Dans le cadre de la mise en conformité de la législation nationale avec la norme communautaire, les quatre projets de Décrets relatifs à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques seront pris. En outre, l'application des principes de gestion qui y sont contenus contribuera au renforcement de l'assainissement des finances publiques. Enfin, le Gouvernement adoptera une stratégie de mise en œuvre d'un compte unique du Trésor qui permettra d'assurer une meilleure traçabilité des opérations de l'Etat. A ce titre, un recensement des comptes de l'ensemble des entités publiques détenus dans les banques commerciales et à la Banque centrale a été fait et la situation de leurs soldes est disponible au 31 décembre 2013. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour renforcer les contrôles du secteur public à travers un suivi plus efficace de leurs opérations financières. La collecte d'informations sur les opérations du secteur public a été mise en ligne avec l'installation d'un logiciel, dans le but d'avoir les données en temps réel.

60. Pour améliorer la capacité d'absorption de l'administration eu égard au niveau des dépenses d'investissement en 2013, des dispositions spécifiques d'accompagnement de l'exécution du budget ont été poursuivies. Elles visent à contenir les dépenses

courantes dans les limites des enveloppes prévues et à améliorer le taux d'exécution des dépenses d'investissement et des dépenses de lutte contre la pauvreté, dans la continuité des efforts entrepris en 2013. En 2014, le Gouvernement s'était engagé à prendre les mesures nécessaires pour: (i) rationaliser sa procédure normale de dépenses et alléger les contrôles redondants; (ii) limiter le recours aux avances de trésorerie aux cas d'urgence; (iii) réduire les catégories de dépenses éligibles aux avances de trésorerie et aux régies d'avance; (iv) abaisser le plafond de l'avance initiale et de la dotation aux régies; (v) préciser les critères de recours à ces procédures, en particulier les critères de nécessité de service et d'urgence avérées; et (vi) encadrer les conditions de recours aux mandats de transfert. Enfin, le Gouvernement a pris les dispositions pour apurer les soldes des comptes d'imputations provisoires et les mandats provisions résiduels ont été annulés à fin 2014.

61. En outre, la Gestion des ressources et des dépenses publiques s'est inscrite dans le cadre de l'assainissement des finances publiques et de la transparence par la mise en œuvre du plan d'actions issu du PEMFAR (Public Expenditure Management and Financial Accountability Review).

62. Au titre de l'amélioration du cadre de passation des marchés publics, le Gouvernement a procédé à l'élaboration et la diffusion auprès des administrateurs de crédits d'un plan type de passation des marchés pour l'exécution budgétaire. De même, un Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuel (DPBEP) est annexé à la loi de finances.

63. Dans le cadre de l'amélioration de la capacité d'absorption des secteurs public et privé, le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) global est annexé à la loi de finances, ainsi qu'un plan d'engagement des dépenses a été mis en place pour une programmation de la consommation des crédits budgétaires.

64. Le strict respect des principes d'orthodoxie en matière de gestion des finances publiques sera poursuivi, notamment le vote du budget conformément au calendrier constitutionnel. Le Gouvernement s'est engagé pour la transparence et la traçabilité dans la chaîne d'exécution des dépenses publiques. Les textes pour la transposition des directives de l'UEMOA, notamment la loi organique relative au code de transparence et à la loi de finances ont été adoptés. Par ailleurs, les CDMT sectoriels ont été étendus à cinq (5) nouveaux ministères faisant passer le nombre de ministères sous CDMT à seize (16). Le CDMT global a été élaboré et a servi à la préparation du budget 2014. S'agissant de l'amélioration du cadre de gestion de la dette, une Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2013-2017) suivant les standards internationaux a été adoptée en Conseil des Ministres le 19 décembre 2013. Elle est mise en cohérence avec une Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) actualisée à fin octobre 2013 avec l'appui technique du FMI.

65. Le Gouvernement a poursuivi les réformes de consolidation de la soutenabilité des finances publiques et de la viabilité de sa dette. Ainsi, une politique nationale d'endettement a été adoptée en vue de minimiser l'ensemble des risques et des coûts. L'objectif étant de reprofiler la dette intérieure sur un horizon à moyen et long terme et de privilégier les guichets concessionnels concernant l'endettement extérieur. La SDMT 2015-2019 qui est un exercice récurrent en glissement annuel vise à satisfaire les besoins brutes de financement de l'Etat aux moindres coûts et risques. La SDMT



2015-2019 s'appuie sur le PIP 2015-2017 qui indique que le Taux d'investissement public est passé de 4,8% en 2012 à 7,4% en 2014 pour se situer à 8,4 en 2017. La SDMT 2015-2019 indique un ratio de la dette publique total rapporté au PIB en baisse à 42,3% à fin 2019 contre 45,8% à fin 2014. Ce dernier taux est de 36,2% si on exclut la dette au titre du C2D. Cette stratégie prend en compte le recours au Partenariat Public-Privé (PPP), tout en veillant à la minimisation des coûts et risques liés à ce type de financement.

### ***Réformes du secteur financier***

66. Une Stratégie de Développement du Secteur Financier (SDSF), pour mieux répondre aux besoins de financement de l'économie, a été élaborée et adoptée en Conseil des Ministres le 16 avril 2014. Concernant la restructuration des banques publiques, un plan d'actions découlant des résultats de l'évaluation des banques par des cabinets internationaux est formulé et transmis au Gouvernement pour son adoption en Conseil des Ministres.

67. Pour ce qui est de la microfinance, l'assainissement du secteur s'inscrit dans un plan d'actions articulé autour de quatre axes : (i) la consolidation du cadre réglementaire et institutionnel; (ii) le renforcement de la surveillance; (iii) la restructuration et le redressement des structures en difficulté; et (iv) la liquidation des structures de financement décentralisées dont l'agrément a été retiré. La mise en œuvre de ce plan permettra d'assurer une meilleure supervision du secteur et de favoriser l'accès au financement des couches sociales les plus démunies. Il a permis l'adoption en Conseil des Ministres du 22 janvier 2014 du décret d'application de l'ordonnance N° 02011-367 du 03 Novembre 2011 portant réglementation des Structures de Financement Décentralisées (SFD). Les autres actions portant sur la promotion, le contrôle et l'assistance des SFD sont en cours d'exécution.

### ***Amélioration du climat des affaires et de la bonne gouvernance***

68. L'émergence passe par le développement d'un Secteur Privé dynamique, dans un environnement économique favorable. Dans ce sens, le Gouvernement a mis en œuvre d'importantes réformes structurelles et sectorielles qui visent à créer le meilleur environnement institutionnel et juridique pour accompagner le secteur privé et à favoriser les conditions les plus attractives pour la réalisation des investissements privés tant nationaux qu'extérieurs. Ces mesures sont désormais connues du fait qu'elles ont fait l'objet de large diffusion, qu'il s'agisse des nouveaux codes, des guichets uniques pour la création d'entreprise ou du Tribunal du Commerce.

69. Dans ce cadre, le Gouvernement mettra en œuvre de nouvelles mesures pour étoffer le dispositif existant en vue d'améliorer les indicateurs du Doing Business. Ces mesures seront mises en œuvre par l'entité de Promotion des Investissements (CEPICI) à travers un ensemble de trente-quatre (34) réformes notamment sur : (i) la simplification ou la réduction des procédures, des délais et des coûts sur les démarches de création d'entreprises (juridiques, import-export, et énergie); (ii) l'élargissement des canaux d'élaboration et de diffusion des actes de création d'entreprises; (iii) la réduction des coûts fiscaux et la levée de l'exigence de capital minimal pour les PME (Capital social n'excède pas dix millions de FCFA); (iv) l'élargissement des compétences du Président du Tribunal du Commerce et l'institution d'un cadre juridique de la médiation commerciale; (v) le renforcement du dispositif de redressement des entreprises en

difficulté; et (vi) le renforcement du respect des délais de recours et de forclusion prescrit par les textes.

70. Ainsi, un accent a été mis sur la réduction des coûts de création d'entreprise par la simplification et la baisse du nombre de procédures, et du taux d'imposition relatifs aux différentes démarches nécessaires. Dans ce cadre, un Guichet Unique du Commerce Extérieur a été créé, de même que des réductions sont enregistrées sur les coûts de passage des marchandises au Port Autonome d'Abidjan, les coûts de transfert de propriété et de publication de l'avis de création des entreprises. Par ailleurs, le projet de loi sur la concurrence a été adopté par le Gouvernement le 02 mai 2013.

71. En outre, une Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et un Secrétariat National de Lutte contre la Corruption ont été créés par décret le 20 novembre 2013 afin de promouvoir la culture de la bonne gouvernance par des campagnes de sensibilisation mais également engager des procédures pénales répressives contre les contrevenants ;

72. De même, un plan d'apurement des arriérés intérieurs a été adopté en Conseil des Ministres le 14 novembre 2013. La mise en œuvre de ce plan a débuté avec le règlement de 56,5 milliards de FCFA en 2013 et vise à soutenir l'activité économique nationale.

73. La mise en œuvre des nouveaux codes, des guichets uniques pour la création d'entreprise ou du Tribunal du Commerce, a valu à notre pays de gagner 30 places dans le classement du Doing Business de 2012 à 2015, passant de la 177<sup>ème</sup> à la 147<sup>ème</sup> place. De même, notre pays est classé pour la deuxième année consécutive parmi les dix meilleurs réformateurs au monde dans le cadre du rapport Doing Business 2015 de la Banque Mondiale. C'est également l'occasion d'indiquer que notre pays a reçu en décembre 2014 le prix du Forum « Mines and Money » du « Meilleur Pays en matière de réforme dans le secteur minier » devant la Finlande, le Pérou et la Serbie. D'autres réformes sont également mises en œuvre dans le cadre du Millennium Challenge Corporation (MCC) du Gouvernement Américain, sanctionné par l'obtention récente du Threshold. En outre, notre pays a maintenu son statut de pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) obtenu en mai 2013 et devrait être éligible dès 2015 à l'initiative internationale « Open Government Partnership - (OGP) ». L'amélioration continue du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie ivoirienne est à la base du dynamisme du secteur privé. Ainsi, le CEPICI a enregistré en 2014, la création de 6 487 entreprises, soit plus du double du nombre d'entreprises créées en 2013. Ce sont 9 262 entreprises enregistrées depuis 2011 pour des investissements cumulés de 1 275 milliards et des emplois cumulés évalués à 66 189.

#### ***Mise en œuvre de la gratuité généralisée puis ciblée des soins***

74. Les mesures de gratuité généralisée et ciblée prises par le Gouvernement ont permis d'enregistrer une amélioration du taux de fréquentation des structures sanitaires et une meilleure prise en charge de certaines pathologies chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq (5) ans. Toutefois ces mesures dans leur mise en œuvre se heurtent à certaines difficultés aux nombres desquelles la baisse des ressources propres des structures sanitaires qui entraîne la non prise en compte des dépenses de fonctionnement et l'augmentation de la charge de travail du personnel de santé.

75. En réponse à ces problèmes, le Gouvernement a adopté des mesures exceptionnelles tendant à (i) la prise en charge des salaires des agents des structures non EPN (ii) la prise en charge des frais de consommation d'eau et d'électricité des établissements sanitaires de premier contact (ESPC) ; (iii) le paiement des primes d'intéressements des agents des structures sanitaires et ; (iv) l'octroi de subvention pour la compensation des pertes de recettes enregistrées.
76. Ainsi, sur les années 2011 et 2012, les efforts financiers du Gouvernement se chiffrent à la somme de 33, 2 milliards de FCFA pour combler le manque à gagner créé par les ressources non recouvrées des structures sanitaires qui s'élèvent à 47,9 milliards de FCFA. Le solde pour ces deux (2) années est de 146 milliards de FCFA.
77. L'appui financier du Gouvernement a servi au paiement des montants des primes d'intéressement de l'année 2011, du fonds d'action sanitaire, dues au trésor public et pour le fonctionnement des structures de santé (73 milliards de FCFA).
78. Pour la période 2012-2014, sur les besoins exprimés pour le financement de la mesure qui s'élèvent à 30 milliards de FCFA, seulement 20 milliards de FCFA ont été octroyés par année. Cinq milliards de FCFA de ce montant annuel ont été alloués à la Nouvelle PSP pour l'achat des médicaments et autres intrants et 15 milliards de FCFA pour les structures de soins.
79. Fort de cette dotation, la NPSP a acquis en 2013, 171 145 Kits d'accouchement et 18 000 kits de césarienne.
80. De même, cette dotation a permis d'assurer annuellement la gratuité de la consultation des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans, du bilan prénatal, clinique, biologique et radiologique. Elle a également couvert la gratuité des cas d'accouchements normaux et leurs complications, de césarienne et de prise en charge des enfants âgés de 0 à 5 ans pour le paludisme, la tuberculose et le VIH/Sida. Les structures de soins ont été approvisionnées sur toute l'étendue du territoire.
81. Les besoins complémentaires en 2013 et 2014 pour la mise en œuvre de la mesure de la gratuité ciblée restent de l'ordre de 35,5 milliards de FCFA.

#### ***Financement de la nouvelle PSP***

82. La Pharmacie de la santé publique est la centrale d'achat qui permet la distribution des médicaments dans toutes les structures sanitaires publiques. Le Gouvernement appuyé des partenaires s'est engagé à faire de cette structure (EPIC) une Association Sans But Lucratif (ASBL).
83. Par ce nouveau statut, le Gouvernement entend donner à la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) une autonomie financière et une autonomie de gestion pour assurer ses approvisionnements et entreprendre sa déconcentration.
84. Le coût global de cette réforme est de 63,9 milliards de FCFA. Cette nouvelle réforme a permis de mettre en place les organes administratifs et gestionnaires notamment un nouveau conseil d'administration en 2013 constitué des représentants de l'Etat, des partenaires au développement et des associations ainsi qu'un Directeur Général.
85. Les activités réalisées dans le cadre de la réforme ont porté sur: (i) la reconstruction du stock, notamment l'achat du stock ordinaire et du stock pour la gratuité ciblée; (ii)

l'amélioration de l'outil de production ; (iii) la reconstitution du fonds de roulement initial et ; (iv) le règlement des passifs de la PSP.

86. Dans l'urgence, 12,4 milliards de FCFA étaient nécessaires pour l'exercice 2013. Ces besoins prioritaires d'urgence concernaient le règlement du passif de la PSP qui était de 10 milliards de FCFA, le financement du fonds de roulement initial (6 mois) de la Nouvelle PSP estimé à 1,8 milliards de FCFA et 600 millions de FCFA de besoin de financement pour l'amélioration de l'outil de production. En effet, sur les 3,2 milliards de FCFA nécessaires pour l'augmentation des capacités d'entreposage et de traitement de commandes clients de la PSP en 2013, la contribution de l'Union Européenne, de l'USAID/PEPFAR et du Fonds Mondial s'élève à 2,6 milliards de FCFA.

87. La reconstruction du stock prenant en compte les stocks ordinaires et de la gratuité ciblée a été constituée pour l'exercice 2014 pour un coût global de 49,3 milliards de FCFA. En effet, sur les 30 milliards de FCFA nécessaires à l'achat du stock ordinaire, 20 milliards de FCFA de financement sont acquis dont 7 milliards de l'AFD et 13 milliards de FCFA de crédits fournisseurs. Pour ce qui concerne l'achat du stock de gratuité ciblée dont le coût total s'élève à 19,3 milliards de FCFA, seulement 1 milliard de FCFA est programmé sur le budget de l'Etat.

#### ***Couverture Maladie Universelle (CMU)***

88. Afin d'apporter une réponse appropriée à la précarité des conditions de vie des populations et particulièrement aux difficultés d'accès aux soins de santé, le Gouvernement a mis en place un système de Couverture Maladie Universelle. La CMU a pour objectif d'assurer un accès à des soins de santé de qualité pour l'ensemble de la population résidente en Côte d'Ivoire (nationaux et non nationaux/universalité), dans des conditions financières soutenables (accessibilité). Instituée par la loi 2014-131 du 24 mars 2014, la CMU, est un système national obligatoire de couverture du risque maladie financé par une cotisation forfaitaire de 1 000 francs CFA, par mois et par individu. Elle repose sur les principes directeurs que sont :

- Les deux régimes de couverture : le Régime Général de Base (contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (non contributif) ;
- La gestion du service public (CMU) par une caisse unique : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie
- La gestion par délégation qui implique la délégation d'une partie des fonctions de la CNAM aux Organismes de Gestion Délégée qui sont des structures existantes ayant déjà une expérience dans la gestion de l'assurance maladie.

#### ***Réforme du secteur énergie***

89. La loi N° 02014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Il intègre un meilleur cadre de gestion des flux physiques et financiers du secteur grâce à : (i) une meilleure définition des activités du secteur de l'électricité et de leur régime juridique; (ii) une plus grande souplesse dans les possibilités d'organisation et de gestion des segments, objets du monopole de l'Etat, lesquels sont désormais susceptibles d'être concédés, le cas échéant, à un ou plusieurs opérateurs privés; (iii) la prise en compte des énergies nouvelles et renouvelables ainsi que la maîtrise de l'énergie; (iv) le renforcement du dispositif de répression des fraudes et actes délictueux préjudiciables au secteur de l'électricité; et (v) l'institution

par la loi d'une commission de régulation indépendante, dotée des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

90. En ce qui concerne le secteur des hydrocarbures, le Gouvernement met en œuvre le nouveau mécanisme automatique de fixation des prix à la pompe depuis le 1er avril 2013. Pour ce qui est des industries extractives, le Gouvernement entend maintenir la conformité de la Côte d'Ivoire à l'Initiative de la Transparence des Industries Extractives. A cet effet, le code pétrolier a été amendé et un nouveau code des hydrocarbures a été adopté pour assurer une meilleure transparence dans la gestion des ressources et la préservation de l'environnement. Un nouveau code des mines a été adopté par l'Assemblée Nationale le 04 mars 2014, afin de favoriser l'afflux des capitaux étrangers dans le secteur minier et faire de la Côte d'Ivoire une destination privilégiée. Il accorde de nombreux avantages spécifiques aux investisseurs et supprime notamment la taxe sur les bénéfices exceptionnels.

### ***Réformes du secteur du café-cacao***

91. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts de réforme de la filière café - cacao et maintiendra les prix minimum garantis aux producteurs d'au moins 60% du prix CAF de référence en vue de relever les revenus des paysans. L'opération d'évaluation des coopératives pour le renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles a permis de recenser partiellement 3747 coopératives dont 2856 dans le secteur du café-cacao. La finalisation de ce recensement pour les producteurs de la filière café-cacao permettra d'établir une cartographie de la production et de mieux adresser la mise en œuvre de la réforme. Ces réformes seront également étendues aux autres filières, notamment le coton et l'anacarde afin d'assurer une gestion intégrée des spéculations. Par ailleurs, le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) poursuit ses actions pour améliorer les conditions de vie des populations à travers le reprofilage des pistes, ainsi que la construction d'écoles et de centres de santé.

### ***Gouvernance locale***

92. L'organisation territoriale en Côte d'Ivoire est actuellement régie par la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale. Celle-ci affirme que l'administration du territoire de la Côte d'Ivoire est structurée selon les principes parallèles et complémentaires de la déconcentration et de la décentralisation.

### ***Analyse de l'exécution du PND sur la période 2012-2015***

93. Les prévisions des dépenses d'investissements publics du PND sur la période 2012-2014 sont estimées à **2 967,5 milliards de FCFA, soit respectivement de 676,4 milliards pour 2012, 1 000 milliards pour 2013 et 1291,1 milliards pour 2014.**

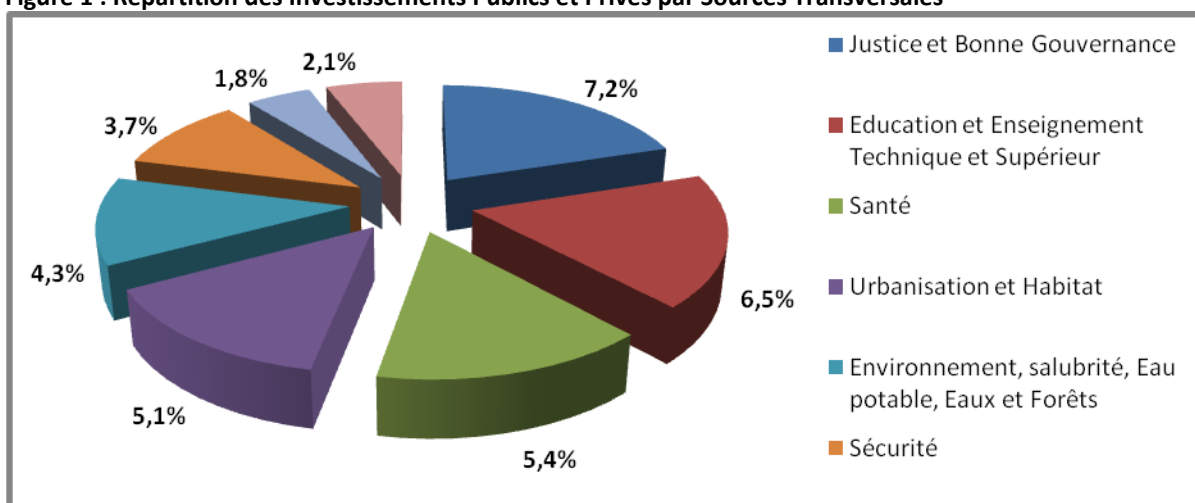
94. En termes de répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Transversales et Verticales, on note les prévisions suivantes :

### ***Sources Transversales***

95. **Les Sources transversales** représentent **(35,9%)**, notamment : Justice et Bonne Gouvernance (7,2%) ; Education et Enseignement Technique et Supérieur (6,5%) ; Santé (5,4%), Urbanisation et Habitat (5,1%) Environnement, salubrité, Eau potable,

Eaux et Forêts (4,3%) ; Sécurité (3,7%) ; Sécurité Internationale et Régionale (1,8%) ; et Autres (2,1%).

Figure 1 : Répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Transversales

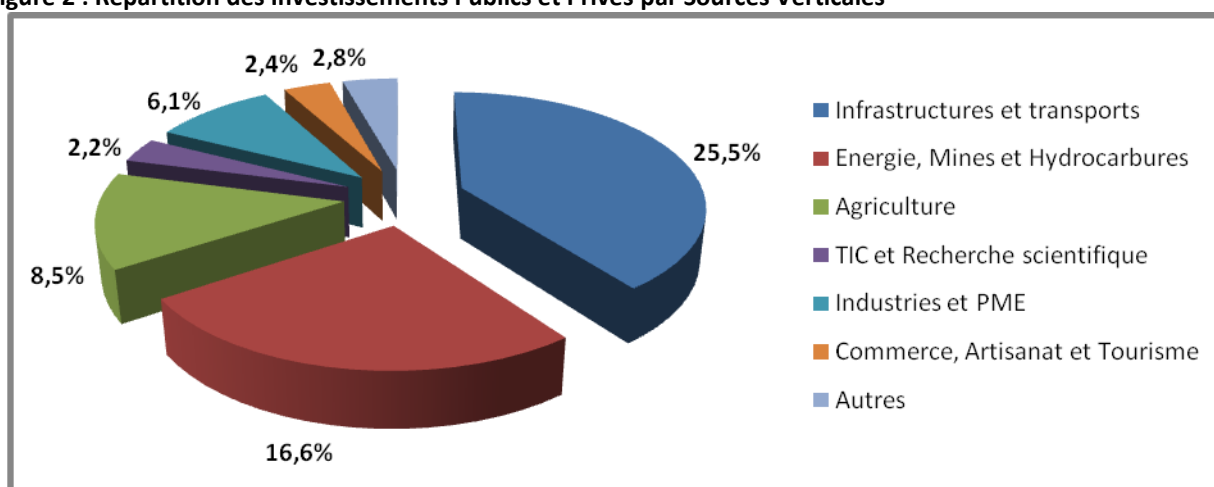


Source : MEMPD/DGPLP

### Sources Verticales

96. Les Sources Verticales quant à elles représentent (64,0%) : Infrastructures et transports (25,5%) ; Energie, Mines et Hydrocarbures (16,6%) ; Agriculture (8,5%) ; Industries et PME (6,1%) ; TIC et Recherche scientifique (2,2%) ; Commerce, Artisanat et Tourisme (2,4%) et Autres (2,8%).

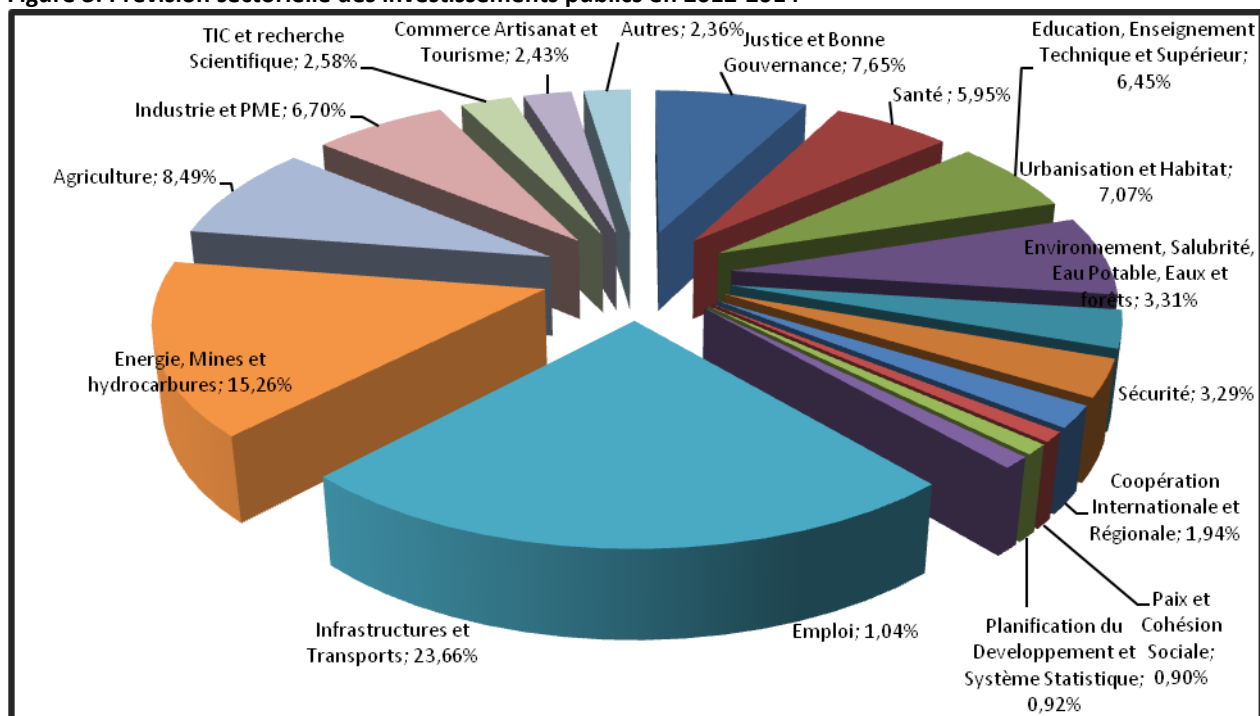
Figure 2 : Répartition des Investissements Publics et Privés par Sources Verticales



Source : DGPLP, MEMPD

97. Une analyse des prévisions laisse apparaître une prédominance des secteurs de production notamment les Infrastructures Economiques et les services de Transports, l'Energie, les Mines et les Hydrocarbures, de même que l'Agriculture (Cf. graphique ci-dessous).

Figure 3: Prédiction sectorielle des investissements publics en 2012-2014



Source : DGPLP, MEMPD

98. La situation des réalisations du PND sur la période 2012-2014, sur la période, indique que les investissements publics ont été financés à hauteur de 2 808,1 milliards de FCFA, soit 95% des prévisions.

## Analyse des dotations budgétaires sur la période 2012-2015

Tableau 2: Mobilisation financière par Résultat Stratégique et par Secteur

Période	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	PND (C)	Budget (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
						PNDE/C	BudgetE/D
<b>Résultat stratégique / Secteur</b>							
<b>Résultat stratégique 1</b>	<b>1 060 751</b>	<b>584 983</b>	<b>726 114</b>	<b>491 077</b>	<b>425 243</b>	<b>58,56%</b>	<b>86,59%</b>
<i>Paix et Cohésion Sociale</i>	83 201	145 745	61 905	116 730	112 237	181,30%	96,15%
<i>Défense et Sécurité</i>	323 400	99 795	226 245	86 425	77 702	34,34%	89,91%
<i>Gouvernance Territoriale</i>	270 372	248 223	192 402	143 906	115 258	59,90%	80,09%
<i>Justice, Droits de l'Homme et Libertés Pub.</i>	246 376	48 282	150 828	29 916	18 377	12,18%	61,43%
<i>Planification Statistique</i>	99 222	33 265	63 990	27 168	23 155	36,18%	85,23%
<i>Communication</i>	38 180	9 672	30 744	7 232	6 815	22,17%	94,24%
<i>Autres (Gouvernance)</i>			-	79 700	71 700		89,96%
<b>Résultat stratégique 2</b>	<b>1 959 163</b>	<b>2 599 117</b>	<b>1144 468</b>	<b>1 679 336</b>	<b>1 253 640</b>	<b>109,54%</b>	<b>74,65%</b>
<i>Economie</i>	152 651	416 480	107 836	228 611	92 890	86,14%	40,63%
<i>Agriculture Ressources Animales et Halieutiques</i>	188 848	371 735	130 410	245 953	219 889	168,61%	89,40%
<i>Infrastructure et Service de Transport</i>	1 079 528	1 127 591	585 074	790 437	557 024	95,21%	70,47%
<i>PTIC</i>	32 907	23 673	20 522	13 425	13 235	64,49%	98,58%
<i>Mines</i>	6 453	4 022	2 261	3 672	2 049	90,59%	55,79%
<i>Energie</i>	385 010	590 629	240 112	365 353	342 738	142,74%	93,81%
<i>Industrie Et Pme</i>	45 046	41 875	17 985	12 711	7 587	42,19%	59,69%
<i>Commerce</i>	32 907	9 361	20 522	8 886	8 570	41,76%	96,45%
<i>Artisanat</i>	6 453	1 783	3 961	719	601	15,18%	83,63%
<i>Tourisme</i>	12 907	6 264	5 522	5 111	4 651	84,23%	91,01%
<i>Recherche Scientifique</i>	16 453	5 703	10 261	4 458	4 405	42,93%	98,82%
<b>Résultat stratégique 3</b>	<b>790 745</b>	<b>937 525</b>	<b>570 637</b>	<b>655 159</b>	<b>503 737</b>	<b>88,28%</b>	<b>76,89%</b>
<i>Education</i>	263 255	340 272	184 179	245 192	198 305	107,67%	80,88%
<i>Sante</i>	270 441	297 302	223 134	201 082	139 938	62,71%	69,59%

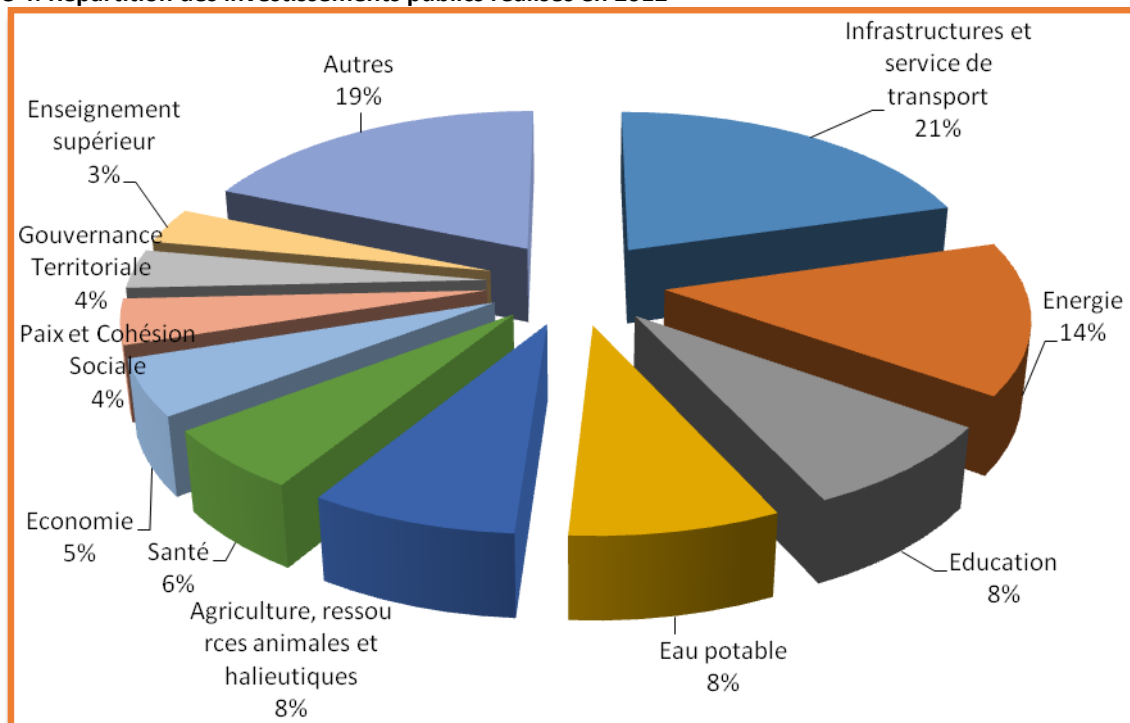


Période	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	PND (C)	Budget (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
						PNDE/C	BudgetE/D
<i>Culture</i>	19 744	20 076	12 313	12 170	11 778	95,65%	96,79%
<i>ETFP</i>	16 453	63 458	10 261	46 017	10 117	98,60%	21,99%
<i>Enseignement Supérieur</i>	131 627	128 975	82 090	89 513	88 853	108,24%	99,26%
<i>Emploi</i>	41 954	38 048	29 058	34 665	32 097	110,46%	92,59%
<i>Jeunesse Sports Loisirs</i>	23 035	17 396	14 366	11 920	11 153	77,64%	93,56%
<i>Protection Sociale</i>	11 188	25 467	6 978	10 553	8 582	122,99%	81,32%
<i>Population Migration</i>	2 088	1 798	1 421	724	629	44,28%	86,92%
<i>Genre Famille Femme Enfants</i>	10 960	4 733	6 838	3 324	2 285	33,41%	68,73%
<b>Résultat stratégique 4</b>	<b>572 985</b>	<b>536 265</b>	<b>391 701</b>	<b>355 920</b>	<b>292 449</b>	<b>74,66%</b>	<b>82,17%</b>
<i>Habitat-Urbanisme</i>	131 627	98 838	82 090	46 698	43 330	52,78%	92,79%
<i>Assainissement</i>	82 267	38 029	51 306	30 792	20 668	40,28%	67,12%
<i>Eau Potable</i>	186 866	316 025	141 135	223 767	186 953	132,46%	83,55%
<i>Salubrité</i>	82 267	53 147	51 306	37 559	31 405	61,21%	83,61%
<i>Environnement</i>	43 370	15 046	28 655	8 425	6 539	22,82%	77,62%
<i>Eaux et Forêts</i>	46 588	15 180	37 210	8 679	3 553	9,55%	40,94%
<b>Résultat stratégique 5</b>	<b>195 906</b>	<b>77 547</b>	<b>134 629</b>	<b>57 669</b>	<b>56 073</b>	<b>41,65%</b>	<b>97,23%</b>
<i>Intégration Africaine</i>	61 058	7 853	46 957	1 420	1 010	2,15%	71,14%
<i>Affaires Etrangère</i>	134 848	69 694	87 672	56 248	55 063	62,81%	97,89%
<b>TOTAL PND</b>	<b>4 579 551</b>	<b>4 735 437</b>	<b>2967 550</b>	<b>3 239 160</b>	<b>2 531 141</b>	<b>85,29%</b>	<b>78,14%</b>

Source : MEMPD / DGPLP

99. Les ressources ont été prioritairement orientées vers les secteurs des Infrastructures Economiques et des services de Transports, l'Énergie, les Mines et les Hydrocarbures, l'Éducation, l'Enseignement Technique et Supérieur, la Justice et la Gouvernance, la Salubrité et l'Eau potable (Cf. graphique ci-dessous).

Figure 4: Répartition des investissements publics réalisés en 2012-



2014

Source: MEMPD / DGPLP

100. En particulier, en termes de sources transversales et verticales, on peut noter les répartitions ci-dessous :

101. Sources Transversales (36,36 % des investissements publics) : Les sources transversales de croissance, qui ont été sélectionnées comme prioritaires en s'assurant de leur effet porteur sur l'ensemble de l'économie, sont les suivantes : Justice et Bonne Gouvernance (7,2%) ; Education et Enseignement Technique et Supérieur (6,5%) ; Santé (5,4%), Urbanisation et Habitat (6,60%) ; Environnement, Salubrité, Eau potable, Eaux et Forêts (2,82%) ; Sécurité (2,95%) ; Coopération Internationale et Régionale (1,78%) ; et Autres (3,13%).

102. Sources verticales (63,64 % des investissements publics) : Les sources verticales de croissance, qui ont été sélectionnées comme prioritaires sont les suivantes : Infrastructures et Transports (26,22%) ; Energie, Mines et Hydrocarbures (16,6%) ; Agriculture (8,5%) ; Industries et PME (6,1%) ; TIC et Recherche Scientifique (2,2%) ; Commerce, Artisanat et Tourisme (2,4%) et Autres (1,64%). Les « moteurs de la croissance choisis » sont considérés comme verticaux mais ils ont aussi des effets sur tous les autres secteurs. Ils créent donc un cercle vertueux de croissance.

103. Sur la période 2012-2014, l'investissement du secteur privé s'élève à 4 669,3 milliards de FCFA contre une prévision de 3 946,2 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 118,3%. Ainsi, les investissements cumulés des secteurs public et privé ressortent à 7 477,4 milliards de FCFA contre une prévision de 6 913,74 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 108% sur la période.

104. Aussi, les proportions des deux sources de financement sont respectivement de 37,6% pour le secteur public et 62,4% pour le secteur privé alors que les prévisions, sur la période, était respectivement de 43% et 57%.

Figure 5 : Répartition des prévisions des investissements par sources de financement

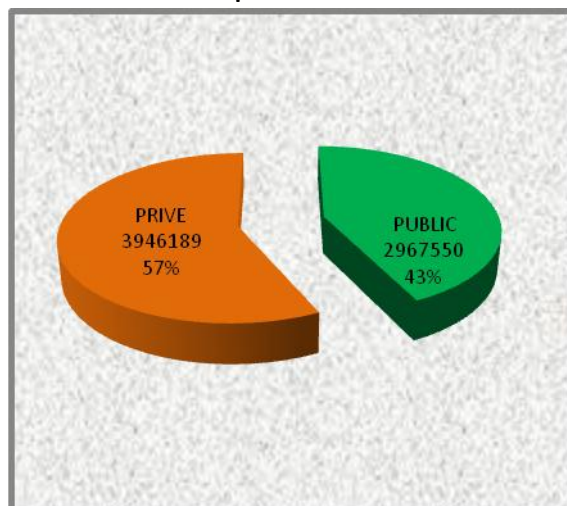
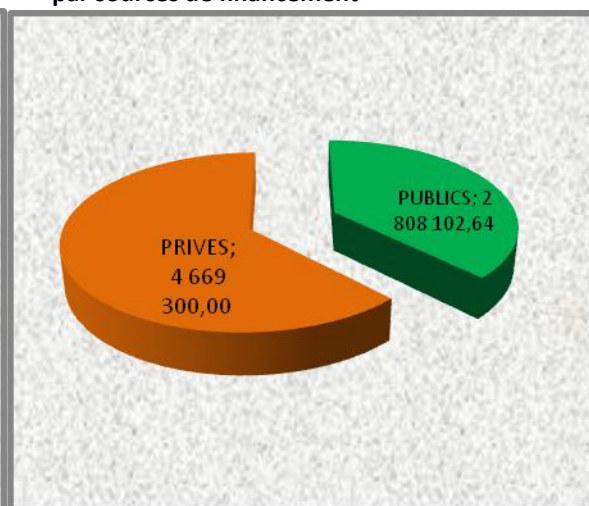


Figure 6 : Répartition des investissements réalisés par sources de financement



Sou  
rce: MEMPD / DGPLP

#### Dotations et dépenses d'investissement des Collectivités locales

105. Sur la période 2012-2014, les collectivités ont bénéficié d'une allocation globale de 76,4 milliards FCFA au titre du budget d'investissement public de l'Etat. Ces ressources ont été principalement allouées aux infrastructures routières et d'hydrauliques humaines (44,6%), à l'éducation (35,5%), à la santé (13,4%), à la production et au commerce (3,8%). Les ressources mises à la disposition des collectivités sur la période ont été quasiment absorbées en intégralité (99,5%) (Voir tableau 4).

Tableau 4 : Répartition sectorielle de la Subvention de l'Etat aux collectivités locales (en millions de FCFA)

Secteur	2012		2013		2014		2012 - 2014		
	Dotation	PEC	Dotation	PEC	Dotation	PEC	Dotation	PEC	Taux
Sécurité	169,4	169,4	225,9	225,9	608,2	608,2	1003,5	1003,5	100%
Communication					10,0	10,0	10,0	10,0	100%
Planification	156,0	112,2	264,4	264,4	658,9	658,9	1079,3	1035,5	95,9%
Product°&Commerce	694,3	694,3	655,6	655	1571,5	1571,5	2921,4	2921,4	100%
Infrastructures	10 645	10 636	10 001	10 001	13 430	13429,7	34076,3	34067,4	100%
Education	8748	8748	8553,7	8553,7	9805,8	9525,8	27105,5	26827,5	99%
Santé	2650,4	2650,4	2998,8	2998,8	4570,6	4550,6	10219,9	10199,9	99,8%
Sports & Loisirs					15	15	15	15	100%
TOTAL	23063	23010	22700	22700	30370	30370	76424	76080	99,5%

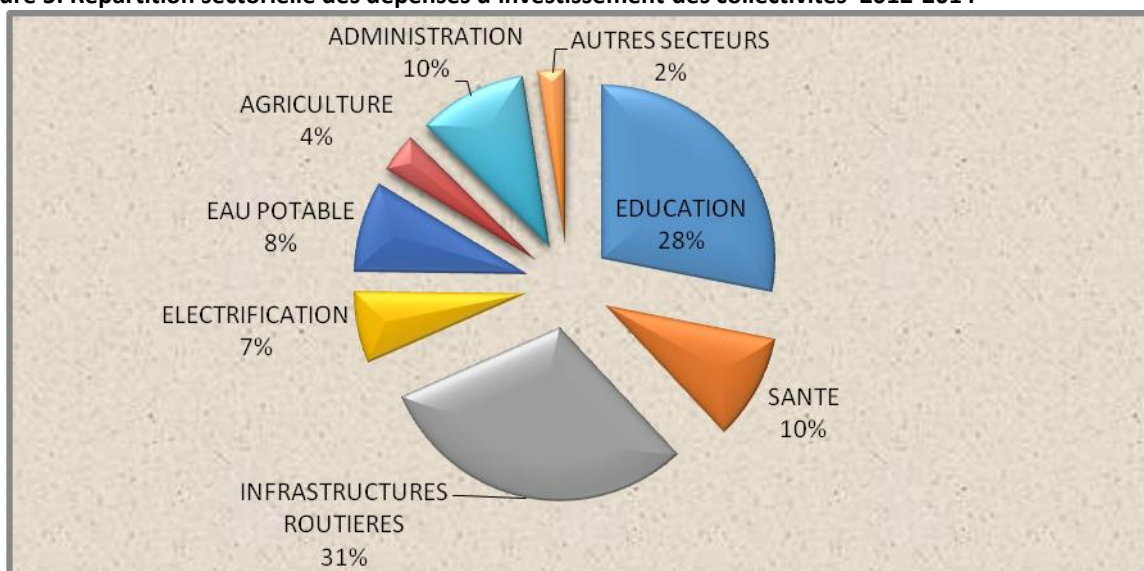
Source: MEMPD / DGPLP

106. En plus des subventions de l'Etat, les collectivités disposent de ressources propres constituées des reliquats des exécutions budgétaires des années précédentes et d'une

partie des taxes collectées et redistribuées au niveau local. Ces ressources alimentent le fonds d'investissement au niveau des collectivités.

107. Sur la période 2012-2014, les dépenses d'investissement des collectivités (subventions et ressources propres) ont été affectées aux infrastructures routières (31%), à l'éducation (28%), à la santé (10%), aux infrastructures et équipements des administrations des collectivités (10%), à l'accès à l'eau potable (8%), à l'électrification (7%) et aux autres secteurs (2,5%), notamment le commerce, la construction, la sécurité.

Figure 5: Répartition sectorielle des dépenses d'investissement des collectivités 2012-2014



Source: MEMPD / DGPLP

### Renforcement de la Coordination des interventions et de l'efficacité de l'aide au développement

108. Le Gouvernement a mis en place en Décembre 2012 le Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures (COMOREX) pour le suivi de la mobilisation des ressources des financements extérieurs. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du dispositif de gestion et de suivi des ressources extérieures mobilisées par la Côte d'Ivoire, le Gouvernement a initié la mise en place d'un système informatisé de gestion des ressources extérieures dénommé « Plateforme informatisée de Gestion de l'Aide » en abrégé « PGA ». Cette plateforme permettrait de : (i) avoir des informations exhaustives et fiables sur l'Aide extérieure et sa destination ; (ii) rendre plus efficace la gestion globale de l'Aide en mettant à la disposition des décideurs des outils visuels (cartographie, rapports et tableaux de bord) ; (iii) aider à la prise de décisions ; (iv) améliorer la coordination et le dialogue entre les institutions gouvernementales et les partenaires ainsi qu'au sein de chacune de ces entités ; (v) regrouper toute la documentation (conventions, aide-mémoires, rapports d'activités, etc.) liée aux programmes et projets et ; (vi) faciliter le partage des informations sur l'Aide.

109. En outre, le développement de cet outil participe à la mise en œuvre du Programme Conjoint de Coordination de l'Aide élaboré par le Gouvernement, en collaboration avec ses Partenaires au Développement. Ce programme est constitué de quatre (04) composantes dont la deuxième intitulée « Développement d'un système d'information fiable en matière de gestion de l'Aide » prévoit la mise en œuvre de la plateforme.

Depuis juillet 2014, la PGA est en ligne et fait l'objet d'actualisation par les Ministères et certains partenaires au développement.

110. Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré une politique de l'aide en Côte d'Ivoire. Des protocoles d'accords entre l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers d'une part, et entre l'Etat et la Société civile d'autre part, ont permis une meilleure coordination des interventions.

#### **Contribution des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre du PND 2012-2015**

111. Pour le financement de cet ambitieux plan de développement, le Gouvernement, au-delà des ressources propres de l'Etat, a partagé au cours du Groupe Consultatif des 4 et 5 Décembre 2012 à Paris, la vision du développement du pays et mobilisé les financements extérieurs aussi bien publics que privés nécessaires à la mise en œuvre du PND. Au total, les annonces officielles des partenaires portent sur 4319 milliards de FCFA (8,6 milliards de dollars US) dont 1102,4 milliards de FCFA (2,2 milliards de dollars US) de financements acquis et 3217 milliards de FCFA (6,4 milliards de dollars US) de nouveaux financements. Après le Groupe Consultatif, les discussions avec la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement ont permis de confirmer les engagements pris à Paris. Le tableau 5 ci-dessous donne le niveau de concrétisation des engagements du Groupe Consultatif qui est de l'ordre de 71,5% sur la période 2012-2015. La désagrégation des réalisations par bailleur est indiquée ci-dessous :

112. Le niveau de financement du Groupe de la Banque Mondiale est de 1350 milliards de FCFA pour une prévision 1075 milliards de FCFA, soit 125,58%. Cette performance s'explique par l'important soutien du guichet privé du groupe de la Banque Mondiale en faveur de la garantie des investissements privés, notamment du Pont HKB, de la CIPREL et AZITO.

113. La Banque Africaine de Développement a réalisé à ce jour un niveau de financement de 213,3 milliards de FCFA contre une prévision de 500 milliards de FCFA, soit 42,66%. Cette relative performance est due à la mise en œuvre du nouveau Document de Stratégie Pays (DSP 2013-2017) dont le niveau d'engagement financier est appelé à monter en puissance avec la maturité des projets du DSP.

114. La contribution du Groupe de la BID au financement du PND de la Côte d'Ivoire s'élève à 347,3 milliards de FCFA contre une prévision de 500 milliards de FCFA, soit 69,45%. Ces financements sont repartis entre les guichets comme suit: (i) BID/ Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), la Société Islamique pour le développement du secteur privé (SID) et la Société Internationale Islamique pour le Financement du Commerce (SIFC).

115. La Banque Ouest Africaine de Développement a également apporté un important soutien au gouvernement dans la mise en œuvre de son programme d'investissement avec une réalisation de 183,8 milliards de FCFA contre une prévision de 310 milliards de FCFA, soit 59,28%.

116. L'Union Européenne (UE) a contribué au financement du PND à hauteur de 125,5 milliards de FCFA contre une prévision 157,4 milliards de FCFA, soit 79,7%.

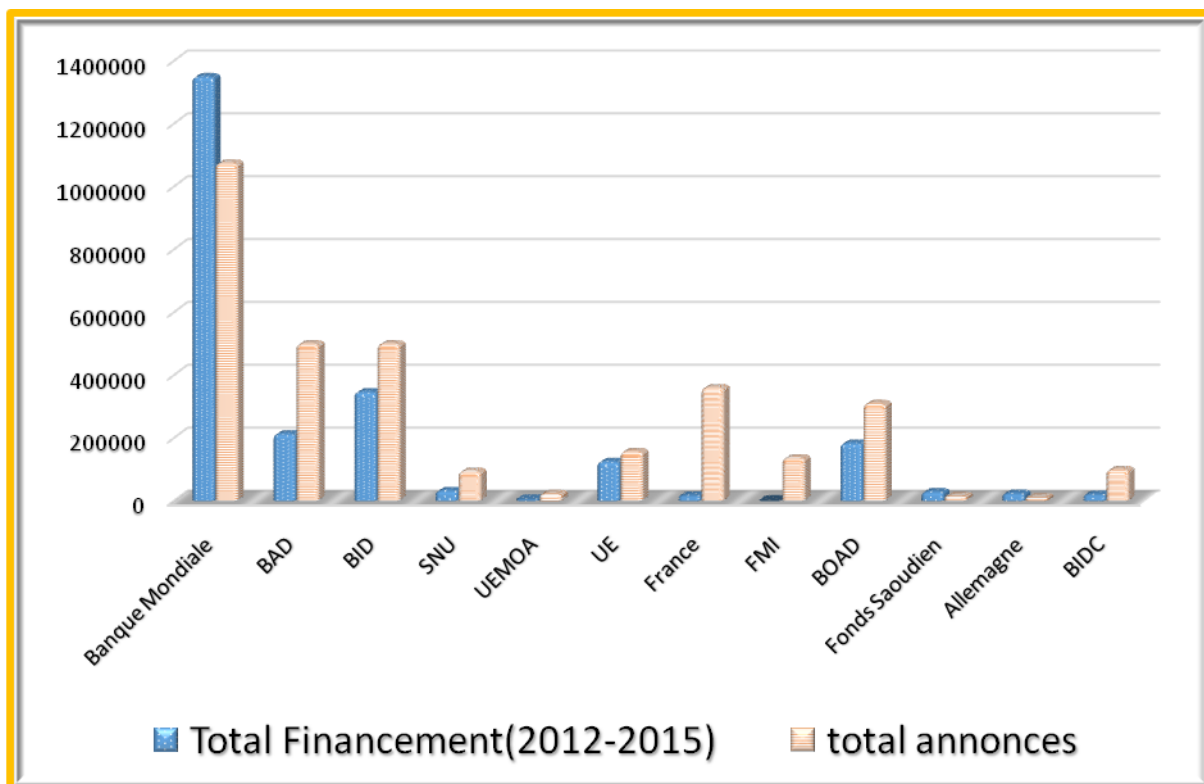
117. Les contributions des autres bailleurs au PND sont respectivement de FMI (75,1 milliards de FCFA), le Système des Nations Unies (33,2 milliards de FCFA), le Fonds Saoudien (29,4 milliards de FCFA), l'Allemagne (23,8 milliards de FCFA), la BIDC (20,5 milliards de FCFA), la France (17 milliards de FCFA) et l'UEMOA (4,9 milliards de FCFA), soit 203,76 milliards de FCFA contre une prévision de 740,7 milliards de FCFA, soit 27,50%.

Tableau 3 : Récapitulatif des financements extérieurs (en millions de francs FCFA)

		2012	2013	2014	2015	2012-2015	Annonce GC (\$ US)	Annonce GC (FCFA)	Taux d'exécution
BANQUE MONDIALE	IDA	31 299	83 058	120 119	73 110	307 586	700	350 000	88%
	MIGA		370 000	53 850		423 850	750	375 000	113%
	SFI	618 500				618 500	700	350 000	177%
	<b>Total BM</b>	<b>649 799</b>	<b>83 058</b>	<b>120 119</b>	<b>73 110</b>	<b>1 349 936</b>	<b>2 150</b>	<b>1 075 000</b>	<b>126%</b>
BAD	Public	6 280	17 298	34 343	62 039	119 961	1 000	500 000	43%
	Privé		21 330	72 018		93 348			
	<b>Total BAD</b>	<b>6 280</b>	<b>38 628</b>	<b>106 361</b>	<b>62 039</b>	<b>213 309</b>	<b>1 000</b>	<b>500 000</b>	<b>43%</b>
BID	Public	17 138	43 774	63 281	35 575	159 768	500	250 000	64%
	Privé		62 500	62 500	62 500	187 500	500	250 000	75%
	<b>Total BID</b>	<b>17 138</b>	<b>106 274</b>	<b>125 781</b>	<b>98 075</b>	<b>347 268</b>	<b>1 000</b>	<b>500 000</b>	<b>69%</b>
SNU	Public	4 399	5 353	5 532	17 874	33 159	189	94 727	35%
JAPON	Public	0	3 348	7 537	5 334	16 220			
UEMOA	Public	0	0	2 760	2 099	4 859	45	22 500	22%
USA	Public	0	953	699	600	2 251			
UE	Public	7 051	13 729	46 416	58 328	125 522	315	157 440	80%
France	Public	0	0	0	17 000	17 000	722	360 800	5%
FMI	Public	0	0	0	0	0	274	137 200	0%
BOAD	Public	30 989	57 566	59 135	36 074	183 764	620	310 000	59%
Fonds Saoudien	Public	396	22 297	3 821	2 841	29 354	30	15 000	196%
Allemagne	Public	4 558	4 780	9 773	4 682	23 793	21	10 496	227%
BIDC	Public	0	5 000	8 500	7 000	20 500	200	100 000	21%
Autres	Public	29 990	189 245	335 084	297 112	851 430			
Total	Public	132 100	446 400	697 000	619 667	1 895 167	4 616	2 308 163	82%
	Privé	618 500	453 830	188 368	62 500	1 323 198	1 950	975 000	136%
	<b>Total</b>	<b>750 600</b>	<b>900 230</b>	<b>885 368</b>	<b>682 167</b>	<b>3 218 365</b>	<b>6 566</b>	<b>3 283 163</b>	<b>98%</b>
<b>TOTAL GROUPE CONSULTATIF</b>						<b>2 348 464,60</b>	<b>3 283 162,50</b>	<b>71,53%</b>	

Source : MEMPD/DGPLP

Figure 6 : Bilan du Financement par Bailleur (le Groupe Consultatif)



Source: MEMPD / DGPLP

### III. PRINCIPAUX RESULTATS PAR AXE STRATEGIQUE

118. Sur 2848 actions retenues dans les matrices d'actions, 459 identifiées majeures ont contribué significativement à l'atteinte du résultat global du Plan. Parmi celles-ci, 167 sont entièrement réalisées, 185 en cours et 107 non réalisées.

Tableau 4 : Synthèse de la réalisation des mesures majeures 2012-2014

Résultats Stratégiques	Nombre total d'actions	Nombre d'actions majeures	Actions majeures entièrement réalisées	Actions majeures en cours	Actions majeures non réalisées	Taux de réalisation des actions réalisées	Taux de réalisation des encours
RS1	747	68	28	26	14	41,17%	38,24%
RS2	696	204	72	83	49	35,29%	40,69%
RS3	961	73	33	31	9	45,20%	42,46%
RS4	326	87	24	35	28	27,58%	40,23%
RS5	118	27	10	10	7	37,04%	37,04%
<b>TOTAL</b>	<b>2 848</b>	<b>459</b>	<b>167</b>	<b>185</b>	<b>107</b>	<b>36,38%</b>	<b>40,31%</b>

Source: MEMPD / DGPLP

#### III.1. RESULTAT STRATEGIQUE 1

##### III.1.1. Présentation des enjeux et défis en 2011

119. La Côte d'Ivoire est restée un pays prospère et stable au cours des deux premières décennies de son indépendance. Mais, les bases de cet équilibre social avaient été ébranlées par des contradictions nées de la récession économique des années 80 et des crises militaro politiques apparues à partir de 1990. Cette situation avait atteint son paroxysme avec la crise post-électorale de novembre 2010. En sus, d'autres facteurs endogènes comme la stigmatisation et la mauvaise gestion de la propriété foncière avaient contribué à la dégradation du climat sociopolitique et à l'effritement de la cohésion sociale.

120. Cet état de fait s'est accompagné d'une insécurité marquée par la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC). Le système national de sécurité était également confronté à des difficultés structurelles et à de nouvelles formes de menaces comme la cyber criminalité, la piraterie maritime et le blanchiment d'argent.

121. Quant au système judiciaire, il souffrait de dysfonctionnements liés, notamment aux difficultés d'accès des populations à la justice, au manque de moyens logistiques, à la non fonctionnalité de la Haute Cour de Justice et à la non mise en place des hautes juridictions prévues par la Constitution.

122. A cette période, la Côte d'Ivoire disposait d'infrastructures vieillissantes, dégradées et inégalement réparties entre les régions. Il existait également un déséquilibre des activités économiques entre Abidjan et le reste du pays, et entre les milieux urbain et rural. Ces disparités régionales ont été accentuées par un processus inachevé de transfert de compétences aux collectivités décentralisées. La participation des populations au développement s'en était trouvée freinée, affectant ainsi le jeu démocratique. De plus, les médias, en relayant des messages incitant à la violence, avaient fortement contribué à l'aggravation des dernières crises socio politiques.



### III.1.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus

123. Le premier résultat attendu du PND 2012-2015 était formulé comme suit: « **Les populations vivent en harmonie, dans une société sécurisée, dans laquelle la bonne gouvernance est assurée** ».

124. L'atteinte de ce résultat passait par la réalisation des effets ci-après : (i) l'harmonie entre les populations est rétablie ; (ii) la sécurité est garantie partout et pour tous, et l'intégrité du territoire est assurée ; (iii) l'Etat de Droit est garanti et les populations sont de moins en moins victimes de violations des Droits de l'Homme ; (iv) la Gouvernance Territoriale et Administrative est garantie ; (v) la population bénéficie d'une information de qualité ; (vi) les données fiables et actualisées sont disponibles et utilisées pour le développement du pays ; (vii) les interventions du PND en faveur des populations sont coordonnées et suivies.

125. Pour ce faire, 747 actions prioritaires ont été identifiées et devraient être mises en œuvre sur la période 2012-2015. Une enveloppe globale de 1060,7 milliards de FCFA, dont 726,1 milliards de FCFA sur la période 2012-2014, était prévue pour l'atteinte de ce résultat.

### III.1.3. Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 1

126. Pour l'atteinte de ce résultat, un montant de 584,983 milliards de FCFA a été alloué sur 1060,7 milliards de FCFA prévus. Sur la période 2012-2014, les ressources publiques allouées ont été exécutées à hauteur de 86,59%. Le taux d'exécution financière de ce résultat stratégique du PND a été de 58,56%.

**Tableau 5: Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 1 (En millions de FCFA)**

Période	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	Prévision PND (C)	Allocation Budgétaire (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
Résultat stratégique / Secteur						PNDE/C	BudgetE/D
<b>Résultat stratégique 1</b>	<b>1 060 751</b>	<b>584 983</b>	<b>726 114</b>	<b>491 077</b>	<b>425 243</b>	<b>58,56%</b>	<b>86,59%</b>
<i>Paix et Cohésion Sociale</i>	83 201	145 745	61 905	116 730	112 237	181,30%	96,15%
<i>Défense et Sécurité</i>	323 400	99 795	226 245	86 425	77 702	34,34%	89,91%
<i>Gouvernance Territoriale</i>	270 372	248 223	192 402	143 906	115 258	59,90%	80,09%
<i>Justice, Droits de l'Homme</i>	246 376	48 282	150 828	29 916	18 377	12,18%	61,43%
<i>Planification Statistique</i>	99 222	33 265	63 990	27 168	23 155	36,18%	85,23%
<i>Communication</i>	38 180	9 672	30 744	7 232	6 815	22,17%	94,24%
<i>Autres (Gouvernance)</i>			-	79 700	71 700		89,96%

Source : MEF, MEMPD, DGPLP

127. Les niveaux de mobilisation et d'exécution financière des secteurs du Résultat Stratégique sont décrits ci-dessous :

- Au titre de la **Paix et de la Cohésion Sociale**, un montant global de 145,7 milliards de FCFA a été alloué sur 83,2 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, le budget alloué était de 116,7 milliards de FCFA dont 112,2 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 96,15%. Les ressources ont été orientées principalement vers trois structures qui ont consommé à elles seules 91,8 milliards de FCFA soit 89,04% du montant global exécuté. Ces ressources se répartissent comme

suit : (i) ADDR, 50,8 milliards de FCFA ; (ii) le Programme d'Assistance Post-Conflict (PAPC) a coûté 26,7 milliards de FCFA ; et (iii) la CDVR, pour 14,3 milliards de FCFA. En outre, les montants exécutés dans le Programme National de Développement Communautaire (PNDC), le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC) et la Réhabilitation Ecoles Françaises Détruites sont respectivement de 4,01 milliards de FCFA et de 2,4 milliards FCFA pour les deux autres.

Sur la période 2012-2014, les actions programmées dans le PND se chiffraient à 61,9 milliards FCFA. Cependant, 112, 2 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution financière de 181,30%.

- Au titre de la **Défense et de la Sécurité** le montant de 99, 8 milliards de FCFA a été alloué au secteur sur 323,4 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, le budget alloué était de 86, 4 milliards de FCFA dont 77, 7 milliards de FCFA exécutés, soit un taux d'absorption de 89,91%. Ces ressources ont profité principalement à six projets qui ont consommé 55,6 milliards de FCFA soit 77,32% du montant total exécuté. Cette consommation globale se décline comme suit : (i) DGBF-Régulation des Avances de Trésorerie Invest MDPMCD, 35,6 milliards de FCFA ; (ii) Programme d'Urgence Sécurité pour 7,9 milliards de FCFA ; (iii) Acquisition d'engins fluvio-lagunaires a coûté 3,4 milliards de FCFA ; (iv) Réhabilitation des casernes et commissariats pour 3,1 milliards de FCFA, (v) Mise en place d'une nouvelle armée pour 2,8 milliards de FCFA et ; (vi) Opération Sécurité Frontière ouest, 2,8 milliards de FCFA.

Sur la période 2012-2014, le coût des actions PND était de 226,2 milliards de FCFA dont 77, 7 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 34,34%

- Au titre de la **Gouvernance administrative et territoriale**, le budget total prévu était de 270,4 milliards de FCFA dont 248, 2 milliards de FCFA ont été alloués. Sur la période 2012-2014, un montant de 143, 9 milliards de FCFA a été alloué au secteur dont 115, 3 milliards de FCFA ont été exécutés soit 80,09%. Les ressources ont été consommées principalement par sept projets pour un montant global de 57,8 milliards de FCFA soit 65,01% des ressources consommées et se répartit comme suit : (i) DGBF-Régularisation avances trésorerie Invest PR-TGIR pour 26,1 milliards FCFA, (ii) DGBF-Régularisation avances trésorerie Invest RN-TGIR, 7,4 milliards de FCFA ; (iii) Opération d'investissement PCPTE Diverses Administration/DG , 6,6 milliards de FCFA ; (iv) Réhabilitation résidences présidentielles à l'intérieur , 6 milliards de FCFA ; (v) Projet Renforcement capacités administrations Publique pour 4,6 milliards de FCFA ; (vi) Projet d'Appui au programme Reconstruction infrastructures zone CNO , 4,1 milliards de FCFA ; et (vii) Opérations d'identification a coûté 3 milliards de FCFA.

Sur la période 2012-2014, les actions PND avaient un coût de 192,4 milliards de FCFA dont 115, 3 milliards de FCFA exécutés soit un taux d'exécution financière de 59,90%.

- Au titre de la **Justice et Droits de l'Homme**, sur un montant global attendu de 246,4 milliards de FCFA, 48, 3 milliards de FCFA ont été alloués. Sur la période 2012-2014, le budget alloué au secteur était de 48, 3 milliards de FCFA dont 18, 4 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux d'absorption de 61,43%. Ces ressources ont été consommées essentiellement par cinq projets pour un montant total de 11,6 milliards de FCFA soit 65,9%. du montant total consommé. La répartition se présente comme suit : (i) Appui Réforme et Modernisation système judiciaire et pénitentiaire, 3,1 milliards de FCFA ; (ii) Construction et équipement des tribunaux et résidences pour

2,5 milliards de FCFA ; (iii) Réfection et réaménagement de la MACA à hauteur de 2,3 milliards de FCFA ; (iv) Construction du Tribunal d'Abobo pour 1,9 milliards de FCFA ; et (v) Programme Spécial Justice pour 1,8 milliards de FCFA.

Sur la période 2012-2015, les actions du PND étaient chiffrées à 150,8 milliards de FCFA dont 18,4 milliards de FCFA exécutés soit un taux d'exécution financière de 12,18%.

- Au titre de la **Planification et de la Statistique**, 33, 3 milliards de FCFA ont été mobilisés sur un financement de 99,2 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, les ressources consommées s'élèvent à 23, 2 milliards de FCFA sur une dotation de 27, 2 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 85,23%. Ces ressources ont été orientées principalement vers quatre projets qui représentent 18 milliards de FCFA soit 79,3%. Les ressources consommées se répartissent comme suit : (i) le Recensement Général de la Population et de l'Habitat a coûté 12,7 milliards de FCFA ; (ii) Plan d'Urgence de production des Statistiques de Base (PU-PSB) pour 3 milliards de FCFA ; (iii) Mise en œuvre Accord MCC Commission, 1,2 milliards de FCFA et ; (iv) Projet d'ETUDES Planification et programme des collectivités pour 1,1 milliards de FCFA.

Sur la période 2012-2014, les actions PND avaient un coût de 63,9 milliards de FCFA dont 23, 2 milliards de FCFA exécutés soit un taux d'exécution financière de 36,18%.

- Au titre de la **Communication** les ressources attendues pour le financement du secteur étaient de 38,2 milliards de FCFA dont 9, 7 milliards de FCFA ont été mobilisés. Sur la période 2012-2014, le budget alloué était 7, 2 milliards de FCFA dont 6, 8 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 94,24%. Ces ressources exécutées ont profité principalement à trois projets pour un montant global de 4,9 milliards de FCFA soit 76,56 % du montant exécuté. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) Equipement RTI, 3,5 milliards de FCFA ; (ii) Renouvellement équipement Fraternité Matin, 0,7 milliard de FCFA ; et (iii) Equipement en Matériel Technique et Rénovation de l'ISTC pour 0,7 milliard de FCFA.

Sur la période 2012-2014, les actions du PND étaient chiffrées à 30,7 milliards de FCFA dont 6, 8 milliards de FCFA exécutés soit un taux d'exécution financière de 22,17%.

128. Au total, le Résultat Stratégique 1 du PND 2012-2015 a été financé exclusivement par les ressources publiques en raison du caractère souverain des secteurs qui le composent.

### III.1.4. Résultats obtenus et réformes menées

129. Le Résultat Stratégique 1 comporte 747 actions dont 68 majeures au nombre desquelles, 28 sont entièrement réalisées, 26 en cours et 14 non réalisées. (cf. Tableau 10)

130. Ainsi, concernant la **Cohésion Sociale**, à fin décembre 2013, ce sont 17 121 ex combattants qui ont été réellement démobilisés et désarmés. Cette opération a permis de retirer aux mains des ex combattants, des civils et des communautés plus de 8 763 armes et 1 800 mines anti personnel qui ont été détruites. Dans le cadre de cette même opération, ce sont 25 624 armes, 1 052 000 munitions, 2 084 grenades et 1 400 explosifs qui ont été collectés, marqués et enregistrés systématiquement dans les bases de données de l'armée de Côte d'Ivoire au 30 août 2014.

131. De plus, un programme de resocialisation a été développé dans le cadre du processus DDR, en vue de permettre aux ex combattants d'avoir des aptitudes et des qualités pour mener une vie harmonieuse en société. Ainsi, après l'intégration d'une partie des ex combattants dans l'armée régulière, dans le cadre d'un recrutement spécial en leur faveur, 1 996 d'entre eux ont intégré le corps de garde pénitentiaire, 990 les Eaux et Forêts, 2 000 la Douane et 44 l'ANASUR. L'Etat a été accompagné par le secteur privé à travers la SIFCA qui en a recruté 62. De plus, 14 944 ex combattants ont également été absorbés par l'auto-emploi dans divers domaines comme les microprojets, les déchets plastiques, le transport routier, l'agriculture avec le PROPACOM, les activités de tricycles, l'artisanat et l'Agro pastoral. A fin 2014, ce sont 46 000 ex combattants sur 74 068 qui ont été insérés.
132. En outre, certaines actions majeures sont en cours de réalisation telles que : (i) la mise en œuvre du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) ; la mise en œuvre du Programme National de Développement Communautaire (PNDC) ; (iii) la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce ; (iv) la finalisation, diffusion et mise en œuvre de la Politique Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale qui contribuera à renforcer la cohésion entre les populations.
133. Cependant, des actions majeures programmées n'ont pu être réalisées et concernent : (i) l'identification des victimes de guerre ; (ii) la mise en place des mécanismes et politiques de réparation pour les Personnes Déplacées Internes (PDI) et autres victimes de guerre. Cela s'explique en partie par les changements institutionnels récurrents au sein de l'administration centrale et des structures en charge de cette activité.
134. Par ailleurs, certaines actions non programmées dans le PND ont été mises en œuvre. Ces actions ont contribué significativement à l'amélioration de la cohésion sociale. Il s'agit, en particulier, de la reprise du dialogue politique avec les partis de l'opposition, du dégel de 199 comptes sur 289 par le parquet. En outre, sur 265 requêtes enregistrées dans le cadre de l'opération de libération des propriétés publiques et privées occupées de force pendant la crise, en mai 2013, 155 dossiers étaient en traitement quand 100 propriétés avaient été déjà libérées. De plus, 255 détenus sur 659 suite à la crise postélectorale bénéficient d'une liberté provisoire.
135. En outre, la loi n° 2013-653 du 13 septembre 2013 portant dispositions particulières en matière d'acquisition de la nationalité par naturalisation a été prise. Cette loi a traité le cas des immigrés de la période coloniale et de leurs enfants nés sur le sol ivoirien qui, bien qu'ayant entièrement intégré le tissu social ivoirien et se considérant comme des Ivoiriens, restent juridiquement des non nationaux, sans avoir pour autant une autre nationalité.
136. En matière de **Défense et de Sécurité**, les réalisations ont concerné le renforcement du cadre légal et réglementaire, à travers la création du Conseil National de Sécurité présidé par le Président de la République en août 2012. Ensuite, ce Conseil a initié la réforme du secteur sécurité qui a permis d'organiser les assises de l'armée entre août et septembre 2013 et de disposer d'un projet de loi de programmation militaire et de deux documents de stratégie intitulés la Stratégie Nationale de Sécurité et Actions en Mer.
137. Les efforts ont également porté sur la dotation des forces armées et de sécurité en d'importants moyens opérationnels et techniques. En effet, une vedette patrouilleur

et un hélicoptère d'intervention ont été acquis ainsi que 26 embarcations, 327 véhicules ordinaires et 519 véhicules de type ACMAT. En outre, la vidéo surveillance de la ville d'Abidjan est devenue effective. De plus, le Centre de Coordination des Décisions Opérationnelles a été créé. Aussi, la coopération militaire a-t-elle été renforcée avec la France, les pays limitrophes et d'autres partenaires.

138. Le maillage sécuritaire a été étendu à l'ensemble du territoire, à travers l'opération «TERE» qui a été initiée en 2013 pour lutter contre les attaques des positions des FRCI et le démantèlement des barrages illégaux. En plus, 4 Bataillons de Sécurisation (BSO, BSE, BSSO et BSNO) ont été mis en place et les activités du CCDO décentralisées avec l'ouverture de ses locaux à Bouaké.
139. Sous un autre angle, la lutte contre la cyber criminalité a été intensifiée avec l'organisation des premières assises de la sécurité informatique ivoirienne du 23 au 25 novembre 2013 et l'arrestation d'une soixantaine de cybercriminels parmi lesquels 51 ont été déférés.
140. Certaines actions sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment de l'élaboration de la Politique de défense et de sécurité, de la réhabilitation et l'équipement des commissariats, des districts des préfectures de polices et des cités policières ainsi que l'identification et le recensement des fabricants locaux d'armes.
141. Une action majeure non réalisée concerne la révision des procédures d'agrément de l'exercice de la profession de sécurité privée. Elle visait à permettre une meilleure organisation du secteur et à limiter la prolifération anarchique des entreprises de sécurité privée.
142. Concernant le secteur de la **Justice et des Droits de l'Homme**, la priorité a d'abord été de remédier au dysfonctionnement du système judiciaire et d'en assurer une dynamique de modernisation. Ainsi, **la carte judiciaire** a été restaurée à travers, la réhabilitation et l'équipement de 3 cours d'appel, 9 tribunaux de première instance ; 27 sections détachées, 34 établissements pénitentiaires et le redéploiement de 45 magistrats, 65 greffiers, 25 auditeurs de justice, 12 inspecteurs et 25 agents d'éducation surveillée. Le tribunal de commerce d'Abidjan a été créé en juillet 2012. Il enregistre des performances caractérisées par le respect des délais de jugement des litiges commerciaux, passés de 390 jours à 38 jours et l'immatriculation de plus de 20 000 entreprises sur la période. La tarification des émoluments et des frais de justice a été règlementée par un décret pris le 24 avril 2013.
143. Les actions en cours concernent la construction et l'équipement des tribunaux de commerce de Bouaké et Daloa, l'informatisation du système judiciaire et la construction des juridictions de Guiglo et d'Issa sont entièrement achevées, celles d'Abobo, Abengourou, Korhogo, et Grand-Bassam sont en cours et les travaux de réhabilitation sont réalisés à plus de 50% pour les palais de justice d'Abidjan et de Yopougon ainsi que pour les Tribunaux de Premières Instance de Bassam, Divo, Sassandra et Dimbokro. Au niveau du cadre institutionnel et réglementaire, la prise de la loi modifiant et complétant la constitution en ses articles 104, 105 et 106 relatifs au Conseil Supérieur de la Magistrature est attendue, de même que la prise des textes organiques relatifs à la cours de cassation et la cour des comptes. Enfin, l'amélioration des conditions de détentions des femmes et des personnes handicapées dans les maisons d'arrêt a été entamée.

144. Afin d'arrêter les graves violations des droits humains constatées durant cette dernière décennie, des campagnes de sensibilisation ont été menées en direction des groupes cibles autour des textes de lois, en vue de les rendre accessibles.
145. Dans le cadre de l'amélioration de **la Gouvernance**, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a été créée, le 20 septembre 2013 et est devenue fonctionnelle. En outre, le Statut particulier des Rois et Chefs traditionnels a été adopté et la loi n° 2014-428 du 14 juillet 2014 a été votée pour renforcer le cadre institutionnel du processus de décentralisation.
146. Les services et données de l'Etat Civil ont été informatisés et sécurisés. De plus, le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) a été développé et rendu fonctionnel. Par ailleurs, la gestion des risques et catastrophes a été intensifiée avec la mise en œuvre du plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).
147. S'agissant des actions en cours, elles concernent la mise en place de l'intranet gouvernemental (e-gouv), la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie. L'exercice du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale et la révision des textes relatifs au transfert et répartition des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales.
148. L'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures de protection civile, ainsi que la création d'un système d'alerte précoce des risques de catastrophes restent les 3 actions majeures programmées du PND et non réalisées.
149. En matière de **Planification**, la volonté de repositionner la planification au cœur de l'action publique s'est matérialisée par l'élaboration du **Plan National de Développement** (PND) 2012-2015, qui est le cadre de référence des interventions nationales et internationales du pays. L'institutionnalisation des départements de planification-statistiques au sein des ministères s'est matérialisée par la mise en place de 28 départements en charge de la planification et des statistiques. La reddition des comptes du PND a été traduite par la production de deux rapports de suivi de la mise en œuvre des actions planifiées en 2012 et en 2013. Ces rapports indiquent, de façon précise, l'état d'avancement de l'exécution physique et financière des actions, des programmes et des projets publics identifiés bien qu'un manque d'indicateurs rend la pratique difficile. La volonté de redynamiser la planification sous toutes ses dimensions a conduit à l'élaboration et la validation du manuel de Planification Locale Participative en 2014 ; celui des procédures d'élaboration des politiques sectorielles est en cours d'élaboration.
150. Un Office National de la Population (ONP) a également été créé et rendu fonctionnel. En vue d'en faire un outil fédérateur dans la résolution des problématiques de Population et Développement, la Politique Nationale de la Population (PNP) a été révisée et des Consultations Nationales sur l'atteinte du Dividende Démographique ont été organisées. Dans le même élan, un programme conjoint « Autonomisation de la Femme et Dividende Démographique » a été initié par l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale. Enfin, l'Etude Nationale Prospective-CI 2040 (ENP-CI 2040) est en cours.

151. Dans le domaine de **la Statistique**, la Côte d'Ivoire a ratifié la Charte Africaine de Statistiques et a adopté la Loi sur la statistique. En outre, l'Institut National de la Statistique (INS) a procédé à la mise à jour des Comptes nationaux et à la mise en place des outils de collecte des statistiques de routine dans tous les services statistiques sectoriels à travers le Programme d'Urgence de Production de Statistique de Base. De plus, l'INS a conduit l'opération de Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014). A cela s'ajoute, la réalisation de plusieurs autres opérations de recensements et d'enquêtes sectoriels. Il s'agit notamment du Recensement National de l'Agriculture (RNA), de l'accompagnement du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA). De plus, on note la réalisation de la 3ème Enquête Démographique de Santé (EDS) et l'enquête sur la Situation de l'Emploi et le Travail des Enfants (ENSETTE) en 2013. De plus, plusieurs annuaires statistiques ont été produits et concernent notamment la gouvernance, les pêches et l'élevage (2012), les ressources végétales (2012), l'énergie (2012), l'économie (2012) et le commerce extérieur (2013).
152. En absence de données statistiques récentes, la Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté a commandité une enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV 2015) auprès de l'INS sur la période de janvier à avril 2015. Cette enquête devrait alimenter les indicateurs socio-économiques dans le cadre de la mise en œuvre du PND.
153. En matière de **Communication**, les interventions ont porté sur la régulation du secteur, à travers la mise en place du Conseil National de l'Audiovisuel (CNA) et la nomination des membres du Conseil National de la Presse (CNP) et de la Haute Autorité de la Communication et de l'Audiovisuel (HACA), ainsi que le développement des infrastructures et équipements de production. Ainsi, 25 centres émetteurs sur 26 ont été connectés. En outre, 30 émetteurs TV et 60 émetteurs FM ont été réhabilités. De même, les régies des deux chaînes de télévision ont été réhabilitées et équipées. Le chantier du passage de l'analogie à la Télévision Numérique Terrestre est également en cours de mise en œuvre.
154. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP), en vue d'appuyer les entreprises de presse et les organisations professionnelles, à travers des garanties pour l'octroi de prêts bancaires, le renforcement des équipements, l'impression des journaux sur une période de six mois, ce qui représente 800 millions de FCFA de subvention accordée à 25 entreprises de presse.
155. En outre, le processus de libéralisation du secteur de l'audiovisuel est en cours.

### III.1.5. Impacts et durabilité des acquis

156. L'analyse de l'impact s'apprécie en termes de changements des conditions de vie et d'attitudes des populations suite à la mise en œuvre des actions identifiées dans l'ensemble des secteurs. En dépit de l'absence de données statistiques récentes, donc d'indicateurs dans certains secteurs l'évaluation de l'impact des actions menées s'appuiera sur des analyses qualitatives des effets positifs, négatifs ou induits de la mise en œuvre du PND 2012-2015. La disponibilité prochaine des résultats du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 permettra une réelle estimation des impacts du PND 2012-2015.

***L'évaluation de l'impact visé par le Résultat Stratégique 1 : « les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la Bonne Gouvernance est assurée ».***

157. Après la fin de la belligérance entre les forces en présence sur le territoire national en avril 2011, les acquis des actions menées ont permis de disposer d'une armée réunifiée, équipée et formée. Un dispositif sécuritaire rassurant a été déployé sur l'ensemble du territoire pour notamment lutter contre le phénomène de coupeurs de route, les braquages, récupérer aux mains des détenteurs illégaux, les armes légères et de petits calibres. Enfin, le traitement d'un grand nombre de cas d'ex combattants qui ont pu intégrer l'armée, l'administration ou le secteur privé par l'auto emploi.
158. Ces acquis ont amélioré significativement l'Indice Général Ivoirien de Sécurité qui est passé de 3,3 en 2012 à 1,12 en 2014 tandis que l'Indice de sécurité des Nations Unies est passé de 4 à 2 sur la même période. L'atteinte de ce niveau d'indice de sécurité a motivé les institutions qui étaient parties de la Côte d'Ivoire pour des raisons sécuritaires à y revenir, c'est le cas de la Banque Africaine de Développement, le 8 septembre 2014 ; le Conseil de l'Entente (la date de retour) ; l'UNESCO en septembre 2013 ; le BIT (la date de retour) ; AFRICA Rice (la date de retour). Tous ces retours ont des retombées positives pour le marché du travail et l'économie ivoirienne.
159. Au nombre des acquis des actions menées, il est également important de relever la restauration de la carte judiciaire rapprochant la justice des justiciables, la réduction de la perception de la corruption malgré son niveau encore élevé, la diminution du phénomène de « racket » et la prise en charge des préoccupations des populations à travers des investissements planifiés et programmés permettant la réhabilitation et le développement des infrastructures sociales de base.
160. Au niveau de l'indice de perception de la corruption, la Côte d'Ivoire est passé 154<sup>e</sup> sur 182 en 2011 à 115<sup>e</sup> sur 175 en 2014 selon le classement de Transparency International. De même, son rang dans le classement de l'Indice Général sur la Gouvernance de Mo Ibrahim qui était de 46<sup>e</sup> en 2012 est passé à 40<sup>e</sup> sur 52 pays. L'indicateur de contrôle du MCC de la corruption est passé au vert en 2013, ce qui a contribué à l'éligibilité de la Côte d'Ivoire au programme TRESHOLD du MCC.
161. D'autres acquis importants se rapportent aux changements positifs du discours véhiculé par les médias, l'amélioration de la couverture télé passée de 70% en 2012 à 93,33% en 2014 et celle de la radio de 60,75% en 2011 à 96,42% en 2014. Ces évolutions positives ont créé un climat général apaisé et favorisé un rétablissement progressif de la confiance entre les populations d'une part et d'autre part entre la population et son armée. Cette confiance s'est matérialisée par le retour à leur lieu d'origine de 730 000 personnes déplacées internes ainsi que le retour d'exil de 234 118 réfugiés sur 300 000 identifiés en 2013. En outre, le nombre marginal de militaires demeurant en exil suite au rapatriement de 1 300 concourt à garantir la stabilité socio politique et constitue un fait majeur. Les réalisations de nouvelles infrastructures couplées au programme général de réhabilitation des infrastructures de base au cours des déplacements du Président de la République ont fortement agi sur les disparités régionales, réduisant ainsi le sentiment d'injustice et d'exclusion sociale qui naguère avait fragilisé la cohésion sociale.



162. De ce qui précède, la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 1 a permis d'atteindre l'impact à lui assigné, à savoir : « **Les populations vivent en harmonie dans une société sécurisée dans laquelle la Bonne Gouvernance est assurée** ». Toutefois, la pérennité des acquis reste tributaire d'un règlement approprié de la question foncière, de la transhumance et de la prise en charge adéquate des victimes des crises.

### III.2. RESULTAT STRATEGIQUE 2

#### III.2.1. Présentation des enjeux et défis en 2011

163. L'économie ivoirienne souffrait d'une absence de compétitivité et de dysfonctionnements d'ordre juridique et institutionnel. En plus, elle croulait sous le poids d'un endettement élevé et de la mauvaise gestion des entreprises publiques.

164. Le secteur agricole était marqué par une faible productivité liée à l'insuffisance d'intrants, à une faible mécanisation et surtout à une sous-exploitation de techniques d'irrigation. L'objectif d'intensification de l'agriculture n'était toujours pas atteint, tandis qu'au même moment la déforestation s'accroissait. Les populations rurales, en quête d'un mieux-être, migraient vers les zones urbaines, laissant derrière elles, un secteur miné par des litiges fonciers. De plus, les infrastructures et services de transport qui assuraient l'acheminement des produits du secteur vers les marchés souffraient du faible niveau d'investissement couplé à l'absence d'entretien et de mise en œuvre de réformes ; ce qui a accru certains désagréments tels que les tracasseries routières. Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) quant à lui connaissait une expansion soutenue, mais il continuait de pratiquer des tarifs élevés.

165. Le secteur minier ivoirien sous-exploité et dépourvu d'unités de transformation, ne permettait pas à l'Etat d'en tirer pleinement profit. Les difficultés majeures enregistrées étaient relatives à la faible production de données géologiques, au déficit d'infrastructures de bases inhérentes à la mise en valeur des gisements identifiés. Le secteur de l'énergie souffrait d'un manque d'investissements dans l'équipement et pratiquait des tarifs élevés. La faible production d'hydrocarbures limitait l'accès des populations aux produits pétroliers et au gaz butane. La SIR, la GESTOCI et PETROCI qui entre autres, assuraient la gestion du secteur, avaient besoin d'investir dans la recherche-développement afin d'accroître le niveau national de production d'hydrocarbures.

166. L'industrie constituait le poumon du secteur privé ivoirien, quand bien même les PME étaient les plus nombreuses (98%). Les crises successives de la dernière décennie avaient freiné son essor, limitant ainsi sa capacité de création d'emplois et de richesses. Le secteur privé était en proie à de nombreuses difficultés, notamment l'absence d'un environnement incitatif à l'investissement, le coût élevé des devises et le faible taux de transformation des matières premières. Malgré l'existence d'un cadre juridique et institutionnel visant à réguler l'activité de commerce, l'intensification de la fraude, la lourdeur des procédures de dédouanement, les préjudices subis par les acteurs, du fait de l'insécurité qui régnait durant les crises, et les problèmes de recouvrement et de logistique ont sinistré le secteur industriel.

167. L'essor du tourisme avant les crises a fait place à une baisse de l'offre et de la demande, à une dégradation des infrastructures touristiques, à la hausse des prix du transport aérien et à l'insuffisance de financement des activités du secteur. Après une période

prospère, le secteur de l'artisanat, bien qu'étant source d'emplois et de promotion de produits locaux, était confronté à des difficultés telles que l'absence de financement des activités et la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire.

### III.2.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus

168. Le second résultat attendu du PND 2012-2015 était formulé comme suit : « **La création de richesses nationales est accrue, soutenue, et ses fruits sont repartis dans l'équité** ». Le succès de ce résultat passait par la réalisation des effets ci-après : (i) la création des richesses nationales est soutenue ;(ii) le secteur agricole est performant et contribue à réduire l'extrême pauvreté et la faim (OMD1) ; (iii) la circulation des personnes et des biens est améliorée ;(iv) les populations ont accès à des services de télécommunication de qualité à moindre coût ;(v) Les populations ont accès à des services de télécommunication de qualité à moindre coût ;(vi) les potentiels géologiques et miniers sont valorisés ;(vii) les populations bénéficient d'énergies de qualité et à moindre coût ;(viii) les potentiels pétroliers et gaziers sont valorisés ;(ix) le secteur privé est moderne et compétitif et sa contribution à la création d'emplois et de revenus est accrue ; (x) La contribution du commerce intérieur à la création d'emplois et de richesses est accrue et la Côte d'Ivoire occupe une place de choix sur le marché extérieur ; (xi) Le secteur touristique contribue fortement à la création de richesse et d'emplois ; (xii) le secteur artisanal est développé et sa capacité de création d'emplois et de revenus est accrue ; (xiii) La recherche scientifique et l'innovation technologique sont au service du mieux-être de la population.

169. Ainsi, **696** actions prioritaires ont été ciblées et devraient être mises en œuvre sur la période 2012-2015. En termes de ressources publiques, ce sont 1 959,2 milliards de FCFA qui étaient prévues pour la réalisation de ces actions, dont 1144,5 milliards de FCFA sur la période 2012-2014.

### III.2.3. Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 2

170. Un montant de 2 599,1 milliards de FCFA a été alloué au Résultat Stratégique 2 sur la période 2012-2015. Les ressources budgétaires allouées de 2012 à 2014 ont été de 1 679,34 milliards FCFA et absorbées à hauteur de 74,65%. Pour sa part, le taux d'exécution financière du PND s'établit à 109,54%.

Tableau 6: Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 2 (en millions de FCFA)

Période	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	Prévision PND (C)	Allocation Budgétaire (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
Résultat stratégique / Secteur						PNDE/C	BudgetE/D
<b>Résultat Stratégique 2</b>	<b>1 959 163</b>	<b>2 599 117</b>	<b>1 144 468</b>	<b>1 679 336</b>	<b>1 253 640</b>	<b>109,54%</b>	<b>74,65%</b>
Economie	152 651	416 480	107 836	228 611	92 890	86,14%	40,63%
Agriculture ressources animales et halieutiques	188 848	371 735	130 410	245 953	219 889	168,61%	89,40%
Infrastructures et services de Transport	1 079 528	1 127 591	585 074	790 437	557 024	95,21%	70,47%
PTIC	32 907	23 673	20 522	13 425	13 235	64,49%	98,58%
Mines	6 453	2 022	2 261	3 672	2 049	90,59%	55,79%

Période	2012-2015		2012-2014				
	Résultat stratégique /	Prévision	Allocation	Prévision	Allocation	Budget	Taux d'exécution
Energie	385 010	590 629	240 112	365 353	342 738	142,74%	93,31%
Industrie et PME	45 046	41 875	17 985	12 711	7 587	42,19%	59,69%
Commerce	32 907	9 361	20 522	8 886	8 570	41,76%	96,44%
Artisanat	6 453	1 783	3 961	719	601	15,18%	83,63%
Tourisme	12 907	6 264	5 522	5 111	4 651	84,23%	91,01%
Recherche Scientifique	16 453	5 703	10 261	4 458	4 405	42,93%	98,82%

Source : DGBF, DGPLP

171. Les ressources mobilisées et exécutées par secteur de ce résultat stratégique sont décrites ci-après :

- En ce qui concerne la **Gouvernance Economique**, le budget alloué sur la période 2012-2014 s'élève à 228,6 milliards de FCFA pour 92,9 milliards de FCFA exécuté soit un taux d'exécution de 40,63%. Les investissements ont essentiellement porté sur le Programme d'investissement FIMR à hauteur de 7,7 milliards de FCFA soit 8,29% du budget exécuté. L'Opération d'Investissement PCPTE Diverses Administrations a absorbé 7,8 milliards de FCFA soit 8,40% de l'enveloppe budgétaire. 5 milliards de FCFA ont été concédés à la mise en Place du SIGFIP/SNDI soit 5,38%. Un montant de 30,2 milliards de FCFA ont été exécutés pour la réalisation des 3 projets que sont : le poste «DGBF-Régularisation avances Trésorerie Invest MEF- PGT», le Don de Gouvernance & Développement Institutionnel (DGDI) et l'Acquisitions de Véhicules / Direction du Patrimoine de l'Etat soit 32,51% d'allocation budgétaire. Le budget prévu par le PND sur la période s'élève à 107,8 milliards de FCFA pour une exécution financière établie à 86,14%.
- Dans le secteur de **'Agriculture et des Ressources animales et Halieutiques**, ce sont 245,953 milliards de FCFA qui ont été alloués pour la mise en œuvre d'un portefeuille de 84 projets/programmes, dont 65 pour l'agriculture et 19 pour les Ressources animales et halieutiques. Le taux d'exécution globale s'établit à 89,4% avec 219,89 milliards effectivement dépensés. En ce qui concerne **'Agriculture**, le montant des dépenses effectuées est de 214,220 milliards de FCFA. Ces dépenses ont servis prioritairement à : (i) la relance de la riziculture d'un coût global de 83,11 milliards de FCFA soit 38,8% du montant total exécuté avec environ 12 projets spécifiquement dédiés, (ii) la mise en œuvre de projets intégrés qui prennent notamment en compte, l'appui aux petits producteurs, la réhabilitation des infrastructures rurales, le développement du vivrier et le maraîchage. 13 projets entrent dans ce cadre pour un niveau de dépense estimé à 77,71 milliards de FCFA soit 36,27% du total exécuté, (iii) 17,748 milliards de FCA dépensés dans la filière banane douce dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, (iv) 13,7 milliards de FCFA ont été consacrés au projet de développement du Pôle agroindustriel soit 6,4%, enfin (v) environ 9% de l'enveloppe des dépenses allait à la réhabilitation des structures administratives déconcentrées ; à l'équipement des écoles de formation agricoles ; la sensibilisation sur la loi foncière et à l'appui aux collectivités décentralisées. Quant aux **Ressources animales et halieutiques**, l'essentiel des ressources a été alloué au développement de l'élevage (projet PADECI) pour 1,954 milliards soit 34,37% des 5,67 milliards de FCFA dépensés, au programme

intégré des ranchs et stations à hauteur de 2,285 milliards soit 40% du montant global et 690 millions au projet de gestion durable des ressources halieutiques.

- Le secteur des **Infrastructures et services de transporta** a bénéficié d'une allocation budgétaire de 790,4 milliards de FCFA, pour un montant exécuté de 557 milliards de FCFA soit un taux d'absorption de 70,47% sur la période 2012-2014. Les dépenses ont porté sur la réalisation d'investissements dans les Infrastructures de Transport-Routes / C2D pour un coût de 62,4 milliards de FCFA, soit 11,20% du budget exécuté. La construction du Pont Henri Konan Bédié a absorbé, au chapitre des ressources publiques, 29,5 milliards de FCFA, soit 5,30% du budget exécuté. Quant au Projet de Développement des Infrastructures des Collectivités, il a été financé à hauteur de 34,1 milliards de FCFA. La modernisation et l'extension de l'aérogare fret de l'Aéroport d'Abidjan a coûté 17,1 milliards de FCFA. Le prolongement de l'autoroute Singrobo-Yamoussoukro a absorbé 54 milliards de FCFA. La mise en place de la compagnie Air Côte d'Ivoire a coûté au budget 36 milliards de FCFA. En plus, les travaux d'extension du Port d'Abidjan ont absorbé 10 milliards de FCFA. Le Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire (PRICI) a été mis en œuvre à hauteur de 72,2 milliards de FCFA. A eux seuls, ces 8 projets ont plus de la moitié des ressources exécutées 56,61%. Cela s'est traduit par un taux d'exécution financière du PND de 94,21% pour une prévision de ressource de 585,1 milliards de FCFA.
- S'agissant des **PTIC**, sur la période 2012-2014, le budget alloué est de 13,4 milliards de FCFA dont 13,2 milliards de FCFA exécutés. Le secteur réalise un bon niveau d'exécution budgétaire avec un taux de 98,58%. En effet, l'aménagement de la zone franche technologique de Grand Bassam a absorbé la totalité des 10,3 milliards de FCFA qui lui était alloué soit 78,03% du montant exécuté. En outre, 1,5 milliards de FCFA ont été consacrés à la réhabilitation et à l'équipement de l'Ecole Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC). Par ailleurs, des projets importants mis en œuvre par le Ministère ne sont pas retracés dans le budget, ce qui entraîne une sous-évaluation dans l'analyse des ressources de ce ministère. Il s'agit entre autres, des projets e-Gouv, e-santé, e-agriculture et le projet de maillage en fibre optique du territoire national. Sur la période, le taux d'exécution financière du PND s'est établi à 64,49% avec une prévision de ressources de 20,5 milliards de FCFA.
- S'agissant des **Mines**, ce sont 3,7 milliards de FCFA, qui ont été alloués au secteur, pour un budget exécuté de 2 milliards de FCFA, soit un taux d'absorption de 55,79% sur la période 2012-2014. Ces ressources ont servi à l'exploration du fer de Monogaga et victory ainsi que du phosphate d'Eboinda, pour un coût de 1,22 milliards de FCFA soit une proportion de 61% des ressources consommées du secteur. Le Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles du Secteur a coûté 0,3 milliard de FCFA, représentant 15% des ressources exécutées. Pour la période, il était prévu au niveau du PND 2,3 milliards de FCFA ce montant a été exécuté à hauteur de 90,59%
- Au titre du secteur de **l'Energie**, ce sont 365,4 milliards de FCFA qui ont été alloués, dont 342,7 milliards de FCFA exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 93,81% sur la période 2012-2014. La Construction du barrage hydroélectrique de Soubré a consommé à elle seule 215,9 milliards de FCFA, soit 63% de l'enveloppe exécutée du secteur. La mise en œuvre du Programme Présidentiel d'Urgence/Volet Electrification a nécessité 34,5 milliards de FCFA, soit 10,07% du budget exécuté. Le Projet

d'urgence de Réhabilitation du secteur d'Electricité (PURE) a, quant à lui, absorbé 25,8 milliards de FCFA, soit 7,53% du budget exécuté. En somme, ces trois projets ont absorbé 276,3 milliards de FCFA soit 80,62% des ressources exécutées par le secteur. Sur la période, le PND prévoyait 240,1 milliards de FCFA. Son taux d'exécution s'est établi à 142,74%.

- Au titre du secteur de **l'Industrie et des PME**, ce sont 12,7 milliards de FCFA qui ont été alloués dont une exécution de 7,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 59,69% sur la période 2012-2014 pour le secteur. Les ressources allouées ont été consacrées à l'extension et au renforcement des capacités de l'atelier F.M/I2T pour un montant de 0,5 milliards de FCFA soit 6,58% d'absorption des ressources exécutées. Le renforcement des capacités technologiques CDT a consommé 0,4 milliards de FCFA, soit 5,26% des exécutions du secteur. Les investissements réalisés pour la mise en exploitation du laboratoire aéronautique s'élèvent à 1,1 milliard de FCFA soit 14,47% des ressources absorbées. La construction et l'équipement des laboratoires/LANEMA ont coûté 2,1 milliards de FCFA soit 27,63%. Pour la période, le taux d'exécution financière du PND s'est établi à 42,19% pour une prévision de 17,9 milliards de FCFA.
- Au titre du secteur du **Commerce**, ce sont 8,9 milliards de FCFA qui ont été alloués, avec 8,6 milliards de FCFA exécutés sur la période 2012-2014, soit une absorption de 96,44% au niveau du budget alloué. Les ressources exécutées ont servi, pour l'essentiel, à la Réhabilitation OCPV, à hauteur de 0,3 milliards de FCFA, soit 3,49%. La mise en œuvre de l'Accord AGOA/Commission a quant à elle nécessité 0,9 milliard de FCFA, soit 10,47% des ressources exécutées. L'Équipement du Ministère du Commerce a consommé 0,4 milliard de FCFA, soit 4,65%. Un poste de dépense intitulé « DGBF-régularisation avances Trésorerie investissement-Ministère du Commerce - ACCT » a absorbé 5,8 milliards de FCFA, soit 67,44% du budget exécuté. Sur la période, le PND prévoyait 20,5 milliards de FCFA et il a été observé un taux d'exécution de 41,76 %
- Au titre du secteur du **Tourisme**, ce sont 5,1 milliards de FCFA qui ont été alloués, dont 4,7 milliards exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 91,01% sur la période 2012-2014. Les dépenses ont concerné principalement la réhabilitation de certaines infrastructures hôtelières de l'Etat pour un coût global de 4,4 milliards de FCFA, soit 93,62% du budget exécuté. A cela s'ajoute la régularisation des avances de trésorerie du Ministère pour 0,2 milliards de FCFA. Pour la période, un taux d'exécution financière du PND 84,23 % a été réalisé pour une prévision de 5,5 milliards de FCFA.
- Au titre du secteur de **l'Artisanat**, les allocations budgétaires s'élèvent à 0,7 milliard de FCFA. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 0,6 milliard de FCFA a été consommée, traduisant un taux d'exécution de 83,63 %. Les ressources ont servi notamment à l'Appui à l'exportation des produits de l'artisanat, à hauteur de 0,1 milliard de FCFA, soit 16,67% du montant exécuté. Le Centre artisanal de Grand-Bassam a également été réhabilité pour un montant de 0,1 milliard de FCFA. La réhabilitation des Chambres Régionales des Zones CNO a nécessité 0,2 milliard de FCFA. Ces trois projets absorbent 0,4 milliard de FCFA soit 66,67% du budget exécuté. Sur la période, le PND prévoyait 3,9 milliards de FCFA dont la proportion exécutée se situe à 15,18%.

- En ce qui concerne **la Recherche Scientifique**, 4,5 milliards de FCFA ont été alloués au secteur sur la période 2012-2014. Un montant de 4,4 milliards a été consommé, soit 98,82% de taux d'exécution budgétaire. Les dépenses effectuées ont été essentiellement accordées au développement du centre des ressources biologiques (Bio banques)/IPCI pour un montant de 1,2 milliards de FCFA soit 26,70% de l'exécution budgétaire. 1,7 milliards de FCFA ont servi à la réhabilitation, à l'équipement, au renouvellement des infrastructures administratives des principaux laboratoires et Centre de recherche de la Côte d'Ivoire (Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, Centre de Recherche Océanographique, Centre National de Recherche Agronomique, Centre de Recherche en Ecologie, et le laboratoire de Lamto). Ces projets ont absorbé 2,9 milliards de FCFA soit 65,83% des ressources exécutées. A noter également qu'un appui budgétaire d'un montant de 1,5 milliards de FCFA a été apporté à l'institut Pasteur pour la lutte contre EBOLA représentant 35,03% des dépenses effectuées. Pour la période, il a été observé un taux d'exécution financière du PND de 31,36%, pour une prévision de ressources de 10,3 milliards de FCFA.

#### III.2.4. Résultats obtenus et réformes menées

172. Le Résultat Stratégique 2 regroupe un total de 696 actions dont 204 actions majeures au nombre desquelles 72 réalisées, 83 en cours et 49 non réalisées. (cf. Tableau 10)

173. En matière de **Gouvernance Economique**, le Gouvernement a entrepris des actions de grande envergure visant à améliorer la Gouvernance économique et financière, en droite ligne de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier. En ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, le rapport d'évaluation du Plan de réforme des finances publiques a permis de mettre en avant les principaux domaines qui ont connu une progression. Il s'agit entre autres de : (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques, avec la prise en compte des nouvelles directives de l'UEMOA, (ii) du Renforcement de la transparence par l'intégration dans le budget des taxes parafiscales perçues par certains ministères ainsi que des recettes du secteur pétrolier et du secteur café/cacao ; (iii) l'optimisation de l'allocation des ressources, par la généralisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme à certains Ministères et la programmation des charges récurrentes générées par les nouveaux investissements et (iv) l'amélioration de la traçabilité et du contrôle de l'exécution budgétaire, notamment par la bonne maîtrise du risque budgétaire imputable aux établissements publics et aux collectivités locales.

174. Néanmoins des actions majeures n'ont pu être réalisées sur la période, il s'agit des objectifs de réduction du portefeuille des entreprises de l'Etat à 25% avant fin 2012, ainsi que de l'élaboration d'un modèle d'analyse d'impact des politiques économiques sur les indicateurs de pauvreté et d'un modèle de développement durable. A cela s'ajoute la modicité des lignes de crédit mises en place pour le développement de la micro finance.

175. Au titre de **l'Agriculture et du Développement rural**, des réformes importantes ont été menées avec succès dans les filières du café, du cacao, du coton et de l'anacarde. Elles ont permis d'améliorer significativement les revenus de plus de 2,5 millions de petits planteurs. Le revenu brut cumulé des producteurs de cacao sur toute la campagne 2013-2014 est de 1309,6 milliards de FCFA contre 1041,3 sur la campagne précédente,

soit une hausse de 25,7%. Pour l'ensemble des cultures de rente, une augmentation de 7,96% est notée depuis son niveau de 2011. Les projets/programmes sur financement public ont permis d'aménager ou de réhabiliter 39 307 hectares de bas-fonds, la mise en eau de 6 barrages sur 19 en cours de réalisation. Ces sites réhabilités ou aménagés ont contribué à la hausse de la production de riz. Ainsi, 1,2 millions de tonnes de riz blanchis ont été enregistrés en 2013, pour un besoin estimé à 1,6 millions de tonnes. Avec cet élan, l'objectif d'autosuffisance en 2018 pourrait être atteint.

176. Les programmes spécifiques sur le développement des cultures vivrières ont contribué à améliorer la productivité et à structurer ce secteur. Ainsi, il a été noté le passage de 15,45 millions de tonnes en 2014 contre 11,62 millions de tonnes en 2011 ; soit un accroissement de 27,13%.
177. En outre, en matière d'amélioration de **la santé animale** ce sont 80% du cheptel (Bovins, ovins, caprins) qui ont été vaccinés contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la Peste des Petits Ruminants (PPR), le charbon bactérien et la maladie de Newcastle. De plus, 18 000 animaux de compagnie (chiens et chats) vaccinés contre la rage et plus de 18 millions de volailles traditionnelles vaccinées contre la pseudo-peste aviaire, dans 13 départements du nord de la Côte d'Ivoire.
178. De ce qui précède, la réalisation des objectifs du PNIA reste tributaire de la mobilisation effective des financements des PTFs et des investissements du secteur privé dans le secteur agricole.
179. Au titre des **Infrastructures routières**, d'importants projets structurants ont été mis en œuvre sur la période. Il s'agit en premier lieu de la construction des ponts Henri Konan Bédié, de Bouaflé, de Jacquville, de Béoumi et de Bassawa dont certains sont entièrement achevés et mis en service, quand d'autres attendent d'être livrés au cours de l'année 2015. S'agissant des routes, 140 Km du tronçon d'Autoroute Gesco - Singrobo ont été renforcés, le bitumage des 86 Km du tronçon Singrobo-Yamoussoukro a été achevé ainsi que celui des 120 km du tronçon Boundiali - Tengrela. En outre, plus de 5 000 km de pistes rurales ont été reprofilées. Les travaux de construction de l'autoroute Abidjan-Grand Bassam sont en bonne voie, et ceux concernant les 105 km du tronçon Bouna-Doropo-Frontière Burkina et Bondoukou ont été lancés.
180. Bien que des efforts aient été faits dans le domaine des infrastructures routières, les résultats peuvent paraître mitigés au regard des prévisions du PND. En effet, la Côte d'Ivoire enregistre de 2012 à 2014 : moins de 100 km de routes réhabilités sur les 3 400 km prévus ; 260 km de nouvelles routes interurbaines réalisés contre 805 km projetés. A cela s'ajoute, le faible niveau de réalisation de nouvelles voiries urbaines dont 360 km étaient prévus sur la période. Du reste, les financements se sont avérés insuffisants au regard des besoins énormes en investissement.
181. En ce qui concerne le **Transport**, les actions majeures réalisées concernent l'acquisition de 724 autobus et la réhabilitation de 459 autres, au bénéfice de la SOTRA. De même, la restructuration financière de cette Société a été effective, avec l'augmentation du fonds propre qui enregistre désormais un solde positif. Dans la dynamique de redressement économique amorcée, le Gouvernement a créé une compagnie aérienne dénommée Air Côte d'Ivoire qui est opérationnelle. Cette action a permis le redémarrage des vols intérieurs.

182. Dans le cadre des **PTIC**, d'importantes mesures portant sur la régulation du secteur et l'amélioration du cadre institutionnel ont été prises par le Gouvernement. Il s'agit notamment de: (i) la loi sur les transactions électroniques ; (ii) la loi sur la protection des données à caractère personnel et (iii) la loi sur la cybercriminalité et (iv) l'adoption d'un nouveau code postal.
183. D'autres réformes menées concernent la mise en place des organes de gestion des structures que sont l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences Radioélectriques (AIGF) et l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications/TIC (ANSUT).
184. Pour la mise en œuvre des projets de gouvernance électronique, de l'accessibilité des populations à internet haut débit ainsi qu'à l'avènement de la télévision numérique, le gouvernement a entrepris un vaste programme de maillage en fibre optique sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, il ambitionne d'interconnecter toutes les préfectures et sous-préfectures. A ce jour, ce sont 8000 km de fibre optique qui ont déjà été déployés dont 349 km par le Gouvernement et le reste par les opérateurs privés. En outre, 1000 localités ont été connectées avec la technologie Code Division Multiple Accès (CDMA).
185. En plus, la Poste de Côte d'Ivoire fortement sinistrée lors de la crise sociopolitique et concurrencée par le développement de la téléphonie mobile et de l'Internet a été l'objet d'un redressement à travers un plan financier de sauvetage. Ainsi, ce sont 13 bureaux de poste qui ont déjà été réhabilités et qui sont fonctionnels.
186. Au titre des **Mines**, le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel aux fins d'une meilleure gouvernance du secteur a constitué l'action phare mise en œuvre dans ce secteur. Ainsi, le Gouvernement a adopté un nouveau code minier jugé très attractif pour les investisseurs. Les dispositions majeures introduites concernent notamment: (i) la limitation des superficies des permis de recherche à 400 km<sup>2</sup> ; (ii) l'augmentation de la durée de la validité du permis de recherche, de 7 ans à 10 ans ; (iii) les exonérations fiscales accordées tant en phase de recherche que d'exploitation et (iv) la nécessité de mise en œuvre d'un plan de développement communautaire au bénéfice des populations riveraines des sites d'exploitation. Les efforts dans la transparence se sont poursuivis et ont permis à la Côte d'Ivoire d'être déclarée comme pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).
187. Au titre de **l'Energie**, les réalisations importantes ont concerné l'amélioration de la gouvernance du secteur, notamment par : (i) le rétablissement de l'équilibre financier du secteur ; (ii) l'adoption du nouveau code de l'électricité ; (iii) la signature de deux arrêtés interministériels portant modification des tarifs d'électricité et (iv) l'adoption du document de la politique énergétique de la Côte d'Ivoire.
188. En vue d'améliorer l'accessibilité des populations à des services énergétiques de qualité, les travaux de construction de CIPREL 4 Phase A ont été achevés et ceux de la phase B sont en cours de réalisation. A cela s'ajoutent, les travaux de réhabilitation du TAG 3 de Vridi qui ont été achevés. En outre, le Gouvernement a démarré les travaux de construction du barrage de Soubré qui connaît un taux d'exécution physique de 30%.



189. Par ailleurs, le programme national d'électrification a été poursuivi avec succès. Ainsi, 800 localités ont pu être électrifiées. En ce qui concerne particulièrement le milieu urbain, des mesures spécifiques au paiement échelonné sur 10 ans de l'installation du compteur électrique ont été prises. Cette importante mesure devrait favoriser un meilleur accès des couches les plus défavorisées à l'électricité.
190. Par ailleurs, le programme national d'électrification a été poursuivi avec succès. Ainsi, 800 localités ont pu être électrifiées. En ce qui concerne particulièrement le milieu urbain, des mesures spécifiques au paiement échelonné sur 10 ans de l'installation du compteur électrique ont été prises. Cette importante mesure devrait favoriser un meilleur accès des couches les plus défavorisées à l'électricité.
191. Dans le domaine des **Hydrocarbures**, l'Etat s'est attelé à rendre le cadre légal et institutionnel attractif. Ainsi, un code pétrolier révisé est en vigueur depuis le 18 avril 2012. En outre, pour renforcer la coopération technique avec les pays et les institutions ayant des compétences dans le secteur, des missions ministérielles ont été effectuées au Qatar et en Guinée Equatoriale, et la société PETROCI a adhéré à l'Union Internationale du Gaz (UIG) en février 2013.
192. Par ailleurs, pour renforcer les compétences techniques des acteurs du secteur, l'Ecole Supérieure des Mines et Géologie (ESMG) a été dotée d'un laboratoire de langue et a signé un partenariat avec la DGH et PETROCI. De même, les Directions Régionales et départementales ont été équipées en matériels roulants et informatiques.
193. Dans le cadre de la mise en évidence et de l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, plusieurs blocs pétroliers ont été attribués et une banque de données du secteur a été créée par PETROCI. Pour améliorer l'accès des populations et des entreprises aux produits pétroliers et gaziers de qualité, des sphères de stockage d'une capacité globale de 9500 tonnes ont été construites. Dans la même optique, le Centre emplisseur ORYX de Bouaké a été réhabilité, ainsi que les réseaux de transport et de distribution du gaz naturel qui ont également été étendus avec la construction du Terminal flottant de stockage et de regazéification de gaz naturel (FSRU). A cela s'ajoutent la réhabilitation de 78 stations-service en zone ex-CNO et l'achèvement des travaux de 385 km de Pipeline Abidjan-Bouaké mis en service depuis le 29 juillet 2013. PETROCI a également étendu le réseau de pipeline pour le gaz naturel à la zone industrielle de Yopougon. Enfin, le fonds d'Actions Pétrolières (Fonds de garantie) a été réactivé pour permettre une uniformisation du prix du gaz butane sur tout le territoire national.
194. D'autres importantes interventions sont en cours pour l'atteinte des objectifs sectoriels. Elles concernent : (i) l'acquisition de données sismiques et géologiques supplémentaires sur le bassin sédimentaire, afin de réévaluer son potentiel et (ii) l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SIR à travers la titrisation de 101 milliards CFA.
195. Tous ces efforts pour la valorisation des potentiels pétroliers et gaziers doivent être complétés par les actions majeures non réalisées ci-après : (i) faire signer les textes d'adhésion de la Côte d'Ivoire au projet du Gazoduc Ouest Africain ; (ii) créer une bourse régionale des produits pétroliers et gaziers ; (iii) élaborer un plan gazier national ; (iv) réaliser une étude sur le stockage stratégique de gaz naturel ; (v) créer un cadre de concertation pour faciliter la réalisation des projets ; et (vi) faciliter la

création d'industries et encourager la transformation des hydrocarbures avant leur exportation.

196. Au niveau du secteur de l'**Industrie**, le cadre incitatif a été renforcé avec la révision en 2012 d'un code des investissements plus attractif que celui de 1995, l'élaboration de la politique industrielle adoptée en Conseil des Ministres en 2012, et l'exonération fiscale accordée aux entreprises sinistrées. Pour appuyer la qualité et la lutte contre la contrefaçon, une loi sur la normalisation et la qualité a été promulguée en 2014 et un mécanisme d'appui aux entreprises en démarche qualité a été mis en place dans le cadre notamment du Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau Industrielles (PNRMN 2014-2018) adopté en 2013. La phase d'amorçage du PNRMN a été lancée avec 24 entreprises sur 120 bénéficiaires prévues. Ces dispositions ont été complétées par une loi sur la contrefaçon, le piratage, et à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les opérations d'importation, d'exportation, et de commercialisation de biens et services, votée par le Parlement le 23 décembre 2013.
197. En outre, 3 centres d'appui à la compétitivité et au développement des entreprises ont été créés pour accompagner les industries en leur permettant de mutualiser les équipements de pointe. Par ailleurs, pour renforcer les infrastructures industrielles, une agence de Gestion et de Développement des Infrastructures (AGEDI) et un Fonds National de Développement des zones industrielles ont été créés.
198. Par ailleurs, il a été procédé à la réactivation des partenariats existants pour l'attraction des IDEs et des accords de coopération ont été signés avec la France, l'Arabie Saoudite, la Chine, le Japon, le Maroc, le Burkina Faso et le Nigeria. Dans cette même optique, une plateforme de coopération a été signée avec l'ONUDI, la Banque Mondiale, l'IFC, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement et la JICA.
199. En ce qui concerne **les PME**, les réalisations majeures ont porté en priorité sur l'élaboration du plan stratégique de développement des PME dénommé «Programme Phoenix», la promulgation, le 24 mars 2014, de la loi n° 2014-140 relative à l'orientation des PME, l'organisation de journées nationales des PME et la conclusion de nouveaux partenariats.
200. Les actions majeures suivantes se poursuivent : (i) Création de l'Agence de Développement des PME ; (ii) création de l'observatoire des PME ; (iii) purge des droits coutumiers dans la zone d'implantation des PME ; (iv) création du fonds de garantie des PME ; (v) renforcement de la capacité de financement du FIDEN ; (vi) création de 3 incubateurs d'entreprises (Abidjan, Bouaké, San-Pedro) ; (vii) Appui à l'institut ivoirien de l'entreprise (Inie).
201. En ce qui concerne le secteur du **Commerce**, la gouvernance a été renforcée à travers le renouvellement des organes constitutifs de la Commission de la Concurrence et de la lutte contre la vie chère. De plus, la loi relative à la concurrence et à la vie chère a été adoptée, par ordonnance, le 20 septembre 2013. La mise en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, du Guichet des Affaires transformé en Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) le 06 mars 2013, s'inscrit dans le même cadre, de même que la création du Conseil Consultatif du commerce et la reprise du Contrôle Qualité avec BIVAC.
202. La lutte contre la cherté de la vie s'est traduite par des campagnes de vérification périodique des instruments de mesure, l'élaboration et l'adoption, par le

Gouvernement, d'une stratégie de lutte contre la fraude et la cherté de la vie, la création du Conseil National de Lutte contre la Vie Chère, compétent pour l'ensemble des produits de grande consommation et l'élaboration et l'adoption du décret n°2013-167 du 06 mars 2013 portant réglementation des ventes soldes et autres formes de ventes équivalentes. De même, la péréquation des prix du gaz butane a été instaurée sur l'ensemble du territoire. En application de ces mesures, le contrôle des prix sur le terrain a été renforcé et des relevés de prix et des saisies régulières ont été faites, suivies de sanctions à l'encontre des contrevenants.

203. Par ailleurs, l'office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) a été redynamisé pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions et ses bâtiments ont été réhabilités. Un nouveau Certificat de Provenance (CP) sous la forme de laissez-passer a été également mis en œuvre.
204. Au niveau des infrastructures, la CCIA a été réhabilitée et concédée à la BAD pour favoriser le retour de son Siège statutaire, à Abidjan.
205. Le renforcement de la compétitivité des exportations s'est traduit par plusieurs actions dont l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE), la création du Conseil National des Exportations (CNE), la reconduction de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire en 2013 avec l'obtention du visa douanier AGOA sur le textile le 19 mars 2013 et son adoption en Conseil des Ministres le 06 juin 2013, l'obtention d'un accord de principe pour la prorogation jusqu'en 2025 de l'AGO, la mise en place, avec l'appui de l'ITC, d'un mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce (MAOC) et la création et l'opérationnalisation de la plateforme de veille du Réseau National d'Information Commerciale (RNIC).
206. La coopération commerciale, la promotion des produits ivoiriens et la présence commerciale sur les marchés extérieurs ont été renforcées, à travers diverses formations et rencontres (APE, PAPED, UEMOA, TEC, OMC, participation à l'organisation de foires, etc.).
207. D'autres réalisations majeures sont en cours en vue de permettre au commerce de contribuer efficacement à la création d'emplois et de richesses, à savoir : (i) le renforcement de la protection des consommateurs à travers l'élaboration et l'adoption du code de la consommation ; (ii) la réalisation des études pour la réhabilitation du marché de gros de Bouaké et la construction des marchés de gros d'Abidjan, de Daloa et d'Abengourou ; (iii) la création d'une bourse du vivrier et la réalisation d'infrastructures de mise en marché des productions vivrières ; (iv) l'évaluation des mécanismes de fixation des prix des produits vivriers ; (v) la réalisation d'une étude de faisabilité et la construction du Parc d'exposition d'Abidjan ; (vi) la mise en œuvre de la composante PACIR relative à l'appui institutionnel et opérationnel pour l'amélioration du cadre des affaires et le renforcement de la compétitivité à l'exportation, (vii) la mise en œuvre de l'AGO, (ix) le renforcement des capacités de la "commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère" dans la mise en œuvre et la surveillance des règles communautaires en matière de concurrence et (x) le renforcement du matériel technique de métrologie pour le contrôle des poids et mesures.
208. Ces efforts devraient se poursuivre avec certaines actions majeures non réalisées, notamment : (i) la réhabilitation du marché de gros de Bouaké et la construction des marchés de gros d'Abidjan, de Daloa et d'Abengourou ; (ii) la création de 20 hangars

dans le Centre, le Nord et l'Ouest pour la collecte des données relatives aux flux commerciaux des produits et (iii) la réalisation d'une étude sur la promotion du commerce électronique.

209. Dans le domaine du **Tourisme**, le Gouvernement s'est attelé à améliorer l'environnement du secteur. Une étude pour la restructuration de Côte d'Ivoire *Tourisme* a été réalisée, ainsi que le schéma directeur du tourisme. A cela s'ajoute, la création d'un Comité National de Coordination du programme de développement touristique de l'espace UEMOA. Par la suite, de nouveaux produits de l'industrie touristique ont été valorisés à travers la participation aux foires de Paris, Madrid et Berlin. En outre, les Partenariats avec l'OMT, l'UEMOA et la CEDEAO ont été réactivés et de nouveaux partenariats conclus avec la Chine, le Japon, l'Inde, le Maroc et le Burkina-Faso. L'offre de service du tourisme est en nette amélioration avec 114 nouveaux réceptifs hôteliers de moyen standing, de 1 à 3 étoiles, pour une capacité de 14315 chambres, d'un coût global de 140 milliards de FCFA entièrement financés par le secteur privé, sur la période 2012-2014.

210. Le tourisme ivoirien sera renforcé avec les réalisations majeures en cours suivantes : (i) actualisation du cadre institutionnel après l'adoption du code du tourisme par l'Assemblée Nationale ; (ii) réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat et du site des cascades de Man; (iii) réhabilitation et rééquipement du centre d'application des métiers du tourisme et de l'hôtellerie de Daoukro ; (iv) création du compte satellite du tourisme ; (v) restructuration du Fonds de Développement Touristique en Fonds de Garantie ; (vi) création de la brigade touristique avec l'institutionnalisation de la police touristique par le code du tourisme ; (vii) création d'infrastructures dédiées à la formation et au perfectionnement aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

211. Quelques actions majeures n'ont pas été réalisées : (i) élaborer et adopter le code des investissements touristiques ; (ii) améliorer la compétitivité des établissements de tourisme ; (iii) mettre en place un système d'information sur les établissements du tourisme ; (iv) mettre en place le cadre et les mécanismes d'intervention des banques commerciales.

212. Dans le secteur de l'**Artisanat** les actions majeures qui ont été menées comprennent la promulgation du code de l'artisanat, le 5 juin 2014, et l'entrée en vigueur de celui de l'UEMOA en juillet 2014. De plus, un plan stratégique sur la formation aux métiers de l'artisanat a été réalisé et le cadre légal d'apprentissage et de formation continue a été élaboré et vulgarisé. Des efforts ont également été consacrés au renforcement des capacités des acteurs (200 artisans, dont 100 de l'intérieur du pays) dans les domaines de la détermination du prix de revient des produits. En outre, 227 chauffeurs professionnels de taxis compteurs, « gbaka » et « woroworo » du District d'Abidjan ont été recyclés. La 1ère édition du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) a été réalisée du 07 au 13 avril 2014 et le déguerpissement des artisans ferrailleurs du site d'Adjamé et leur réinstallation sur nouveau site d'Abobo N'Dotré a été effectuée.

213. Au titre des réalisations majeures en cours dans le secteur de l'artisanat, figurent : (i) l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation du projet de loi relatif à la protection sociale des artisans ; (ii) la création et l'opérationnalisation de l'Office National de l'Artisanat ; (iii) l'élaboration et l'adoption du plan stratégique de développement de

- l'artisanat ; (iv) la réhabilitation des 4 centres artisanaux et des Chambres Régionales des zones Ex-CNO ; (v) la purge des droits coutumiers de 43 hectares et la construction de la casse moderne de N'dotré ; (vi) la construction du siège de la chambre artisanale des métiers ; (vii) l'organisation des artisans par filière ; (viii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication média sur les produits de l'artisanat et (ix) la promotion du regroupement associatif.
214. Deux actions majeures non réalisées sont à retenir : (i) Créer et aménager une zone destinée aux activités de lavandiers (Banco) ; (ii) Effectuer des études prospectives sur le secteur informel.
215. Dans le domaine de la **Recherche Scientifique**, les réalisations majeures achevées portent sur la réhabilitation de centres de recherche, les études de création de stations de recherche et le développement de programmes de recherche.
216. Des travaux de réhabilitation ont été réalisés à la Station Géophysique de LAMTO et au Centre de Recherche Ecologique (CRE). Ce dernier laboratoire a également été rééquipé.
217. Par ailleurs, toutes les études programmées pour la transformation de cinq stations de recherche (Korhogo, TAI, LAMTO, COMOIE et Grand-Lahou) en Observatoires de Recherche ont été réalisées. En outre, 24 programmes nationaux de recherche issus des pôles de compétences, y compris les cinq programmes présidentiels d'urgence, ont été développés et sont prêts à être mis en œuvre. Les concours nationaux de détection des talents et les Semaines de Promotion de la Recherche Ivoirienne (SEPRI) ont été régulièrement organisés.
218. Ces acquis seront renforcés avec les actions majeures suivantes en cours : (i) prise d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche de développement et des textes subséquents d'application ; (ii) réalisation d'une étude technique pour les extensions et les constructions ; (iii) réalisation d'une étude pour la mise en place de moyens communautaires de recherche (le Centre National de Calcul, le Centre National d'Analyse, les Observatoires de Recherche) ; (iv) réalisation d'une étude pour la création de 10 unités de recherche industrielle dans le cadre du partenariat entre les entreprises et l'INP-HB ; (v) réalisation d'une étude pour la mise en place d'un bureau de valorisation des résultats de la recherche ; (vi) mise en œuvre des 24 programmes nationaux de recherche, y compris les cinq programmes présidentiels d'urgence.
219. Les actions majeures non réalisées sont : (i) renforcer les capacités d'encadrement des doctorants par les structures de recherche ; (ii) faire une étude pour la mise en place d'une bibliothèque virtuelle pour les centres, instituts et laboratoires de recherche ; (iii) étendre les infrastructures des centres de recherche (CRO, IPICI, CRE) ; (iv) réhabiliter/construire et équiper les stations de recherche du CNRA de Bouaké, Man et Ferké ; et (v) réhabiliter l'institut Pasteur de Côte d'Ivoire.

### III.2.5. Impacts et durabilité des acquis

220. L'analyse de l'impact s'apprécie en termes de changements des conditions de vie et d'attitudes des populations suite à la mise en œuvre des actions identifiées dans l'ensemble des secteurs. En dépit de l'absence de données statistiques récentes, donc d'indicateurs dans certains secteurs, l'évaluation de l'impact des actions menées s'appuiera sur des analyses qualitatives des effets positifs, négatifs ou induits de la

mise en œuvre du PND 2012-2015. La disponibilité prochaine des résultats du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 permettra une réelle estimation des impacts du PND 2012-2015.

221. L'objectif visé par le Résultat Stratégique 2 est ***l'accroissement de la richesse nationale de manière durable et sa redistribution dans l'équité***. Les principaux indicateurs permettant d'apprécier les progrès réalisés sont entre autres : (i) le taux de croissance du PIB, (ii) le taux de pauvreté et (iii) l'indice de Gini.

222. ***La Croissance Economique*** a été au rendez-vous durant ces 3 dernières années, passant de 9,8% en 2012, 9,2% en 2013 et 9% en 2014 après le recul de -4,7% de 2011. La dynamique de croissance a été possible en partie grâce à la hausse du taux d'investissement qui s'est établi à 13,7% en 2012, 17,5% en 2013 et 19,6% en 2014 comparé au 8,2 % en 2011. En moyenne, sur la période 2012-2014, l'inflation est estimée à 1,46% ; soit moitié moins que la norme de l'UEMOA fixée à 3% contre 4,9% en 2011. Au total, au cours de ces 3 dernières années, le PIB s'est accru de plus de 25% et le PIB par habitant de 15% selon les données du FMI.

223. Aussi cette embellie économique a permis dans le même temps à l'Etat d'accroître les dépenses pro-pauvres de 40,7% sur la période, passant de 1081 milliards de FCFA en 2012 à 1337 milliards de FCFA en 2013 et 1716 milliards de FCFA en 2014. Le Gouvernement a également procédé à la revalorisation salariale dans la fonction publique et l'augmentation du SMIG de 36 607 à 60 000 FCFA.

224. Les effets induits sur la situation de ***l'Emplois*** ont également été perceptibles, l'effectif est passé de 722567 en 2012, puis 756597 en 2013 et à 799890 en 2014. La création nette d'emploi est évaluée à 46288 en 2014 contre 34030 en 2013. Cette création d'emploi est portée à plus de 70% par le secteur privé. En effet, la création d'emploi par le secteur privé est passée de 25301 en 2012, à 26577 en 2013 et à 34670 en 2014 pendant que celle du secteur public ; représentant moins de 30% ; passe de 7118 à 7453 et à 11618 respectivement en 2012, 2013 et 2014.

225. Le caractère redistributif de cette croissance s'apprécie également en milieu rural. La mise en œuvre des réformes des filières café cacao, anacarde et coton produit déjà ses fruits. La décision de garantir un prix minimum de 60% du prix CAF, couplée à la bonne tenue des cours mondiaux des produits ont eu pour effet d'accroître les revenus de manière substantielle. A titre d'illustration, les producteurs de cacao ont perçu environ 700 milliards de FCFA, 1117 milliards de FCFA, et 1400 milliards de FCFA respectivement en 2012, 2013 et 2014, soit près de 50% d'augmentation. Pour le coton les revenus distribués connaissent une hausse de 8,7% entre 2013 et 2014 (93,2 milliards de FCFA en 2013 et 101,3 milliards de FCFA en 2014). Pour rappel, ces filières regroupent à elles seules environ 2,5 millions de petits producteurs, faisant vivre ainsi 6 millions de personnes, soit un quart de la population ivoirienne.

226. Dans le même temps, le taux de croissance du secteur agricole a été de 6% en moyenne conformément aux objectifs du PNIA. En 2013, le bilan vivrier autre que le riz faisait état de 11,5 millions de tonnes, un niveau appréciable pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays.

227. En ce qui concerne le riz, la production a enregistré des productions exceptionnelles sur la période, passant de 600 000 tonnes de riz blanchi en 2012 à 1 100 000 tonnes en 2013 et une production attendue de 1,6 millions de tonnes pour 2014. A ce rythme les

objectifs d'autosuffisance alimentaire prévus par la nouvelle stratégie de développement pourraient être pratiquement atteints en 2016 permettant ainsi à la Côte d'Ivoire de réaliser des économies de devises de l'ordre de 235 milliards de FCFA par an.

228. Les principales cultures d'exportation suivent la même tendance : augmentation de la production de cacao de 15,3% entre 2012 et 2014, passant de 1 475 000 tonnes à 1 741 000 tonnes, 54,4% pour le coton (260 503 tonnes en 2012 et 404 879 tonnes en 2014) et 11,5% pour l'anacarde qui passe de 450 000 tonnes en 2012 à 501 836 tonnes en 2014.

229. Au titre de l'**Electrification**, ce sont environ 800 localités électrifiées en milieu rural. En 2013, le Gouvernement a électrifié 500 localités là où les objectifs annuels poursuivis étaient de 200. Le taux de couverture national atteint pratiquement les 40% conformément aux projections du PND en la matière. La puissance installée s'est également accrue de 211 MW supplémentaires, passant ainsi de 1421 MW à 1632 MW et la production brute d'énergie a été de 6785 GWh. Soit un taux de croissance de +7,2% de la demande par rapport à 2012. Le temps moyen de coupure d'électricité connaît quant à lui une évolution erratique. Il est passé de 47h25mn en 2012 à 45h54mn en 2013 puis à 48h27mn en 2014.

230. Au titre des **PTIC**, l'analyse des données du secteur de la télécommunication fournies par le régulateur, l'ARTCI, montre que le marché et particulièrement celui de la téléphonie mobile reste très concurrentiel sanctionné par des tarifs qui dans l'ensemble poursuit une tendance baissière. Le nombre d'abonnés au téléphone fixe en 2014 était de 20,422 millions soit un taux de pénétration de 85,3% contre 76,75% en 2011. La téléphonie fixe quant à elle enregistre une baisse du nombre d'abonnés d'année en années. En 2011, elle comptait 276 494 abonnés, contre 257 844 abonnés en 2014 soit un recul de -6,75%.

231. S'agissant de l'Internet, sa pénétration est encore lente et s'établit à 0,5 % avec 121 544 abonnés à fin mars 2014. En 2013, le chiffre d'affaire global du marché des TIC (fixe, mobile et internet) était évalué à plus de 900 milliards de FCFA dont plus de 740 milliards pour la seule téléphonie mobile.

232. **Le climat des affaires** s'est nettement amélioré avec la mise en œuvre des nouveaux codes plus attractifs des investissements, des mines et l'électricité, la création du guichet unique des investissements, la célérité dans les procédures de délivrance des titres de propriétés foncières et du permis de construire et les simplifications des formalités de création des entreprises. Ainsi, l'évolution des créations d'entreprises confirme le dynamisme de l'activité économique. En effet, à juin 2014, le CEPICI totalisait déjà 3035 entreprises créées contre 2773 sur toute l'année 2013 et 396 en 2012. Ainsi, les Investissements Directs Etrangers sont attendus à 585,7 milliards de FCFA en 2014 en hausse de 43,8% par rapport à 2013. Le volume des IDE est ressorti à 407 milliards de FCFA en 2013, soit plus du triple de 2012. Les efforts consentis par le Gouvernement ont permis d'améliorer le classement « Doing Business » de la Côte d'Ivoire ces dernières années. Le pays a même été classé parmi les 10 pays au monde ayant fait le plus de réformes en 2013 et 2014.

233. Au titre du **Tourisme**, le secteur privé reste le principal artisan de l'amélioration de l'offre touristique, principalement en ce qui concerne l'accroissement des effectifs hôteliers.

Aussi, entre 2012 et 2014, ce sont 195 hôtels qui ont été construits soit une hausse de 12,11%. Actuellement, la Côte d'Ivoire compte 1 170 réceptifs hôteliers pour une capacité de 14 315 chambres. Les taux d'occupation se sont également améliorés passant de 58% à 65%. Le nombre de touristes internationaux est passé de 269 810 en 2011, à 380 000 en 2013 et à 470 809 en 2014 soit un taux de croissance moyen de 43% sur la période 2011-2014. Le nombre de touristes internes est estimé à 470869 en 2014, soit une progression de 62,52%. Les investissements globaux du secteur privé sur 2012-2014 sont estimés à environ 140 milliards de FCFA, générant plus de 3000 emplois additionnels. Le dynamisme renouvelé de ce secteur se traduit au niveau économique par la hausse significative de sa contribution à la formation du PIB qui est passée de 0,6% en 2011 à 2% en 2013 et projeté à 4,3% en 2014.

234. Dans le domaine des **Infrastructures routières**, les 100 km de routes réhabilités, les 260 km de nouvelles routes interurbaines, le reprofilage des 8 000 km de pistes rurales et la construction des ponts HKB et de Bouaflé ont amélioré la fluidité de la circulation et permis le désenclavement des contrées, favorisant l'écoulement des produits des zones de production vers les zones de consommation. A terme ces actions permettront d'accroître la compétitivité de notre économie.

235. Au titre du secteur du **Commerce**, les acquis des actions menées ont permis de renforcer la gouvernance à travers le renouvellement des organes constitutifs de la Commission de la Concurrence. De plus, la loi relative à la concurrence et à la vie chère a été adoptée. En effet, la lutte contre la cherté de la vie a fait l'objet de campagnes de vérification périodique des instruments de mesure. Le Gouvernement a également adopté la TVA à taux réduit pour les produits de grande consommation afin de réduire les dépenses des ménages. De même, la péréquation des prix du gaz butane a été instaurée sur l'ensemble du territoire. En application de ces mesures, le contrôle des prix sur le terrain a été renforcé afin de protéger les consommateurs à travers l'élaboration et l'adoption du code de la consommation contribuant ainsi à maintenir l'inflation à un niveau très modéré comparativement à la norme au sein de l'espace UEMOA.

236. Toutefois, la pérennité des acquis reste tributaire de la perpétuation de son embellie au plan macro-économique. Pour ce faire les facteurs de durabilité de la croissance demeurent : (i) la réussite du processus de réconciliation nationale ; (ii) la consolidation de la démocratie et de la gouvernance ; et (iii) l'amorce de la transformation structurelle de son économie.

### III.3. RESULTAT STRATEGIQUE 3

#### III.3.1. Présentation des enjeux et défis en 2011

237. Les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire ont eu des répercussions sur la performance des secteurs sociaux. Le secteur de l'éducation était confronté à des difficultés majeures, comme la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement, liées à l'insuffisance et à la mauvaise répartition géographique des ressources humaines et des infrastructures scolaires. A cela s'ajoutent l'insuffisance et l'obsolescence du matériel didactique et des équipements. Tout ceci était amplifié par un taux élevé



- d'analphabétisme, des inégalités sociales et la prévalence du VIH/Sida en milieu scolaire.
238. Quant à la situation sanitaire, elle était marquée par l'insuffisance de l'offre de soins, exacerbée par la dégradation des infrastructures et la vétusté des équipements médicaux et logistiques. A cette situation, se sont ajoutées la mauvaise gestion des déchets biomédicaux et la faiblesse du système d'information et de gestion.
239. Malgré l'impressionnant potentiel de la Côte d'Ivoire, les secteurs de la culture, de la jeunesse, des sports et des loisirs étaient fragilisés par l'absence de politiques sectorielles de développement et l'insuffisance des infrastructures.
240. Concernant l'emploi, la situation était caractérisée par le chômage endémique des jeunes, du fait de l'inadéquation du système de formation avec les besoins de l'économie, l'absence d'une politique cohérente de création et de financement de l'emploi et de statistiques fiables. De plus, la protection sociale ne concernait à peine que 10% de la population active et la couverture des risques sociaux était assurée en partie par les mutuelles sociales très limitée avec un faible taux de pénétration. Les offres se développaient particulièrement dans le secteur public et dans les entreprises privées ; le secteur agricole et l'informel restant en marge de cette dynamique.
241. En outre, des inégalités structurelles de genre persistaient au niveau de l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la propriété foncière et au crédit. Les femmes étaient peu représentées au niveau des sphères de décisions et exposées à toutes formes de marginalisation ou de violence.
242. Avec un taux de croissance démographique de 2,8 % entre 1998 et 2010, le rythme de croissance de la population ivoirienne figurait parmi les plus élevés au monde. Cet accroissement de la population, qui était dû à une fécondité élevée et à une forte immigration, n'était pas accompagné d'une augmentation suffisante d'offres des services sociaux de base. Les statistiques démographiques indiquaient que la population ivoirienne était à majorité jeune, avec plus de 40% de moins de 15 ans, posant les défis de sa prise en charge socio-économique.

### III.3.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus

243. Le troisième résultat attendu du PND 2012-2015 était formulé comme suit: « **Les populations, en particulier les femmes, les enfants et autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité** ». L'atteinte de ce résultat passait par la réalisation des effets ci-après : (i) les phénomènes démographiques et les flux migratoires sont maîtrisés; (ii) la population, en particulier les enfants ont accès à un système éducatif performant; (iii) les adolescents, les jeunes et les adultes, ayant achevé ou non une éducation de base, sont formés à un métier adapté aux besoins du marché et accompagnés dans leur insertion professionnelle; (iv) les titulaires du baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, ont accès à un enseignement supérieur de qualité débouchant sur des emplois décents ; (v) l'état de santé et le bien-être des populations sont améliorés, la morbidité et la mortalité au sein de la population sont réduites; (vi) la population active a accès à un emploi décent et se prend en charge ; (vii) les populations notamment les groupes vulnérables sont protégées au plan social et juridique ; (viii) l'exploitation du patrimoine culturel et le profit tiré des œuvres culturelles par les acteurs sont améliorés ; (ix) l'insertion sociale des jeunes et les

conditions de la pratique du sport et des loisirs sont améliorées ; (x) les hommes et les femmes vivent en harmonie et dans l'équité.

244. Pour ce faire, 961 actions prioritaires ont été identifiées et devaient être mises en œuvre sur la période 2012-2015. Une enveloppe globale de 1 614,8 milliards de FCFA dont 1 064,4 milliards de FCFA sur la période 2012-2014, était prévue pour l'atteinte de ce résultat.

### III.3.3. Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 3

245. Les ressources publiques allouées, sur la période 2012-2015, à la réalisation du résultat stratégique 3 s'élèvent à 925,3 milliards de FCFA contre une prévision de 790,7 milliards de FCFA. Sur la période 2012-2014, les ressources allouées s'élèvent à 652,7 milliards de FCFA et ont été exécutées à hauteur de 76%. Au total, 76,3% des ressources publiques planifiées par le PND pour le résultat stratégique 3 ont été effectivement exécutés.

Tableau 7 : Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 3 (en millions de FCFA)

Période Résultat stratégique / Secteur	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	PND (C)	Budget (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
						PND E/C	Budget E/D
<b>Résultat stratégique 3</b>	<b>790 745</b>	<b>925 300</b>	<b>570 637</b>	<b>652 764</b>	<b>498 322</b>	<b>87,33%</b>	<b>76,34%</b>
<i>Education</i>	263 255	329 735	184 179	236 655	197 759	107,37%	83,56%
<i>Sante</i>	270 441	287 321	223 134	191 101	139 813	62,66%	73,16%
<i>Culture</i>	19 744	19 991	12 313	12 084	11 372	92,35%	94,10%
<i>Ens. Tech. Form. Prof.</i>	16 453	61 457	10 261	47 894	9 771	95,22%	20,40%
<i>Enseignement supérieur</i>	131 627	138 930	82 090	99 826	82 268	100,22%	82,41%
<i>Emploi</i>	41 954	38 821	29 058	38 481	36 255	124,77%	94,21%
<i>Jeunesse sports loisirs</i>	23 035	17 700	14 366	12 224	11 145	77,58%	91,18%
<i>Protection sociale</i>	11 188	22 750	6 978	8 641	7 575	108,56%	87,66%
<i>Population migration</i>	2 088	1 546	1 421	722	620	43,67%	85,97%
<i>Genre famille femme enfants</i>	10 960	7 049	6 838	5 136	1 743	25,49%	33,94%

Source : DGPLP/MEF

246. Les ressources mobilisées et exécutées par secteur de ce résultat stratégique sont décrites ci-après :

- Au titre de **l'Education**, ce sont 329,7 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 263,2 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 236,7 milliards de FCFA dont 197,8 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 83,6%. Les ressources exécutées ont profité principalement à quatre (4) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 177,4 milliards de FCFA, soit 89,7% des ressources exécutées. Ce sont : (i) le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU/volet éducation), pour 126,9 milliards de FCFA; (ii) les projets de développement éducatifs des collectivités à

hauteur de 26,8 milliards de FCFA ; (iii) le Projet d'Urgence d'Appui à l'Éducation de Base (PUAEB), pour 14,9 milliards de FCFA ; et (iv) le programme de cantines scolaires, pour 8,8 milliards de FCFA.

Au total, 197,8 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés pour le secteur contre 184,2 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014, soit un taux d'exécution financière du PND de 107,4%.

- Au titre de **la Santé**, ce sont 287,3 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 270,4 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 191,1 milliards de FCFA dont 139,8 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 73,2%. Les ressources exécutées ont profité principalement à six (6) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 105,1 milliards de FCFA, soit 75,2% des ressources exécutées. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU/volet santé) avec 50 milliards de FCFA ; (ii) les projets de renforcement du système de santé (ECHO et PSP) et d'intensification de la politique de planification familiale dans le cadre du C2D avec 23,9 milliards de FCFA ; (iii) les projets de développement sanitaires de collectivités avec 10,2 milliards de FCFA ; (iv) la réhabilitation des CHU avec 9,3 milliards de FCFA ; (v) la construction des hôpitaux d'Angré et Saint Jean Moscati de Yamoussoukro avec 7,5 milliards de FCFA ; et (vi) le renforcement du programme élargi de vaccination avec 4,2 milliards de FCFA.

Au total, sur 223,1 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014 pour le secteur, 139,8 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés, soit un taux d'exécution financière du PND de 62,7%.

- ce sont 19,9 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 19,7 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 12,1 milliards de FCFA dont 11,4 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 94,1%. Les ressources exécutées ont profité principalement au projet de réhabilitation du Palais de la culture dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 9,9 milliards de FCFA, soit 88,9% des ressources exécutées.

Au total, sur 12,3 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014 pour le secteur, 11,4 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés, soit un taux d'exécution financière du PND de 92,4%.

- Au titre de **l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle**, ce sont 61,5 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 16,5 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 47,9 milliards de FCFA dont 9,8 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 20,4%. Ce faible niveau d'exécution budgétaire s'explique par le non décaissement des appuis d'environ 30 milliards FCFA attendus de la BADEA, du Fonds Saoudien et de la BID. Les ressources exécutées ont profité principalement à deux (2) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 6,9 milliards de FCFA, soit 70% des ressources exécutées. Ces ressources se répartissent comme

suit : (i) le développement, la formation et l'insertion des jeunes dans le cadre du C2D avec 4,4 milliards de FCFA ; (ii) la réhabilitation, la construction et l'équipement des établissements de l'enseignement technique et professionnel avec 2,5 milliards de FCFA.

Au total, sur 47,9 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014 pour le secteur, 9,8 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés, soit un taux d'exécution financière du PND de 95,2%.

- Au titre de ***l'Enseignement Supérieur***, ce sont 138,9 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 131,6 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 99,8 milliards de FCFA dont 82,3 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 82,4%. Les ressources exécutées ont profité principalement à trois (3) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 78,8 milliards de FCFA, soit 95,7% des ressources exécutées. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) la réhabilitation, l'extension et l'équipement des universités et grandes écoles publiques avec 74,1 milliards de FCFA ; (ii) le développement, la formation et l'insertion des jeunes dans le cadre du C2D avec 3,5 milliards de FCFA ; et (iii) la construction de 3 universités (Bondoukou, Man et San Pedro) avec 1,2 milliards de FCFA.

Au total, 82,3 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés pour le secteur contre 82 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014, soit un taux d'exécution financière du PND de 100,2%..

- Au titre de ***l'Emploi***, ce sont 38,8 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 41,9 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 38,5 milliards de FCFA dont 36,3 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 94,2%. Les ressources exécutées ont profité principalement à deux (2) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 35,4 milliards de FCFA, soit 97,5% des ressources exécutées. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) le projet d'emploi jeunes et développement de compétences (appui Banque Mondiale) avec 25,2 milliards de FCFA ; et (ii) le projet emploi jeunes dans le cadre du C2D avec 10,2 milliards de FCFA.

Au total, 36,3 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés pour le secteur contre 29 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014, soit un taux d'exécution financière du PND de 124,8%.

- Au titre de ***la Jeunesse, des Sports et Loisirs***, ce sont 17,7 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 23 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 12,2 milliards de FCFA dont 11,1 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 91,2%. Les ressources exécutées ont profité principalement à quatre (4) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 5,5 milliards de FCFA, soit 49,4% des ressources exécutées. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) l'appui aux projets des jeunes à travers le Fonds National de la Jeunesse (FNJ) avec 2,5 milliards de FCFA ; (ii) la rénovation des stades avec 1,5 milliards de FCFA ; (iii) le programme d'urgence

d'équipement et réhabilitation des infrastructures avec 1 milliard de FCFA ; et (iv) le programme de réhabilitation, équipement et construction des infrastructures sportives avec 500 millions de FCFA. En outre, 4,4 milliards de FCFA ont été absorbés pour la régularisation des avances de trésorerie.

Au total, sur 14,4 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014 pour le secteur, 11,1 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés, soit un taux d'exécution financière du PND de 77,6

- Au titre de la **Protection Sociale**, ce sont 22,7 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 11,2 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 8,6 milliards de FCFA dont 7,6 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 87,7%. Les ressources exécutées ont profité principalement au projet de Couverture Maladie Universelle dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 6,3 milliards de FCFA, soit 82,9% des ressources exécutées.

Au total, 7,6 milliards de FCFA ont été effectivement dépensés pour le secteur contre 6,9 milliards de FCFA planifié par le PND sur la période 2012-2014, soit un taux d'exécution financière du PND de 108,6%.

- Au titre de la **Population**, ce sont 1,5 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 2,1 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 722 millions de FCFA dont 620 millions de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 85,9%. Les ressources exécutées ont totalement été affectées au projet d'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de la population.

Au total, sur 1,4 milliards de FCFA prévus par le PND sur la période 2012-2014 pour le secteur, 620 millions de FCFA ont été effectivement dépensés, soit un taux d'exécution financière du PND de 43,7%.

- Au titre du **Genre, de la Famille, Femme et Enfants**, ce sont 7 milliards de FCFA qui ont été alloués de 2012 à 2015 sur un financement de 10,9 milliards de FCFA attendu. Sur la période 2012-2014, le secteur a bénéficié d'une dotation budgétaire de 5,1 milliards de FCFA dont 1,7 milliard de FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution budgétaire de 33,9%. Les ressources exécutées ont profité principalement à quatre (4) projets ou programmes dont le cumul des prises en charge (PEC) s'élève à 1,2 milliard de FCFA, soit 70,9% des ressources exécutées. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) l'appui à la promotion du genre, de la femme et la famille avec 367 millions de FCFA ; (ii) le renforcement des capacités nationales de lutte contre les violences basées sur le genre avec 329 millions de FCFA ; (iii) la réhabilitation des IFEF avec 326 millions de FCFA ; et (iv) le programme national de prise en charge des OEV-VIH/Sida avec 183 millions de FCFA.

Au total, sur 6,8 milliards de FCFA prévus par le PND sur la période 2012-2014 pour le secteur, 1,7 milliard de FCFA ont été effectivement dépensés, soit un taux d'exécution financière du PND de 25,5%..

### III.3.4. Résultats obtenus et réformes menées

247. Le Résultat Stratégique 3 comporte 961 Actions dont 73 majeures identifiées, au nombre desquelles 33 sont entièrement réalisées, 31 sont en cours de réalisation et 9 sont non réalisées. (cf. Tableau 10)
248. En matière d'**Education**, un audit fonctionnel du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique a été réalisé au niveau central dans la perspective de l'élaboration d'une charte fonctionnelle. De plus, le dispositif de collecte des données statistiques (SPASS) a été réformé ; ce qui a permis de collecter, traiter, analyser et produire les informations statistiques et leurs analyses qualitatives et quantitatives, en l'espace d'une année scolaire. Les postes de travail ont été codifiés pour une meilleure maîtrise du personnel.
249. S'agissant des capacités d'accueil, elles se sont accrues entre 2012 et 2014, avec la réhabilitation de 3 943 classes du préscolaire et du primaire et la construction de 9 056 autres classes. Au niveau du secondaire, 68 lycées et collèges ont été construits et 30 autres réhabilités. Cet accroissement des capacités d'accueil a été accompagné par le recrutement de 24 422 instituteurs et de 7 966 professeurs de lycées et collèges, afin de réduire le déficit important d'enseignants. De même, 3 CAFOP ont été réhabilités. Les aptitudes et les capacités de 700 conseillers pédagogiques et 21 000 enseignants ont été renforcées.
250. En outre, des mesures ont été mises en œuvre pour favoriser l'accès et le maintien des élèves à l'école. Ainsi, 325 cantines scolaires construites, 5 106 378 manuels et kits scolaires ont été distribués, 108 tonnes de riz, 33 tonnes de haricot et 15 tonnes de sel octroyées à 600 élèves filles vulnérables des zones rurales du nord. A cela s'ajoutent la réalisation de certaines mesures spécifiques pour l'éducation de la jeune fille, notamment l'élaboration d'un plan d'accélération de l'éducation de la jeune fille sur la période 2013-2015 et la campagne de sensibilisation sur la scolarisation des filles menée dans 42 localités du nord du pays.
251. Par ailleurs, l'achèvement d'un certain nombre d'actions majeures en cours de réalisation devrait renforcer davantage les acquis enregistrés. Il s'agit de : (i) la révision de la loi d'orientation de 1995 ; (ii) la géo localisation des infrastructures scolaires et la production de la carte scolaire prospective pour une meilleure planification de l'offre et de la demande éducative ; (iii) la révision des programmes scolaires ; (iv) la construction des CAFOP de Bondoukou et de San Pedro ; et (v) la construction de salles de classes du préscolaire, du primaire et du secondaire.
252. Par ailleurs, l'achèvement d'un certain nombre d'actions majeures en cours de réalisation devrait renforcer davantage les acquis enregistrés. Il s'agit de : (i) la révision de la loi d'orientation de 1995 ; (ii) la géo localisation des infrastructures scolaires et la production de la carte scolaire prospective pour une meilleure planification de l'offre et de la demande éducative ; (iii) la révision des programmes scolaires ; (iv) la construction des CAFOP de Bondoukou et de San Pedro ; et (v) la construction de salles de classes du préscolaire, du primaire et du secondaire.
253. Dans le domaine de la **Santé**, les réalisations ont concerné le renforcement du cadre de gestion, à travers l'élaboration du PNDS 2012-2015, de la carte sanitaire diagnostique, des rapports annuels sur la situation sanitaire (RASS) et d'un document de stratégie de

la réforme hospitalière. De plus, une enquête d'évaluation de la gouvernance du secteur santé en Côte d'Ivoire a été menée dans 7 régions sanitaires et les résultats ont été restitués aux acteurs du système de santé. En outre, un référentiel des compétences du secteur de la santé et une carte de mobilité des professionnels de santé ont été élaborés dans la perspective de la mise en place d'une stratégie cohérente et intégrée de développement des ressources humaines, dans le cadre du processus de régionalisation des recrutements des personnels.

254. Pour l'amélioration de l'offre des services de santé, la priorité du Gouvernement a été de se doter d'un plan d'actions qui prend en compte, sur le court terme, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé, ainsi que la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires. Ainsi, les services d'urgences des CHU de Bouaké, Cocody, Treichville et Yopougon ont été réhabilités et équipés. De même, 46 hôpitaux généraux, dont ceux de Yopougon- Attié, Bingerville et Port-Bouët, ainsi que 150 centres de santé, ont été réhabilités, équipés et mis aux normes. De plus, 4 hôpitaux (Gagnoa, Adjamé, Angré et Saint Joseph Moscati de Yamoussoukro) et 52 établissements sanitaires de premier contact (dispensaire et maternité) ont été construits et équipés. Cet important effort d'accroissement des infrastructures sanitaire a été accompagné du recrutement et de l'affectation de 8262 professionnels de santé en 2013 et 2014.
255. Par ailleurs, une mesure importante prise par le Gouvernement, destinée à améliorer l'accessibilité financière, a concerné la politique de gratuité généralisée, en 2011, puis l'exemption sélective de paiement (la gratuité ciblée), qui prend en compte l'accouchement, les complications liées à l'accouchement y compris la césarienne, la prise en charge des maladies des enfants de 0 à 5 ans et la prise en charge du paludisme diagnostiqué. L'effort financier de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure s'élève à plus de 60 milliards de FCFA.
256. En ce qui concerne le volet du médicament, la réforme majeure a concerné la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) dont le statut est passé d'Etablissement Public National (EPN) à celui d'association sans but lucratif. Cette restructuration a permis à la Nouvelle PSP de bénéficier de 7 milliards de FCFA de subventions pour apurer ses dettes et de 5 milliards de FCFA pour l'achat des médicaments et des autres intrants, afin de mieux approvisionner les structures de soins. En outre, un comité national de lutte contre le trafic illicite et la contrefaçon des médicaments (COTRAMED) a été mis en place, et des contrôles de la qualité des médicaments homologués et commercialisés en Côte d'Ivoire ont été réalisés.
257. En matière de la lutte contre le VIH Sida et les autres problèmes prioritaires de santé, des outils ont été mis en place en vue de renforcer les actions de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Ils concernent principalement l'adoption du Plan de Transmission Mère Enfant et la révision des directives selon l'OMS. Ainsi, 987 structures de santé offrant la CPN ont délivré des services de PTME et 29 326 femmes enceintes séropositives ont été placées sous traitement ARV. En outre, 119 332 personnes vivant avec le VIH (PVVIH) en besoin de traitement antirétroviral ont régulièrement bénéficié du traitement au 30 juin 2014, soit près de 70% des PVVIH éligibles au traitement. Conscient que le paludisme demeure la première cause de morbidité et de mortalité en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a réalisé des campagnes de sensibilisation et distribué 613432 MILDA en campagnes et 620255 MILDA en

- routine. Des médicaments antituberculeux de première et seconde intention et des produits de laboratoire ont été acquis pour la mise sous traitement de 25000 patients tuberculeux pharmaco-sensibles et 400 patients tuberculeux multi résistants.
258. En ce qui concerne les actions majeures en cours de réalisation, elles portent sur : (i) l'amélioration de la qualité des prestations des services de santé et la sécurité des patients et (ii) la réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires.
259. En matière de **Culture**, le code des industries culturelles a été élaboré, la loi relative au cinéma et la loi portant politique culturelle nationale ont été adoptées. En outre, des rencontres majeures de promotion culturelles et artistiques ont été organisées à travers les festivals, les journées artistiques et littéraires, le MASA, le SILA, le Clap Ivoire et le FEMUA. Nous notons également la participation de la Côte d'Ivoire au FESPACO, et aux jeux de la Francophonie de Nice (France) en 2014. Enfin, la ville de Grand-Bassam a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.
260. Quelques actions majeures sont en cours de réalisations. Elles portent sur : (i) la réhabilitation et équipement des infrastructures culturelles (musées, bibliothèque nationale, Palais de la Culture, **Centre d'Action Culturel d'Abobo (CACAB)**, Centre culturel Jacques Aka de Bouaké); (ii) la réhabilitation, construction et équipement des établissements d'enseignement artistique et culturel (INSAAC) et (iii) la construction du **Lycées d'Enseignement Artistique (LEA)** et le Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA) de Bingerville.
261. Toutefois l'organisation d'un atelier national et sous régional de réflexion sur la stratégie de lutte contre la piraterie et le trafic illicite des biens qui pourrait jeter les bases de solution est en attente.
262. Concernant le secteur de l'**Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**, les principales actions ont porté sur la promotion de la formation professionnelle auprès du public cible, à travers l'organisation, en mai 2014, du Salon Ivoirien des Métiers d'Abidjan, et la production de la carte des formations professionnelles, sur la base des potentialités des différentes régions. En ce qui concerne l'accroissement des capacités d'accueil, le Collège d'Enseignement Technique de Bouaké a été réhabilité et le lycée professionnel de Man a été équipé en matériels didactiques et informatiques. Dans le cadre du PEJEDEC, 970 jeunes ont été mis en apprentissage.
263. Quelques actions majeures sont en cours de réalisation, notamment : (i) l'opérationnalisation des branches professionnelles et la mise en place des incubateurs d'entreprises dans les établissements ; (ii) la réhabilitation du lycée Professionnel de Gagnoa.
264. Toutefois, le renforcement de l'encadrement dans les établissements privés et le projet de loi d'orientation sont deux actions qui n'ont pas été mises en œuvre.
265. Au niveau de l'**Enseignement supérieur**, des réalisations importantes concernent la réhabilitation et l'équipement de l'université Felix Houphouët Boigny de Cocody et la transformation des URES de Daloa et de Korhogo en universités autonomes. Par ailleurs, au niveau social, les résidences universitaires des campus de Cocody, Mermoz et Bouaké, ainsi que 5 infirmeries sur les 16 que compte le CROU-Abidjan, ont été réhabilitées. Au niveau de l'administration et des ressources humaines, les efforts du Gouvernement ont permis le recrutement sur la période 2012-2014 de 907



- enseignant-chercheurs et de 78 chercheurs sur 2036 prévu par le PND et de 99 agents administratifs.
266. D'autres actions majeures sont en cours de réalisation. Ce sont, au niveau académique, la mise en œuvre de la réforme LMD et, au niveau du renforcement des capacités d'accueil, l'extension et l'équipement des universités (Cocody, Abobo-Adjamé) et des grandes écoles publiques (INPHB, ENS, ENSEA). En perspective de la construction de nouvelles universités, des sites ont été acquis à Bondoukou (302 ha), Man (332 ha) et San-Pedro (305 ha).
267. Dans le domaine de l'**Emploi et du Travail**, les réalisations ont porté sur le renforcement du cadre légal et réglementaire, à travers la Politique Nationale de l'Emploi, adoptée le 07 juin 2012, assortie d'une stratégie de relance de l'emploi. En outre, l'adaptation du code du travail ivoirien au code du travail de l'OHADA a conduit à la revalorisation du SMIG et du SMAG le 20 novembre 2013. Par ailleurs, le Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED) a été instauré pour la prise en compte des jeunes sans diplôme ni qualification. Au total, la création d'emploi par le secteur privé est passée de 25301 en 2012, à 26577 en 2013 et à 34670 en 2014 pendant que celle du secteur public est passée de 7118 à 7453 puis à 11618 respectivement en 2012, 2013 et 2014. La création nette d'emploi est ainsi évaluée à 46288 en 2014 contre 34030 en 2013. Cette création d'emploi est portée à plus de 70% par le secteur privé.
268. Les actions en cours concernent : (i) le renforcement du dispositif de l'AGEPE à travers la réhabilitation et l'équipement de 10 antennes régionales et la construction de 3 nouvelles antennes ; (ii) la poursuite des programmes de requalification et d'insertion des jeunes avec l'appui de la BAD et de la Banque Mondiale : PEJEDEC, C2D emploi, PAAEIJ et le PRISE. A la date du 31 décembre 2014, ce sont 24 635 jeunes qui ont été pris en compte à travers ces différents programmes. Cependant l'action majeure concernant la mise en place du compte satellite emploi, en vue de capter toutes les initiatives de création d'emploi, n'est pas effective.
269. Dans le secteur de la **Jeunesse, des Sports et Loisirs**, les réalisations majeures ont porté sur l'adoption du Programme National de Volontariat de Côte d'Ivoire (PNV-CI) et de la loi relative au sport par décret N°2014-856 du 22 décembre 2014, la mise en place du Conseil National du Sport (CNAS) par décret N° 2014-527 du 15 septembre 2014, la Confédération Ivoirienne des sports Scolaires et Universitaires (CISSU) par décret N°2013-171 du 06 mars 2013, la création du CNJCI par décret N° 2012-989 du 10 octobre 2012, du FNJ par décret N° 2012-964 du 2 octobre 2012, la réhabilitation du Palais des sports, l'élaboration de documents de Politique Nationale des Loisirs et de Politique Nationale de la Jeunesse en attente de validation, la restructuration de l'INJS, l'OISSU et l'ONS et la création de la Cellule d'Exécution et de Coordination du Programme de réhabilitation et de Construction des Infrastructures Sportives (PRECIS) qui a lancé plusieurs études de constructions et réhabilitation d'infrastructures sportives.
270. En outre, le recensement des infrastructures de jeunesse, sports et loisirs a été effectué. Des rencontres majeures sportives, telles que l'Afro basket et la Coupe du monde de Taekwondo, ont également été organisées en terre ivoirienne. La Côte d'Ivoire a aussi participé aux phases finales de rencontres sportives dans diverses disciplines notamment la Coupe d'Afrique des Nations de football des U17 en 2013 au Maroc

qu'elle a remporté, les Championnats du monde de Taekwondo en 2014 avec des places de vice-champions pour les ivoiriens, les exploits de la Côte d'Ivoire en Athlétisme avec plusieurs médailles (or et argent) remportées à diverses rencontres internationales, la Coupe d'Afrique des Nations 2015 de football également remportée le 8 février 2015 par la Côte d'Ivoire. Par ailleurs des actions ont été menées en faveur de l'insertion des jeunes dans le tissu socioéconomique. Ces actions ont concerné la relance du programme « Carte Jeunes » et la mise en place de 103 Projets d'entreprises jeunes pour 10 518 emplois créés dont 2293 directs et 8225 Induits réalisés par le FNJ sur la période 2013- 2014.

271. Les réalisations en cours concernent la tenue de la caravane du civisme et des loisirs sains, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures socio-éducatives de jeunesse, des Centres d'Ecoute et de Conseils (CEC), des délégations de l'OISSU, de l'INJS, la réhabilitation des infrastructures sportives scolaires, universitaires et civiles, l'étude pour la construction de complexes sportifs départementaux et régionaux et de proximité du District d'Abidjan, l'étude pour la construction du lycée sportif de Bouaké, la sensibilisation et la formation des populations à la pratique du volontariat, le renforcement de l'Offre de Services Conviviaux en Matière de Santé Sexuelle de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes . Cependant, certaines actions telles que l'étude sur les bassins d'emplois du secteur des sports et loisirs et l'élaboration des outils de gestion et de suivi-évaluation des politiques nationales de la jeunesse et des loisirs, n'ont pas été réalisées compte-tenu du fait qu'elles sont en attente d'adoption par le gouvernement.

272. En matière de **Protection Sociale**, la réalisation majeure concerne l'adoption de la loi n°2014-131 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) le 24 mars 2014 et la mise place de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui en est l'organe de gestion.

273. Quelques actions majeures en cours de réalisation concernent le démarrage le 30 décembre 2014 de l'enrôlement dans le cadre de la CMU, l'élaboration de la stratégie nationale de protection des personnes âgées et la construction et l'équipement de 87 structures d'éducation et d'action sociale.

274. S'agissant du **Genre et l'Equité**, la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) et son plan d'actions ont été adoptés. En outre des activités de renforcement des capacités ont été organisées en faveur de 2 472 leaders et relais communautaires ainsi que de 551 professionnels en matière de détection, signalement, référence et prise en charge des enfants victimes. Par ailleurs, 61 000 femmes ont été financées par le Fonds National « Femmes et Développement » et la FAF-CI pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR). Le Conseil National de la Femme a été installé. Le projet de promotion, protection et autonomisation de la femme en milieu rural a été lancé permettant la réhabilitation de l'hôtel Hambol de Katiola, la formation et l'installation de 226 groupements de femmes à Katiola, à Gagnoa à Bouaké et à Guiglo soit plus de 2000 femmes en matière de gestion des AGR (comptabilité simplifiée, techniques commerciales, techniques agricoles et vie associative).

275. En matière de **Famille**, la création d'une Direction Centrale dédiée à la Famille et l'installation d'une Commission Nationale de la Famille ont permis de faire avancer les

choses, ainsi la loi n°2013-33 du 25 janvier 2013 portant amendement de la loi sur le mariage a été promulguée et 120 personnes ressources ont été formées pour la sensibilisation des populations sur le contenu de la loi; chaque année des dispositions sont prises également à travers les célébrations, les journées internationales pour sensibiliser les populations à travers des caravanes et des conférences sur tout le territoire sur l'importance de la famille pour le développement et l'émergence du pays.

276. En matière de **l'Enfant**, le système de protection de l'enfant a été renforcé à travers l'élaboration de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) et son Plan d'action budgétisé. La mise en œuvre du Programme National d'Animation Communautaire en matière de protection de l'enfant dans 54 localités du District du Bas-Sassandra (phase pilote) a permis de sécuriser un grand nombre d'enfants (54 comités communaux de protection installés, 13 écoles communautaires construites et 7 000 jugements supplétifs délivrés aux enfants). Ainsi, les capacités de 2 472 leaders et relais communautaires ainsi que de 551 professionnels en matière de détection, signalement, référence et prise en charge des enfants victimes ont été renforcées, la ligne 116, l'enfant en détresse a été mise en place, 700 enfants victimes de violences sexuelles dont 48% de violences sexuelles ont été détectés et pris en charge par les services sociaux, des sensibilisations ont été menées dans 36 départements permettant à plus de 311 700 enfants de vivre dans un environnement familial plus sensible à la protection de l'enfant contre les violences et les abus, il a été opéré la réduction des coûts d'inscription au CPPE et au CACE. Des accords de coopération relatifs à la traite transfrontalière ont été pris et mis en œuvre aboutissant au rapatriement d'enfants saisis sur le territoire national(ii) l'élaboration du rapport périodique de la convention des Nations Unies relatives aux droits de l'Enfant (CEDE).

277. Certaines actions en cours se rapportent à l'amélioration de l'accès à l'éducation de la femme rurale et de la jeune fille, à travers l'encadrement en alphabétisation fonctionnelle et en comptabilité de 700 commerçantes et de 6 000 femmes et jeunes filles. En outre, des formations sont organisées pour 14 476 auditrices des IFEF. Sur les 90 Institutions de Formation et d'Education de la Femme (IFEF) existants après la crise postélectorale 37 comme prévue au PND ont été réhabilitées et 26 ont été créées portant le nombre à 116.

278. En matière de **Solidarité et de Cohésion sociale** les actions ont porté sur des aspects institutionnels et juridiques et sur l'assistance humanitaire et le secours aux populations affectées par la crise postélectorale et aux populations en situation de sinistre. Ainsi a été créée l'Observation de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, une Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale, une Direction des Victimes de Guerre et une Direction d'Assistance aux Pupilles de la Nation. Il a été promulgué la loi n°2014-137 du 24 mars 2014 portant statut de pupille de la Nation. L'assistance humanitaire et le secours s'est fait à l'endroit des 252 rapatriés de Centrafrique en termes de prise en charge scolaire et universitaire et de pécule pour la réalisation d'AGR, à l'endroit des 2500 personnes victimes des catastrophes naturelles en termes de vivre, de non vivre, d'appui médical et psychosocial, à l'endroit de 1030 personnes déguerpies et des personnes victimes de conflits armés ou interethniques. Ainsi 6000 personnes victimes des conflits à Grabo et à M'Bahiakro ont bénéficié d'assistance médicale et sociale.

279. Il faut noter également la mise en place du Comité Consultatif élargi (CCE) en collaboration avec l'ONUCI pour coordonner l'ensemble des actions liées à l'humanitaire,

l'élaboration du plan d'action du Mont Péko évalué à 1,43 milliards de FCFA dont les phases de sensibilisation et de profilage sont achevées depuis le 29 septembre 2014 et financées à hauteur de 52 millions de FCFA. Il ne reste que la phase d'évacuation du mont prévue pour 2015.

280. Certaines actions non programmées ont été réalisées par le Gouvernement pour la prise en compte du genre au niveau des forces armées et de sécurité. Elles portent sur l'ouverture de l'EMPT aux filles depuis l'année scolaire 2013-2014. Cette décision a permis l'entrée de 57 filles dans ladite école. De même, l'admission des jeunes filles à l'École de Gendarmerie Nationale a été approuvée par le Gouvernement le 14 mai 2014. En outre, il y a toutes les actions relatives à la solidarité et à la cohésion sociale et la prise en charge des victimes.

### III.3.5. Impacts et durabilité des acquis

281. L'analyse de l'impact s'apprécie en termes de changements des conditions de vie et d'attitudes des populations suite à la mise en œuvre des actions identifiées dans l'ensemble des secteurs. En dépit de l'absence de données statistiques récentes, donc d'indicateurs dans certains secteurs, l'évaluation de l'impact des actions menées s'appuiera sur des analyses qualitatives des effets positifs, négatifs ou induits de la mise en œuvre du PND 2012-2015. La disponibilité prochaine des résultats du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 permettra une réelle estimation des impacts du PND 2012-2015.

282. **Evaluation de l'Impact visé par le résultat stratégique 3 : « les populations, en particulier les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables ont accès aux services sociaux de qualité dans l'équité »**

283. Les actions mises en œuvre ont permis l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment par l'accroissement des capacités d'accueil du système éducatif et l'amélioration de l'offre de services de santé.

284. Cela se perçoit à travers l'évolution positive de certains indicateurs. En effet, au niveau de l'accessibilité à l'éducation primaire, le Taux brut d'admission au CP1(TBA), qui était de 73,4% en 2008, s'est amélioré de plus de 20 points, pour se situer à 97,8% en 2014. Ce niveau dépasse déjà la cible fixée pour 2015 (96,2%). Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) quant à lui, est passé de 76,2% en 2008 à 94,7% en 2014, tandis que la prévision pour 2015 est de 95%. De même, le Taux Net de Scolarisation (TNS) fait ressortir que 72,9% des enfants en âge officiel d'être à l'école primaire y sont en 2013, contre 56,1% en 2008. Les acquis de la distribution de manuels et kits scolaires, la construction de salles de classe et la construction de cantines scolaires sont des facteurs contributifs de ces progrès.

285. Concernant la qualité du **système éducatif**, l'amélioration de la performance qui est perceptible à travers les progrès enregistrés pour le taux d'achèvement du primaire est passé de 59,1% en 2012 à 60,4% en 2014 pour une cible de 54% en 2015. Les acquis des renforcements des structures d'encadrements, à travers l'équipement de DREN, la construction/réhabilitation de CAFOP et d'IEP, ont concouru au renforcement de la qualité de l'enseignement, tout comme la construction de salles de classes qui améliore le ratio élève/salle de classe. De même, l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire du système éducatif impacte positivement sa performance.

286. Au niveau de l'**Enseignement Supérieur**, la réhabilitation de la quasi-totalité des universités et grandes écoles publiques en 2012 et le recrutement du personnel enseignant ont concouru à l'amélioration de l'accès. Les actions engagées pour la construction de nouvelles universités à Bondoukou (302 ha), Man (332 ha) et San-Pedro (305ha) sont de nature à maintenir l'élan en matière d'accès à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'introduction de la réforme LMD permettra de renforcer la qualité de l'enseignement.
287. Dans le domaine de la **Santé**, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ont contribué à améliorer **l'accès aux services de santé**. A cela s'ajoute la mise en œuvre de la mesure de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments, qui devrait entraîner une amélioration des indicateurs dans le domaine de la santé maternelle et infantile ; indicateurs qui enregistraient les niveaux les plus faibles selon l'EDS 2012. Les enquêtes de 2015 permettront une réelle appréciation de la situation.
288. En outre, l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires, entre autres, ont permis l'amélioration de la **qualité des services de santé**.
289. Par ailleurs, le renforcement de l'équité des services sociaux de base, au niveau de l'éducation se perçoit à travers l'indice de parité entre sexes dans le primaire qui est passé de 0,89 en 2012 à 0,91 en 2014 pour une cible de 1 en 2015. A ce niveau les campagnes de sensibilisation pour la scolarisation de la petite fille ont impacté positivement le comportement des parents, de même que l'octroi de bourse alimentaire aux filles et l'élaboration du plan d'accélération de l'éducation de la jeune fille 2013-2015. Toutefois, des efforts restent à faire pour le maintien des filles au secondaire, comme en témoigne la valeur de cet indice (0,7) qui a quasiment stagné, sur la période de 2012 à 2014, au niveau premier cycle.
290. Les acquis des actions en faveur des jeunes, des filles et des femmes en matière de lutte contre le VIH/Sida sont également notables concernant la prise en compte des groupes vulnérables.
291. A cela s'ajoutent les acquis dans le cadre de la prise en charge des enfants victimes de violence, le financement des femmes à travers le Fonds National « Femmes et Développement » et la FAF-CI, pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR). Ces actions ont contribué à réduire les inégalités relativement à la question du genre et de l'équité.
292. Au demeurant, la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale et de la **Couverture Maladie Universelle** garantira un accès de la population dans toutes ses composantes aux services de protection sociale.
293. S'agissant de l'autonomisation des femmes analphabètes et des jeunes filles déscolarisées nous assistons à un regain d'intérêt pour la formation matérialisé par le nombre de plus en plus croissant d'auditrices dans les IFEF. En milieu rural et urbain, les femmes retrouvent leur ardeur d'antan avec la prolifération d'activités génératrices de revenu.
294. Par ailleurs, le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'**Emploi**, couplé avec l'opérationnalisation des structures en charge de la question et la mise en place de différents fonds, ont permis une amélioration de la situation de

l'emploi. Le taux de chômage en Côte d'Ivoire représente ainsi 5,03% en 2013 contre 9,4% en 2012. Ces acquis favorisent l'accessibilité financière des populations aux services sociaux de base à travers les revenus issus de l'emploi. De même, la revalorisation du SMIG et du SMAG devrait permettre entre autres, une amélioration des possibilités d'accès aux offres de services.

295. Les actions mises en œuvre au niveau du **Sport** et de la **Culture**, ont permis de consolider les offres de loisirs à l'endroit des populations. Cela s'est traduit par le regain d'intérêt pour la pratique des sports de masse, du sport scolaire et universitaire ainsi que celui de haut niveau, couronné par plusieurs prix remportés par les sportifs ivoiriens dans diverses disciplines dont le plus récent concerne la Coupe d'Afrique des Nations 2015 de football. Au niveau de la culture, l'organisation de rencontres majeures de promotion culturelles et artistiques à travers les festivals, les journées artistiques et littéraires dont le MASA, le SILA, et FEMUA, ont permis de faire éclore les talents ivoiriens et de dynamiser les échanges culturels avec les autres pays.

### III.4. RESULTAT STRATEGIQUE 4

#### III.4.1. Présentation des enjeux et défis en 2011

296. Le nombre de logements produits en Côte d'Ivoire n'avait pas suivi le rythme de la croissance démographique. Cette situation avait contribué à la prolifération d'habitats précaires et au sous-équipement des zones habitées, en dépit des efforts de l'Etat et du secteur privé.

297. De même, l'insalubrité dans les villes s'était amplifiée avec l'inefficacité des structures en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères. L'occupation anarchique des emprises publiques observée dans les zones habitées n'a pas été sans conséquence sur le ruissellement des eaux fluviales ; ce qui a occasionné par moment des inondations.

298. En outre, le secteur de l'hydraulique humaine connaissait une surexploitation de la nappe phréatique d'Abidjan et souffrait de l'insuffisance et de la vétusté de ses infrastructures sur l'ensemble du territoire.

299. De même, le secteur de l'assainissement se heurtait à une absence de schémas directeurs d'assainissement dans les villes de l'intérieur, à l'insuffisance de promotion des systèmes d'assainissement individuel et au manque d'entretien et de maintenance du réseau collectif existant. Cette situation exposait les populations au risque d'épidémies liées au péril fécal, dû à la défécation à l'air libre qui s'était accentuée dans les ménages ne disposant pas de latrines.

300. La Côte d'Ivoire était confrontée à une dégradation environnementale tant en milieu urbain qu'en milieu naturel avec la réduction du couvert forestier et de la biodiversité. La menace de leur disparition s'expliquait par la pression exercée par les activités humaines, agricoles et industrielles sur la forêt et les eaux.

#### III.4.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus

301. Le quatrième résultat attendu du PND 2012-2015 était formulé comme suit: « **Les populations vivent dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat** ».

302. L'atteinte de ce résultat passait par la réalisation des effets ci-après : (i) les populations sont logées décentement ; (ii) le cadre de vie est amélioré ; (iii) les populations,

notamment en milieu rural, ont accès à l'eau potable ; (iv) les populations ont accès à un système d'assainissement et de drainage approprié ; (v) les populations vivent dans un environnement sain et protégé; (vi) la gestion durable des ressources naturelles en eau, faune et flore est assurée.

303. Pour ce faire, 326 actions prioritaires ont été identifiées et devaient être mises en œuvre sur la période 2012-2015. Une enveloppe globale de ressources publiques de 572,9 milliards de FCFA, dont 391,7 milliards de FCFA sur la période 2012-2014, était prévue pour l'atteinte de ce résultat.

#### III.4.3. Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 4

304. Un montant de 536,2 milliards de FCFA a été alloué au Résultat Stratégique 4 sur la période 2012-2015. Sur la période 2012-2014, les ressources budgétaires allouées ont été de 355,9 milliards FCFA et absorbées à hauteur de 82,17 %. Pour sa part, le taux d'exécution financière du PND se fixe à 74,66 %.

Tableau 8 : Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 4 (en millions de FCFA)

Période Résultat stratégique /Secteur	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	PND (C)	Budget (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
						PNDE/C	BudgetE/D
<b>Résultat stratégique 4</b>	<b>572 985</b>	<b>536 265</b>	<b>391 701</b>	<b>355 920</b>	<b>292 449</b>	<b>74,66%</b>	<b>82,17%</b>
<i>Habitat- urbanisme</i>	131 627	98 838	82 090	46 698	43 330	52,78%	92,79%
<i>Salubrité</i>	82 267	53 147	51 306	37 559	31 405	61,21%	83,61%
<i>Eau potable</i>	186 866	316 025	141 135	223 767	186 953	132,46%	83,55%
<i>Assainissement</i>	82 267	38 029	51 306	30 792	20 668	40,28%	67,12%
<i>Environnement</i>	43 370	15 046	28 655	8 425	6 539	22,82%	77,62%
<i>Eaux et forêts</i>	46 588	15 180	37 210	8 679	3 553	9,55%	40,94%

Source : DGPLP/MEF

305. Les ressources mobilisées et exécutées par secteur de ce résultat stratégique sont décrites ci-après :

- Dans le secteur de l'**Habitat et du Cadre de vie**, un montant total de 98,8 milliards de FCFA a été alloué sur 131,6 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 43,3 milliards de FCFA a été exécutée sur une allocation budgétaire de 46,7 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,79%. Ces ressources exécutées ont principalement profité à 4 projets qui ont absorbé 32,8 milliards de FCFA, soit 75,75% du montant exécuté. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) la réhabilitation de l'immeuble CCIA/DAAF pour 20 milliards de FCFA, (ii) la constitution de réserves foncières viabilisées des logements sociaux avec 5,8 milliards de FCFA (iii) le programme de réalisation de logements sociaux avec 5 milliards de FCFA et (iv) la réhabilitation des bâtiments/SOGEPIE pour 2 milliards de FCFA. Quant aux ressources programmées dans le PND pour ce secteur, elles s'élèvent à 82 milliards de FCFA. Cependant, 43,3 milliards de FCFA ont été exécutés, donnant ainsi un taux d'exécution financière du PND de 52,78%.

- Dans le secteur de la **Salubrité Urbaine**, pour la période 2012-2015, sur un montant total de 82,3 milliards de FCFA prévu, 53,1 milliards de FCFA ont été alloués. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 31,4 milliards de FCFA a été exécutée sur 37,5 milliards de FCFA alloués, soit un taux d'exécution de 83,61%. Les ressources exécutées ont principalement profité à 2 projets qui ont absorbé 30,8 milliards de FCFA, soit 97,13% du montant exécuté. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) le Programme Présidentiel d'Urgence/Volet Salubrité pour 27,7 milliards de FCFA et (ii) l'Opération Décharge Akouédo pour 2,8 milliards de FCFA. Concernant la programmation du PND, elle ressort un montant attendu de 51,3 milliards de FCFA ; mais 30,8 milliards ont été exécutés soit un taux d'exécution du PND de 61,21%.
- Dans le secteur de l'**Eau Potable**, pour la période 2012-2015, un montant total de 316 milliards de FCFA a été alloué sur un montant de 186,9 milliards de FCFA prévu. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 186,9 milliards de FCFA a été exécutée sur 223,7 milliards de FCFA allouée, soit un taux d'exécution budgétaire de 83,55%. Les ressources exécutées ont principalement profité à 4 projets qui ont absorbé 168 milliards de FCFA, soit 89,88% du montant exécuté. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) le programme d'exploitation des champs captants de Bonoua pour 83,2 milliards FCFA ; (ii) le projet de développement urbain en eau pour 45,4 milliards FCFA; (iii) le Programme Présidentiel d'Urgence/volet Eau potable pour 26,5 milliards FCFA et (iv) l'entretien en AEP de la Ville d'Abidjan pour 12,9 milliards FCFA. Au niveau de la programmation faite dans le PND, les ressources attendues étaient de 141,1 milliards de FCFA, cependant 186,9 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux de réalisation financière du PND de 132,46%.
- Dans le secteur de l'**Assainissement**, pour la période 2012-2015, un montant total de 38 milliards de FCFA a été alloué sur 82,3 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 20,7 milliards de FCFA a été exécutée sur une allocation de 30,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 67,12%. Ces ressources exécutées ont profité essentiellement au projet de gestion intégrée du bassin versant du Gourou. Ce projet engrange 19,9 milliards de FCFA, soit 96,60% du montant exécuté. Concernant la programmation du PND, elle ressort un montant attendu de 51,3 milliards de FCFA ; mais 20,6 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution du PND de 40,28%
- Dans le secteur de l'**Environnement et du Développement Durable**, pour la période 2012-2015, un montant total de 15 milliards FCFA a été alloué sur 43,4 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 6,5 milliards de FCFA a été exécutée sur les 8,4 milliards de FCFA alloués, soit un taux d'exécution de 77,62%. Ces ressources ont profité principalement à 4 projets qui ont absorbé 4,7 milliards de FCFA de l'enveloppe exécutée, soit un taux d'absorption de 72,30%. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) la Conservation des Ressources Naturelles (CORENA - FPRCI)/C2D, CORENA-MINESUDD)/C2D) pour un montant cumulé de 1,7 milliard de FCFA ; (ii) l'aménagement du parc national de TAI à hauteur de 1,4 milliard de FCFA ; (iii) le Projet d'appui à la relance et la conservation des parcs et réserves de côte pour 863 millions de FCFA et (iv) la Réhabilitation des voies d'accès et des bornes



fontaines du Parc du Banco pour 800 millions de FCFA. La programmation faite dans le PND ressort un montant de 28,6 milliards de FCFA, cependant 6,5 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux de réalisation financière du PND de 22,82%.

- Au niveau du secteur des **Eaux et Forêts**, pour la période 2012-2015, un montant total de 15,1 milliards de FCFA alloués sur 46,5 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, une enveloppe de 3,5 milliards de FCFA a été exécutée sur 8,7 milliards de FCFA alloués, soit un taux d'exécution de 40,94%. Ces ressources exécutées ont principalement profité à 5 projets qui ont englouti 2,4 milliards de FCFA soit 68,57% du montant exécuté. Ces ressources se répartissent comme suit : (i) le Projet de conservation des ressources naturelles (CORENA- MINEF) / C2D pour 1 milliard de FCFA ; (ii) l'Informatisation des Zones et Actes des Eaux et Forêts pour 589 millions de FCFA ; (iii) la Réhabilitation du Zoo d'Abidjan pour 305 millions de FCFA, (iv) l'Aménagement du Jardin botanique de Bingerville pour 272 millions de FCFA et (v) la Gestion et Conservation des Semences Forestières pour 257 millions de FCFA. Concernant la programmation du PND, elle présente un montant de 37,2 milliards de FCFA attendus. Cependant 3,5 milliards de FCFA ont été exécutés soit un taux de réalisation financière du PND de 9,55%.

#### III.4.4. Résultats obtenus et réformes menées

306. Le Résultat Stratégique 4 comporte 326 actions dont 87 actions majeures identifiées contribuent significativement à l'atteinte dudit résultat. Sur ce nombre total d'actions majeures, 24 sont entièrement réalisées, 35 sont en cours de réalisation et 28 sont non réalisées. (cf. Tableau 10)
307. Le secteur de l'**Habitat et du Cadre de vie** a enregistré la prise d'importantes mesures de réglementation en matière de construction et relatives au permis de construire. Ces mesures aideront à la lutte contre la construction de sites anarchiques. Le foncier étant une question cruciale dans ce secteur, un projet de code du foncier urbain et de l'habitat est en cours de validation au Secrétariat Général du Gouvernement. Des études sont aussi menées pour élaborer un programme national de restructuration des quartiers précaires.
308. L'objectif du Gouvernement est que les populations soient logées décentement. Ainsi, plus de 3 059,57 hectares de réserves foncières ont été mobilisées et dédiées au vaste programme présidentiel de construction des logements sociaux et économiques qui a été adopté et lancé sur l'étendue du territoire. Par ailleurs, les mécanismes de financement et de gestion du logement ont été redynamisés.
309. Ces mesures ont abouti à la réalisation de 2 773 logements dans le District d'Abidjan et de 211 logements dans les autres chefs-lieux de Département, en fin 2014. Ces actions ont été complétées par l'installation, en 2014, de 14 nouveaux guichets, portant le nombre total à cinquante-trois (53) dans le cadre de la déconcentration des Services du Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat depuis 2012. De plus, une application informatique a été mise en place pour le traitement et le suivi des demandes d'actes domaniaux. Et, plus de 115 936 demandes d'actes domaniaux ont déjà été traités par le système informatique depuis 2012.

310. En application de l'Ordonnance fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains sur l'ensemble du territoire, instituant l'Arrêté de Concession Définitive (ACD), acte unique d'accès à la propriété, 13 491 demandes d'actes (ACD) ont été enregistrées dans les guichets du Ministère.
311. Cependant, l'objectif fixé dans ce secteur, notamment la réalisation de 60 000 logements sociaux sur la période, exige d'achever les projets en cours et de réaliser ceux non encore entamés. Il s'agit du renforcement de la mobilisation des réserves foncières ; de la réalisation des VRD Primaires ; de la mise en œuvre effective des mécanismes de financement des logements sociaux, et de l'appui technique et financier au relogement des populations déguerpies et à la réinstallation de celles-ci.
312. De plus, la sécurisation des populations dans des logements décentes et adéquats appelle d'urgence la mise en œuvre effective d'un certain nombre de projets. Ce sont les projets d'encadrement des professions intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'architecture ; le contrôle rigoureux de la mise en œuvre du permis de construire ; le contrôle de la qualité architecturale dans la conception des logements ; la mise en place d'une procédure de contrôle des matériaux de construction.
313. S'agissant de la Salubrité Urbaine, le Gouvernement a pris d'importantes mesures dans l'optique d'assurer aux populations un cadre de vie amélioré. Ainsi, pour mettre fin à la désorganisation du système de gestion des ordures ménagères, la réglementation sur la propreté urbaine a été élaborée. Pareillement, le décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques a été pris. Pour ce qui est de l'assainissement rural, une stratégie nationale en cours d'élaboration, le manuel de procédure de l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) a été développé et une vingtaine d'arrêtés préfectoraux ont été signés afin de rendre opérationnel les comités départementaux ATPC.
- De plus, un guide de gestion des déchets dans les petites collectivités de moins de 50.000 habitants a été adopté et 8 chargeuses, 16 camions bennes, 26 camions bennes preneuses et 135 tracteurs remorques ont été mis à la disposition des communes de Côte d'Ivoire selon la taille de leur population. Afin d'apporter un appui et un soutien aux PME de pré collecte de salubrité urbaine, le Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FPSU) a été approvisionné. De même, 4 centres d'incubation des PME/GIE ont été installés à Korhogo, Bouaké, Man et Yamoussoukro, puis équipés en matériels et fournitures. A cela s'ajoute 1 centre de valorisation simplifié des déchets installé à Bouaké. En milieu rural, près de 600.000 nouvelles personnes ont eu accès aux latrines grâce à la mise en œuvre de l'approche ATPC dans 2.200 communautés.
314. En effet, pour l'année 2013, sur 1 377 355 tonnes de déchets prévisionnels, 1 006 173,89 tonnes ont été collectées et enlevées, soit un taux de collecte-enlèvement de 70% dans le District d'Abidjan. La gestion participative des ordures ménagères contribue également au développement d'activités génératrices de revenus.
315. Au titre des mesures en cours, des actions de déguerpissement des voies principales et latérales, en vue de l'embellissement, sont menées dans tout le District d'Abidjan et dans les villes de l'intérieur.

316. Plusieurs actions n'ont pas été réalisées dans le secteur au titre des mesures inscrites dans le **PND**, notamment le schéma directeur national de la gestion des déchets solides urbains, la réglementation sur la gestion des déchets solides, l'élaboration du code de la salubrité, l'édition du Plan National de Salubrité Urbaine (PNSU) et l'opérationnalisation du Protocole d'Accord d'Akouédo dans le cadre de la réhabilitation de la décharge publique. A cela s'ajoute l'organisation de la collecte, du transport, de la valorisation et du traitement des ordures ménagères et déchets industriels sur toute l'étendue du territoire national. Les autres actions à mener concernent : la mise en place d'un cadre formel de coordination avec les ministères impliqués dans la gestion de la propreté ainsi que les Collectivités décentralisées ; l'institution du Certificat de salubrité ; la caractérisation et la valorisation des déchets solides dans les villes d'Abidjan, San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, Abengourou, Bondoukou.
317. Concernant l'**Eau Potable**, des textes réglementaires ont été pris pour gérer la problématique de la capacité de mobilisation des ressources d'hydraulique humaine. Ils permettront à l'ONEP d'avoir une bonne cartographie des ressources en eau nécessaire pour asseoir un bon service de l'eau potable. En particulier, deux décrets majeurs ont été pris, à savoir : (i) le Décret n°2013-441 du 13 juin 2013 déterminant les conditions et modalités de classement et de déclassement des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ainsi que d'octroi du régime d'utilité publique aux ressources en eau, aux aménagements et ouvrages hydrauliques et (ii) le Décret n° 2013-507 du 25 juillet 2013 portant détermination de la périodicité de l'inventaire des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques.
318. A côté de ces textes, d'autres types d'actions ont été menées pour améliorer l'accès des populations à l'eau potable. Ce sont principalement 794 pompes nouvelles et 76 châteaux d'eau construits, 11 446 Pompes à Motricité Humaine (PMH) entretenus et 16 HVA réhabilités sur 25 prévus sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, 77 quartiers périurbains d'Abidjan et 90 quartiers périurbains de 15 villes de l'intérieur ont été alimentés en eau potable. Outre la réalisation de 14 forages à grands débits, la station de traitement et du réservoir de stockage de 10 000 m<sup>3</sup> au sol pour la ville d'Abidjan a été dédoublée.
319. En outre, les installations de production d'eau potable de 6 500 pompes villageoises et du parc hydraulique national ont été réhabilitées. Dans le cadre des relations avec les partenaires au développement, 36 systèmes AEP ont été réalisés au titre du Programme Alimentation Eau Potable KFW VI. Par ailleurs, le Projet de mise en œuvre du Programme Hydraulique villageoise BID 1 a été achevé et clôturé avec 471 points d'eau réalisés sur 500 prévus. De même, la politique sociale menée par le Gouvernement a permis, sur la période 2012-2013, de subventionner 20 000 branchements sur 30 000 prévus en faveur des ménages pauvres.
320. Cependant, des actions majeures programmées n'ont pas encore été entreprises. Il s'agit notamment du raccordement de 100 centres de santé et de 100 établissements scolaires au réseau de distribution d'eau potable par an, et du renforcement de la production et du stockage en eau de certaines grandes villes.
321. En matière d'**Assainissement**, les interventions menées sont la prise de deux Décrets portant création et organisation de l'Office National de l'Assainissement et du

- Drainage (ONAD) et le Fonds National de l'Assainissement et du Drainage (FNAD) et fixant les modalités de leur fonctionnement. En outre, une étude institutionnelle et politique du secteur de l'assainissement en Côte d'Ivoire assortie d'une lettre de politique sectorielle a été réalisée et les acteurs ont été sensibilisés sur les impacts de l'assainissement sur le cadre de vie et la santé publique.
322. De plus, le système d'assainissement et du drainage a été renforcé et développé pour faciliter l'écoulement des eaux usées et pluviales. A cet effet, des bassins tampons ont été réalisés sur les canaux C1 et C2 du bassin versant du Gourou (Carrefour de l'Indenié), 3 barrages écrêteurs de crues réhabilités et 4 en cours de construction dans le dit bassin. De même, les réseaux unitaires de la commune de Treichville ont été réhabilités. Dans le cadre du Programme d'Assainissement de la ville d'Abidjan, les réseaux d'assainissement et de drainage ont été curés ; 20 574 m<sup>3</sup> de sable et de déchets évacués des canaux et l'ouverture du canal réalisée pour le plateau du Banco.
323. Cependant, des projets d'envergure inscrits au PND, non encore entamés, méritent d'être activés afin d'assurer à une plus grande masse de populations un accès à un système d'assainissement et de drainage approprié. Ce sont notamment les projets d'extension des réseaux d'assainissement collectif dans le District d'Abidjan et le programme de latrinsation en milieu scolaire, rural et dans les centres de santé.
324. En matière d'**Environnement et Développement Durable**, l'objectif principal est de créer les conditions pour que les populations vivent dans un environnement sain et protégé. Pour ce faire, plusieurs décrets ont été pris modifiant et complétant la loi portant code de l'environnement. Dans le même temps, des textes d'application ont été pris pour favoriser une meilleure sauvegarde de l'environnement et une meilleure promotion du développement durable, ainsi que pour mieux promouvoir les énergies renouvelables. Par ailleurs, un texte de création de la plate-forme de réduction des risques de catastrophes et de la REDD+ (réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts) a été également pris. Dans la même optique, les travaux de dépollution complémentaire des sites de déversement des déchets toxiques de "Probo Koala" ont été achevés.
325. De plus, des travaux d'entretien annuels ont été menés et ont porté sur 376,5 km d'accotement de pistes et sentiers forestiers, 810 km de limites de parc et réserves et 12,6 ha de l'arboretum du Parc national du Banco. De même, un Pont du Parc national de la Comoé a été réhabilité et 1 269,22 hectares de zones agricoles ont été récupérés au Parc National de Taï.
326. Des actions majeures pour la gestion de l'environnement et du développement durable, à savoir la réinstallation du CIAPOL et la construction et le rééquipement des bureaux pour l'ANDE piétinent toujours.
327. Certains projets phares, en cours ou non entamés, doivent être également réalisés. Ce sont la restauration de la qualité de la baie de Cocody (lagune Ebrié), le réaménagement de l'espace du littoral et la transformation de 8 400 ha de forêt en Réserves Naturelles Volontaires (RNV).
328. Concernant le secteur des **Eaux et Forêts**, l'objectif est d'assurer la gestion durable des ressources naturelles (Eau, Faune et Flore). A cet effet, la nouvelle loi portant code forestier, loi n°2014- 427 du 14 juillet 2014 a été promulguée. De plus, en vue de

freiner la dégradation vertigineuse des forêts, 13 824 ha ont été reboisés en Forêts classées, de 2012 à 2014, et plus de 406 ha ont été reboisés dans le cadre des projets Une école 5 ha et Restauration des forêts dégradation du domaine rural. Par ailleurs, l'exécution du projet "Développement du clonage du Samba, de l'Acajou et du bouturage du Tiokoué" à Oumé et celui de la "Gestion et conservation des semences forestières" à Adzopé est achevée et les principaux résultats obtenus sont : 307 ha de parcelles semencières aménagés, 5 ha de vergers à graines créés, 133 ha de nouvelles parcelles semencières sélectionnés, 10 ha de tiokoué, 100 ha de plantation de samba et 100 ha de plantation d'acajou réalisées.

329. Des actions majeures ont contribué à renforcer le dispositif de protection des forêts classées. Ainsi 411 patrouilles mixtes ont été réalisées, en collaboration avec les FRCI, ainsi que 3 392 patrouilles ordinaires. De même, la sensibilisation est en cours dans les forêts classées et des comités de surveillance avec la participation des populations riveraines ont été implantés. Ces actions ont permis : (a) l'identification et l'arrêt de 1 107 actions de défrichement portant sur 2 029 ha de forêts classées, (b) la destruction de 3 352 ha de jeunes plantations agricoles pérennes non en production, (c) l'interpellation de 165 délinquants pour défrichement illicite et (d) l'extinction de 11 foyers d'incendie dont 3 en plantations et 8 en forêts naturelles. Ainsi, l'autorité de l'Etat s'est réaffirmée dans la plupart des forêts classées, à l'exception de celles situées sur la frontière ouest (Goin-Debe, Scio, Haute Dodo, Cavally, etc.), pour lesquelles des patrouilles de grande envergure devraient être exécutées. Le Conseil National de Sécurité (CNS) a été sollicité dans ce sens.

330. D'autres actions ont été réalisées : la translocation d'un troupeau d'éléphants de Daloa au Parc national d'Azagny, le projet d'informatisation des zones et actes des eaux et forêts qui a permis de mettre à disposition de l'administration forestière plusieurs matériels informatiques, d'interconnecter les services, de lancer la phase pilote du Système Informatisé de Gestion des Activités Forestières (SIGAF) et de former quelques acteurs à l'utilisation de cette application, le renforcement des capacités de 601 agents des eaux et forêts en aptitudes militaires de base (FCB) et la formation de 500 ex combattants devant appuyés la surveillance des forêts, par le programme ADDR.

331. Certaines actions sont en cours de mise en œuvre : (i) le projet pilote d'opérationnalisation de l'observatoire, (ii) les études trois sur la lagune Aghien (étude de la qualité de l'eau, étude d'évaluation des réserves en eau de la lagune Aghien et étude de la protection du bassin versant de la lagune Aghien), (iii) les négociations de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, (iv) l'organisation des états généraux des ressources en eau, de la forêt et de la faune (v) l'évaluation d'un transfert d'éléphants et de rhinocéros dans le cadre d'une résolution de conflits homme-faune dans le centre et le sud-ouest du pays, (vi) le projet de mise en œuvre opérationnelle du système national d'informatisation pour la gestion durable des ressources forestières, (vii) la réhabilitation du zoo d'Abidjan qui a permis d'acquérir un certain nombre d'animaux (un phacochère, un cobe de buffon, un céphalophe à dos jaune, un caracal, trois lions, etc.) et (viii) l'aménagement du jardin botanique de Bingerville qui a permis, à ce jour, la réalisation de près de 75% de l'arboretum.

332. Mais, des efforts demeurent, car quelques actions concernant l'amélioration et la sauvegarde des Eaux et Forêts n'ont pas connu de début d'exécution. Ces actions concernent notamment l'adoption du Plan National d'Actions de Reboisement et le projet "Stratégie de gestion durable des éléphants en Côte d'Ivoire" qui devrait permettre d'inventorier les éléphants en zones forestières sur le territoire national.

#### III.4.5. Impacts et durabilité des acquis

333. L'analyse de l'impact s'apprécie en termes de changements des conditions de vie et d'attitudes des populations suite à la mise en œuvre des actions identifiées dans l'ensemble des secteurs. En dépit de l'absence de données statistiques récentes, donc d'indicateurs dans certains secteurs, l'évaluation de l'impact des actions menées s'appuiera sur des analyses qualitatives des effets positifs, négatifs ou induits de la mise en œuvre du PND 2012-2015. La disponibilité prochaine des résultats du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 permettra une réelle estimation des impacts du PND 2012-2015.

#### ***L'évaluation de l'impact visé par le Résultat Stratégique 4: « Les populations vivent en harmonie dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat »***

334. Face à l'insuffisance de l'offre en matière de **logements** depuis plusieurs années, le Gouvernement a entrepris la réalisation du programme des Logements Sociaux. Cette action a permis la construction de 2 773 logements dans le District d'Abidjan et 211 logements dans les autres chefs-lieux de Département, puis l'ouverture de 71 chantiers de construction de logements sociaux sur toute l'étendue du territoire et la constitution des réserves Foncières avec 3 059,57 hectares de réserves.

335. Les actions menées ont favorisé une meilleure gestion de la **Salubrité**. Ainsi en 2013, sur 1 377 355 tonnes de déchets prévisionnels, 1 006 173,89 tonnes ont été collectées et enlevées, soit un taux de collecte-enlèvement de 70% dans le District d'Abidjan. Des actions de déguerpissement des voies principales et latérales ont également été menées dans le District d'Abidjan. Tout ceci a permis d'améliorer le cadre de vie des populations et une réorganisation efficace du système de gestion des ordures ménagères impliquant la participation des populations.

336. Au nombre des acquis obtenus dans la mise en œuvre des actions dans le secteur de **l'Eau potable**, les actions menées ont permis d'améliorer l'accès et la fourniture en eau potable des populations, notamment les plus défavorisées, sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, sur la période 2012-2013, le Gouvernement a subventionné 20 000 branchements sur 30 000 prévus en faveur des ménages pauvres.

337. De même, 14 forages à grands débits ont été réalisés et la station de traitement et du réservoir de stockage de 10 000 m<sup>3</sup> au sol pour la ville d'Abidjan a été dédoublée.

338. Au niveau de **l'Assainissement**, la prise du Décret portant création et organisation de l'Office National de l'Assainissement et de Drainage (ONAD) et du Décret instituant le Fonds National de l'Assainissement et de Drainage (FNAD) a permis de renforcer l'efficacité du système d'assainissement et de drainage des grandes agglomérations. Aussi, avec l'approche ATPC, 1795 villages sont parvenus à la situation de Fin à la Défécation à l'air Libre (FDAL).

339. Les actions portant sur la restauration des écosystèmes, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde de **l'Environnement et la promotion du**

**Développement durable**, ont contribué à la création d'un environnement sain et protégé pour les populations.

340. Dans le secteur des **Eaux et Forêts**, les actions conduites ont contribué à renforcer le dispositif de protection des forêts classées avec le déguerpissement de la forêt de NIEGRE et la poursuite des réflexions en vue de déguerpir les autres occupations. Dans le même temps, ces actions ont aidé à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et à la restauration des différents écosystèmes.

341. De ce qui précède on peut retenir que la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 4 a permis d'atteindre l'impact à lui assigné, à savoir : **« Les populations vivent en harmonie dans un environnement sain et un cadre de vie adéquat »**.

342. Toutefois, la pérennité des acquis reste tributaire de la mise en œuvre effective des textes réglementaires pris dans le Résultat Stratégique 4 et de la synergie des actions des partenaires avec un accent particulier sur l'accroissement des financements. De plus, des mesures pour la pérennisation du FNAD doivent être prises, mises en œuvre et suivies d'effets, en plus de l'accroissement du Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH).

343. De même, une stratégie efficace de communication doit être élaborée en direction des populations, notamment les populations rurales, pour la promotion de la réglementation sur la sauvegarde de l'environnement, le développement durable ainsi que pour un usage plus prononcé des énergies renouvelables.

### III.5. RESULTAT STRATEGIQUE 5

#### III.5.1. Présentation des enjeux et défis en 2011

344. La Côte d'Ivoire a entretenu durant les deux premières décennies de son accession à l'indépendance, des relations de coopération internationale qui étaient au beau fixe. Cependant, les graves crises qu'elle a traversées ces dernières années avaient fragilisé sa politique d'ouverture sur l'extérieur. Les différentes initiatives diplomatiques prises ne lui avaient pas permis de retrouver tout son poids sur la scène régionale et internationale. En sus, la Côte d'Ivoire ne tirait pas suffisamment partie de son cadre commercial malgré sa balance commerciale excédentaire.

#### III.5.2. Résultats attendus et moyens de mise en œuvre prévus

345. Le dernier résultat attendu du PND 2012-2015 était formulé comme suit : **« La Côte d'Ivoire est dynamique sur la scène régionale et internationale »**.

346. L'atteinte de ce résultat passait par la réalisation des effets ci-après : (i) la coopération internationale est renforcée et l'image de la Côte d'Ivoire est restaurée au niveau international ; (ii) la Côte d'Ivoire est le moteur d'un processus d'intégration bénéfique à son développement et ; (iii) les expertises économiques de la Côte d'Ivoire sont développées à l'extérieur.

347. Pour ce faire, 117 actions prioritaires ont été identifiées et devaient être mises en œuvre sur la période 2012-2015. Une enveloppe globale de 195,9 milliards de FCFA, dont 134,6 milliards de FCFA sur la période 2012-2014, était prévue pour l'atteinte de ce résultat.

### III.5.3. Bilan de la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 5

348. Un montant de 77,5 milliards de FCFA a été alloué au Résultat Stratégique 5 sur la période 2012-2015. Sur la période 2012-2014, les ressources budgétaires allouées ont été de 57,7 milliards FCFA et absorbées à hauteur de 97,23 %. Pour sa part, le taux d'exécution financière du PND se fixe à 41,65 %.

Tableau 9 : Mobilisation financière pour le Résultat Stratégique 5 (en millions de FCA)

Période	2012-2015		2012-2014				
	Prévision PND (A)	Allocation Budgétaire (B)	PND (C)	Budget (D)	Budget exécuté (E)	Taux d'exécution	
						PNDE/C	BudgetE/D
<b>Résultat stratégique 5</b>	<b>195 906</b>	<b>77 547</b>	<b>134 629</b>	<b>57 669</b>	<b>56 073</b>	<b>41,65%</b>	<b>97,23%</b>
<i>Affaires Etrangère</i>	134 848	75 336	87 672	61 890	49 004	55,89%	79,18%
<i>Intégration Africaine</i>	61 058	7 790	46 957	1 357	916	1,95%	67,49%

Source : DGPLP/MEF

349. Les ressources mobilisées et exécutées par secteur de ce résultat stratégique sont décrites ci-après :

- En ce qui concerne les **Affaires Etrangères**, sur la période 2012-2015, un montant de 69,7 milliards de FCFA a été alloué sur 134,8 milliards de FCFA attendus. Sur la période 2012-2014, le budget alloué était de 56,2 milliards de FCFA dont 55 milliards de FCFA exécutés, soit un taux d'exécution de 97,89%. Ces ressources exécutées ont été essentiellement orientées vers 6 projets qui ont absorbé 38,5 milliards de FCFA, soit 70% du montant exécuté : (i) la réhabilitation de l'hôtel Masseran – Paris pour 17,7 milliards de FCFA ; (ii) le projet DGBF-Régularisation des Avances de Trésorerie INVEST-MEMAE-TGE pour 11,5 milliards de FCFA la réhabilitation de Résidences et Chancelleries 20,8 milliards de FCFA ; (iii) la construction de la résidence de CI à Washington pour 3,1 milliards de FCFA et (iv) la réhabilitation du Bureau Economique, du Consulat et de la Chancellerie de Paris pour 2,5 milliards de FCFA ; (v) la réhabilitation et l'équipement du Ministère des Affaires Etrangères pour 1,9 milliards de FCFA et (vi) la démolition et reconstruction de la Résidence de Tokyo pour 1,8 milliards de FCFA. Le PND a planifié un montant de 87,7 milliards de FCFA ; mais le montant exécuté est de 55 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation financière du PND de 62,81%.
- Au niveau du secteur de **l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur**, 7,8 milliards de FCFA ont été alloués, sur la période 2012-2015, contre 61 milliards de FCFA prévus. Sur la période 2012-2014, le budget alloué était de 1,4 milliard de FCFA dont 1 milliard de FCFA exécuté, soit un taux de 71,14%. Ces ressources exécutées ont principalement profité à 3 projets qui ont absorbé 657 millions de FCFA, soit 65,7% du montant exécuté : (i) l'étude pour la réalisation des Centres Régionaux de Transit aux Postes Frontières pour 306 millions de FCFA, (ii) les études d'Impact complémentaire sur les APE pour 237 millions de FCFA et (iii) la construction du Centre Régional de Transit d'Odienné pour 114 millions de FCFA. Le montant programmé dans le PND est de 46,9 milliards de FCFA, mais le montant exécuté est de 1 milliard de FCFA, soit un taux de réalisation financière du PND de 2,15%



### III.5.4. Résultats obtenus et les réformes menées

350. Le Résultat Stratégique 5 comporte 117 actions dont 27 actions majeures identifiées contribuent significativement à l'atteinte du résultat. Sur ce nombre total d'actions majeures, 10 sont entièrement réalisées, 10 sont en cours de réalisation et 7 sont non réalisées. (cf. Tableau 10)

351. Ainsi, concernant le secteur des *Affaires Etrangères*, un important projet de réformes a été initié en vue d'améliorer son fonctionnement et son rendement, conformément à la vision novatrice de SEM le Président de la République axée sur une large ouverture de la Côte d'Ivoire vers l'extérieur. Cette réforme consiste non seulement à étendre les circonscriptions des Ambassades existant déjà dans certains pays qui présentent des intérêts économiques et humains pour notre pays, mais aussi à ouvrir de nouvelles Ambassades, qui porteront le nombre total actuel des Ambassades bilatérales à 59 (44 anciennes et 15 nouvelles), et de 5 nouveaux consulats généraux à l'horizon 2018. Ces 59 Ambassades couvriront un total de 175 pays sur les 194 que comptent les Nations Unies. Cette réforme a permis d'ouvrir, à ce jour, trois nouvelles Ambassades (Guinée Equatoriale, Turquie et Liban) et deux nouveaux Consulats Généraux (Guangzhou en Chine et New York aux Etats Unis). En outre, la procédure de ratification des textes internationaux a été rationalisée et un système adapté de suivi des protocoles, traités et décisions communautaires, a été mis en place. Ainsi, la signature et la ratification de tous ces actes incombent désormais au Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères.

352. A côté de ces réalisations induites par les réformes, d'autres actions majeures ont pu être enregistrées. Ainsi, 11 commissions mixtes ont été réactivées (Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Gabon, Ghana, Guinée, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tunisie) et la valise diplomatique, pour l'acheminement des courriers officiels de la Présidence et des Affaires Etrangères, est rétablie et dynamisée. Par ailleurs, des missions économiques et commerciales ont été organisées dans toutes les représentations diplomatiques, afin de mettre efficacement en œuvre la diplomatie économique (« éco-diplomatie ») prônée par SEM le Président de la République. C'est dans ce cadre que se situe l'organisation du Forum régional sur les investissements en Côte d'Ivoire (dénommé « Investir en Côte d'Ivoire »), en janvier 2014, avec la présence de 3000 investisseurs.

353. Certaines actions majeures sont en cours de réalisation telles que : (i) la création et l'animation d'une Cellule de Collecte d'Informations Economiques; (ii) l'apurement des arriérés de cotisation auprès des Organisations Internationales; (iii) le renforcement du budget de fonctionnement des missions diplomatiques relatif au lobbying, aux missions de prospection et à l'appui à l'action gouvernementale ; (iv) l'interconnexion du département central avec les ambassades et missions diplomatiques, et (v) la réhabilitation de 11 chancelleries et résidences (bâtiments à usage de bureaux et logements).

354. Par ailleurs, 2 actions majeures non réalisées notamment : (i) créer de nouvelles commissions mixtes et (ii) équiper les services économiques et commerciaux des 47 représentations diplomatiques en matériels informatiques et roulants pourraient contribuer à redynamiser la diplomatie économique.

355. S'agissant de *l'intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur*, plusieurs réformes ont été engagées. Ainsi, au niveau institutionnel, la gestion de la Diaspora ivoirienne incombe désormais au Ministère de l'Intégration, d'où la création d'une Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur pour gérer les besoins de la diaspora. Outre cette réforme, d'autres réalisations concernent l'adhésion et la participation effective de la Côte d'Ivoire aux activités du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest (CILSS). Cette action a permis au pays de bénéficier d'importants projets tels que la construction du marché à bétails de Ouangolodougou et la réhabilitation du marché à bétail de Niellé ; (ii) les études sur les accords de partenariats économiques avec l'Union européenne réalisées par le BNETD. Les conclusions de ces études ont favorisé la conclusion des négociations de l'accord régional entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne et inspiré le lancement d'un projet sur la facilitation des échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays situés le long du corridor Abidjan-Lagos ; (iii) la coopération Chine-CEDEAO (Forum Chine-CEDEAO) est activement suivie. Dans ce cadre, la République populaire de Chine a organisé une mission en Côte d'Ivoire, en 2012, qui a permis le financement du barrage de Soubré.
356. Certaines actions sont en cours de réalisation. Il s'agit de : (i) la réalisation de l'étude d'un port sec dans le département de Ferkessédougou ; (ii) la promotion de l'établissement des Ivoiriens dans les pays africains ; (iii) l'organisation des missions de prospection économiques et commerciales dans les pays de la CEDEAO et ; (iv) l'organisation de missions et d'ateliers pour l'élaboration de programme de développement du marché commun de la culture.
357. Deux actions majeures non réalisées concernent l'organisation de la foire de la CEDEAO faute d'un espace dédié aux foires internationales et l'élaboration de la politique nationale de l'intégration.
358. D'autres actions non inscrites dans le PND ont contribué au repositionnement de la Côte d'Ivoire et méritent d'être soulignées. Il s'agit de : (i) la Présidence de la CEDEAO (2012-2014) assurée par la Côte d'Ivoire ; (ii) le nombre accru de Commissaires à la CEDEAO passant de 9 à 15, sous l'impulsion de la Côte d'Ivoire, avec la nomination d'un ivoirien au poste de commissaire en charge de l'industrie et du secteur privé ; (iii) la tenue de 10 sommets extraordinaires sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et (iv) la réactivation du Conseil de l'Entente, dont le Secrétariat est assuré par la Côte d'Ivoire. Ces actions significatives ont contribué à la restauration du leadership de la Côte d'Ivoire dans les espaces communautaires.

### III.5.5. Impacts et durabilité des acquis

359. L'analyse de l'impact s'apprécie en termes de changements de perception de l'image de la Côte d'Ivoire à l'extérieur du pays, suite à la mise en œuvre des actions identifiées dans les secteurs de la coopération régionale et internationale. En dépit de l'absence de données statistiques récentes, donc d'indicateurs dans certains secteurs, l'évaluation de l'impact des actions menées s'appuiera sur des analyses qualitatives des effets positifs, négatifs ou induits de la mise en œuvre du PND 2012-2015.

**L'évaluation de l'impact visé par le Résultat Stratégique 5: « *Le positionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène Régionale et Internationale est effectif* »**

360. En matière de **Coopération Internationale et Régionale**, les actions majeures ont porté sur la restauration de l'image de la Côte d'Ivoire, la redynamisation de la diplomatie pour le positionnement du pays et sur le développement de l'éco-diplomatie.
361. Les acquis de ces actions ont permis de repositionner la Côte d'Ivoire en une destination prisée par les investisseurs et les touristes. De plus, la Côte d'Ivoire participe activement à toutes les réunions des organisations communautaires régionales et sous-régionales et le nombre de partenariats et d'accords de financements de projets signés s'est considérablement accru ces deux dernières années. La diversité des partenariats confirme le repositionnement effectif de la Côte d'Ivoire, tant sur le plan régional qu'international.
362. Toutes ces actions ont des retombées positives sur l'économie, le tourisme et l'ensemble des secteurs porteurs. De ce qui précède on peut retenir que la mise en œuvre des actions du Résultat Stratégique 5 a permis d'atteindre l'impact à lui assigné, à savoir : « **Le positionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène Régionale et Internationale est effectif** ».
363. Toutefois, dans un souci de pérenniser ces acquis, les financements des projets mis en œuvre dans le domaine de la coopération régionale et internationale doivent être accrus, suivis et évalués.
364. De même, les capacités opérationnelles et techniques de tous les acteurs doivent être renforcées, et un ciblage optimal devrait être effectué pour ce qui concerne les actions à mener en matière d'éco diplomatie. A l'instar du forum investir en Côte d'Ivoire, tenu en 2014, des plateformes de rencontre devraient être organisées pour faire de la Côte d'Ivoire une destination recherchée.
365. Au niveau régional, la durabilité des acquis nécessite d'assurer la présence de la Côte d'Ivoire au sein des organisations régionales et sous-régionales. Pour ce faire, la Côte d'Ivoire devrait s'acquitter de ses cotisations et arriérés de cotisation et se doter d'une stratégie en matière d'intégration allant au-delà des aspects institutionnels et touchant les questions de développement économiques. En outre, il convient de veiller à une bonne mise en œuvre des directives et politiques communautaires (UEMOA, CEDEAO) ou régionales (Union africaine), et au respect strict des engagements souscrits dans le cadre des accords de partenariat bilatéraux et des conventions internationales.

#### IV. ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

##### IV.1. Enseignements

###### ***Des acquis tangibles sont enregistrés dans tous les Résultats Stratégiques***

366. Après trois années de mise en œuvre du PND, la Côte d'Ivoire est parvenue à réduire significativement l'impact de plusieurs décennies de crises. En effet, la réconciliation nationale et le dialogue politique connaissent des avancées notables. La sécurité est rétablie sur toute l'étendue du territoire avec une meilleure dynamique de réinsertion socio-économique des ex-combattants accompagnée d'un retrait progressif des armes légères et de petits calibres aux mains des détenteurs illégaux. En outre, l'adoption des lois sur le foncier rural et la nationalité a permis de réduire les sources de tension entre les populations. Ce climat apaisé a favorisé la confiance entre les ivoiriens eux-mêmes, la Côte d'Ivoire et les institutions qui naguère avaient délocalisé.
367. De plus, la poursuite des réformes structurelles et des investissements dans le cadre du PND 2012-2015 a renforcé les acquis de la croissance. Ainsi, **le PIB est passé de -4,7% en 2011, à 9,8% en 2012, puis de 9,2% en 2013 à 9% en 2014. Au cours de ces trois années, selon le rapport du FMI, le PIB s'est accru de 25% et le PIB par habitant de 15%, dans un contexte d'inflation maîtrisée, en dessous de la norme communautaire de 3%.** Le maintien de ce sentier de croissance place la Côte d'Ivoire sur une base solide pour une réduction substantielle de la pauvreté et une ascension vers l'émergence à l'horizon 2020.
368. Le retour du climat apaisé et la relance économique ont fortement contribué au repositionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène régionale et internationale. En effet, cet élan a été renforcé par la diplomatie offensive menée par le Président de la République en personne. Il a joué un rôle prépondérant dans la résolution de crises et de conflits intervenus dans la sous-région. De même, pour l'éco-diplomatie, le Président de la République et les membres du Gouvernement ont effectué de nombreuses missions dans toutes les régions du monde. La diplomatie parlementaire n'est pas restée en marge de cette dynamique. Les retombées de ces campagnes diplomatiques en faveur de la Côte d'Ivoire se ressentent dans bien de domaines.
369. En effet, le triplement des Investissements Directs Etrangers entre 2012 et 2013 et leur accroissement de 43,8% entre 2013 et 2014, confirment bien la confiance des investisseurs étrangers en la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la notation de la Côte d'Ivoire dans la catégorie B1 par l'agence de notation Moodys et B pour Fitch Ratings assorti de "perspectives positives" a propulsé le Pays sur le marché international des capitaux. Sur les places financières internationales, les deux essais ont été concluants à hauteur de 750 millions de dollars US en 2014 et 1 milliard de dollars US en février 2015. Sur une échelle de notation de risque Pays de 7 niveaux, l'assureur crédit COFACE a reclassé la Côte d'Ivoire dans l'avant-dernier niveau correspondant à la catégorie "C" en janvier 2014 quand le pays demeurait au dernier niveau, soit la catégorie "D" de 2011 à décembre 2013. Bien qu'encore au rouge, les efforts consentis se feront ressentir dans les années avenir.
370. La situation dans les secteurs sociaux s'est améliorée de manière significative. Le nombre des emplois qui était de 722 567 en 2012 est passé 756 597 en 2013 puis à 799 890 en 2014. Cette dynamique augure d'une solution au chômage endémique notamment celui des jeunes.

- 371.L'accessibilité à l'éducation est en nette amélioration avec la construction de 9 291 salles de classes au Primaire, de 3 500 salles de classes au niveau du Secondaire et la construction de 45 collèges. Ces réalisations combinées au recrutement massif de personnel d'encadrement devraient permettre d'accroître à terme l'offre d'éducation. Pour preuve, le Taux brut d'admission au CP1 (TBA), qui était de 73,4% en 2008, s'est amélioré de plus de 20 points, pour se situer à 97,8% en 2014. Le Taux brut de scolarisation (TBS) quant à lui, est passé de 76,2% en 2008 à 94,7% en 2014.
- 372.Dans le domaine de la santé, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ont contribué à améliorer l'accès aux services de santé, tout comme la mise en œuvre de la mesure de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments. En outre, l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires, entre autres, ont permis l'amélioration de la qualité des services de santé. La **Couverture Maladie Universelle** garantira un accès de la population dans toutes ses composantes aux services de protection sociale offre une solution durable aux populations en matière de filets sociaux.
- 373.La réalisation de 794 pompes et 76 châteaux d'eau construits, l'entretien de 11 446 Pompes à Motricité Humaine (PMH), entre autres, ont permis d'accroître significativement l'accès des populations à une hydraulique humaine améliorée. Par ailleurs, le réservoir de la station de traitement de la ville d'Abidjan a désormais un stockage de 10 000 m<sup>3</sup> au sol.Toute chose qui participe au changement bénéfique des conditions de vie et de santé des populations.
- 374.L'ouverture de 71 chantiers de construction de logements sociaux sur toute l'étendue du territoire et la constitution des 3 059,57 hectares de réserves mobilisés et dédiés au programme des logements sociaux et économiques, ont contribué significativement à l'accès des populations moins nanties à la propriété immobilière.
- 375.La connexion au réseau électrique d'environ 800 localités en milieu rural, la subvention de l'Etat pour les abonnements sociaux à l'électricité en faveur des ménages en milieu urbain ont accru le taux d'accès et de couverture nationale.
- 376.L'analyse des actions menées dans les différents Résultats stratégiques a montré que celles-ci ont produit des effets en phase avec les objectifs escomptés. Ainsi, la Côte d'Ivoire a renoué avec une croissance rapide, dans un contexte de paix et de sécurité fortement amélioré, et d'une meilleure gouvernance. Les populations commencent également à tirer les fruits du dynamisme retrouvé, grâce aux efforts de redistribution et de correction des inégalités réalisés dans les différents secteurs.

***Les efforts doivent être redoublés pour accélérer la marche vers l'émergence***

- 377.Les résultats enregistrés ont permis d'améliorer les fondements de l'émergence de la Côte d'Ivoire et de rapprocher davantage ses indicateurs de ceux des pays reconnus comme émergents. Ceci est valable dans tous les domaines de l'économie et de sa transformation structurelle. Il en est de même pour l'amélioration des bases à long terme du développement que constituent le capital humain, les infrastructures, la technologie et le progrès social. Des réformes supplémentaires sont cependant nécessaires pour combler le gap qui sépare la Côte d'Ivoire des pays émergents dans de nombreux domaines. Les résultats intermédiaires obtenus, lors de la mise en œuvre

du PND 2012-2015, prouvent qu'avec de la volonté et une meilleure organisation, il est possible de corriger les faiblesses persistantes pour certains facteurs de compétitivité globale.

**Les bonnes pratiques sont à consolider dans le futur**

378. La planification est revenue au cœur de l'action publique. Le PND est devenu le document de référence pour tous les acteurs.

379. Les engagements pris par le gouvernement pour retrouver la situation d'avant la crise ont motivé la mise en œuvre de diverses mesures ou actions qui ont mis à contribution les segments stratégiques et opérationnels des organes étatiques, de la société civile, des partenaires au développement et des ONG. La synergie d'action dans la mise en œuvre du PND a permis de mettre en exergue la complémentarité des interventions, en vue d'atteindre les résultats souhaités. Elle a également favorisé une meilleure planification des besoins et des moyens, facilitant une meilleure traçabilité des activités menées par les différents acteurs. Ceci devra être consolidé et renforcé dans le futur.

380. En particulier, l'accompagnement concerté des partenaires techniques et financiers a grandement facilité la bonne mise en œuvre de l'essentiel des projets et programmes. L'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE en juin 2012 et la tenue du Groupe Consultatif en décembre de la même année, ont généré une forte réduction de la dette ivoirienne et un important volume de décaissements de la part des bailleurs de fonds pour soutenir la relance des investissements publics ivoiriens.

381. Le **secteur privé** a fortement contribué à la mise en œuvre du PND. Sur la période 2012-2014, l'investissement du secteur privé s'élève à 4 669,3 milliards de FCFA contre une prévision de 3 946,2 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 118,3%. Son rôle moteur de la croissance économique a ainsi été pleinement réaffirmé. Il importe d'accompagner ce dynamisme retrouvé, en consolidant notamment le partenariat Etat/Secteur privé, et en améliorant l'environnement des entreprises. La réalisation de plusieurs programmes d'investissement par l'Etat et le secteur privé surtout international sous diverses formes, constitue une parfaite illustration des énormes potentialités à explorer dans le futur. Cette modalité offre également une option alternative efficace pour la réalisation des grands projets de développement de l'Etat. L'opération EUROBOND participe de la même dynamique. Elle a suscité un réel intérêt sur le marché international, démontrant la confiance des investisseurs dans l'économie ivoirienne. Cette expérience inédite devrait être capitalisée, à travers d'autres opérations du même type, en visant à chaque fois de meilleures conditions de financement.

382. Le **suivi** continu de la mise en œuvre du PND et les **évaluations** périodiques ont contribué à la réalisation des performances notées dans les différents secteurs. Ils ont permis de constater que la mise en œuvre des actions contenues dans la matrice d'actions prioritaires, tout en visant l'efficacité totale dans la réalisation des mesures et projets programmés, doit, en même temps conserver une certaine **flexibilité**. Il pourra ainsi être tenu dûment compte des urgences de l'heure arrêtées par le Gouvernement, ainsi que des chocs exogènes et endogènes. La situation de sortie de crise en 2011-2012, au moment de l'élaboration du PND 2012-2015, rendait nécessaire cette relative flexibilité, de manière à accélérer le retour à la normalité et de prendre

en charge des facteurs difficiles à prévoir à l'avance. C'est particulièrement vrai pour les actions relatives à la paix et à la cohésion sociale.

***Des difficultés et contraintes de natures différentes ont handicapé les performances dans certains secteurs***

383. Le niveau de réalisation des actions programmées aurait été meilleur, si les difficultés ci-après avaient pu être maîtrisées : (i) le retard dans le démarrage de la mise en œuvre du PND 2012-2015, qui a été adopté qu'au mois de mars 2012, handicapant ainsi les performances pour l'année 2012 ; (ii) le retard accusé dans la mise en œuvre du fonds d'études affectant ainsi le niveau de maturité des projets et programmes à soumettre à financement ; (iii) plusieurs actions prévues n'ont pas connu de début de démarrage parce que n'étant plus considérées comme pertinentes pour les responsables du secteur ou du fait d'un manque de dotations budgétaires suffisantes ou encore de la complexité des procédures pour accéder au financement; (iv) les actions dites en cours de mise en œuvre concernent souvent des textes de loi, dont les projets sont en attente d'adoption, des activités classiques de l'administration publique ou des réformes et chantiers de longue durée ; (v) l'indisponibilité des statistiques en ce qui concerne les actions réalisées par le secteur privé sous-évalue les résultats obtenus.

384. Par ailleurs, le rôle que l'Etat stratège est amené à jouer, dans un contexte de libéralisme économique et de mise en œuvre d'un Programme Economique et Financier, n'a pas été suffisamment pris en compte dans certains secteurs. Ce qui s'est traduit par des difficultés de budgétisation en aval de certaines actions retenues.

***Le fonctionnement du cadre institutionnel de suivi-évaluation doit être amélioré***

385. Dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan de Suivi Evaluation du PND, deux rapports de suivi ont été élaborés en 2013 et 2014. Ces rapports ont permis de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets /programmes planifiés, de relever des difficultés et les dysfonctionnements dans la mise en œuvre et de proposer des mesures correctrices.

386. Les rapports de suivi de la mise en œuvre ont également mis en exergue des difficultés relatives au fonctionnement du dispositif de suivi, à savoir : (i) l'absence de lignes budgétaires pour la production de données statistiques et le suivi et évaluation des activités des ministères ; (ii) l'absence de Directions de Planification au sein de certains Ministères ; (iii) l'insuffisance des ressources humaines et matérielles et de renforcement des capacités des structures dédiées à la planification et au suivi-évaluation budgétaire.

## IV.2. Recommandations

### **Recommandations concernant les dotations budgétaires et la mise en œuvre administrative et financière**

387. Dans le cadre de l'affectation efficiente des ressources en vue de l'atteinte des objectifs du PND, les recommandations majeures portent sur : (i) l'alignement des ressources sur les priorités de développement, en cohérence avec le PND ; (ii) la fluidité du circuit de la dépense ; (iii) la diligence dans les procédures de passation et de régulation de marchés publics et ; (iv) la célérité dans les réformes devant permettre au pays d'améliorer son rendement fiscal et d'améliorer la qualité de la gestion budgétaire.

388. En particulier, il importe que le Gouvernement, à travers les ministères de coordination, aligne effectivement le cycle budgétaire sur les priorités définies dans le PND. Les réformes de passage du budget axé sur les moyens au budget axé sur les résultats doivent se renforcer et s'élargir à l'ensemble des ministères et institutions, comme l'exigent d'ailleurs les nouvelles directives de l'UEMOA. La nomenclature budgétaire doit également s'adapter à cette évolution et permettre l'adressage des ressources publiques aux résultats et objectifs qu'elles ont financés.

389. En outre, l'accès au fonds d'études devrait être facilité, à l'effet d'aider les ministères à rendre matures leurs projets. En outre, les ministères de coordination devraient accompagner davantage les départements ministériels dans la préparation des dossiers techniques des projets et programmes, en vue de faciliter la mobilisation des ressources.

390. Par ailleurs, l'ampleur des chantiers de développement ouverts dans le pays justifie un besoin énorme de financement face auquel le Gouvernement a aussi recours de plus en plus à l'épargne des contribuables de la sous-région et des marchés financiers internationaux. Il y a lieu que la politique d'endettement du pays soit le plus rapidement finalisée afin d'éviter au pays le risque d'un nouveau surendettement.

Les recommandations supplémentaires ci-après peuvent être formulées :

- Ajuster les dotations octroyées aux projets aux montants inscrits dans les conventions de financement et les études de faisabilité ;
- Renforcer le cadre de Partenariat Public Privé (PPP) pour le financement d'un certain nombre de projets ;
- Mettre en place un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et généraliser les CDSMT dans tous les secteurs ;
- Procéder à une meilleure sélection et à une meilleure estimation des coûts des actions et projets du PND ;
- Renforcer les capacités des personnels opérationnels sur la chaîne PPPBSE ;
- Améliorer les capacités d'absorption des crédits alloués ;
- Diversifier les sources de financement des secteurs à travers les Mécanismes de Développement Propre (MDP), les crédits carbone, la Réduction des Emissions provenant de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) ;

391. Concernant les collectivités locales, les recommandations visant à améliorer le niveau de mobilisation et d'exécution financière s'articulent autour des points suivants :



- la simplification des procédures de passation des marchés et une plus grande déconcentration des services des marchés publics ;
- l'augmentation de la subvention de l'Etat aux collectivités territoriales et un contrôle plus rigoureux de l'utilisation des ressources par la tutelle ;
- une plus grande implication des partenaires au développement dans la mise en œuvre des projets au niveau local ;
- l'apurement de la dette intérieure des collectivités ;
- une meilleure coordination des interventions des différents acteurs (Etat central, PPU, collectivités, partenaires au développement, etc.) au niveau local;
- l'implication des services déconcentrés de l'Etat dans l'exécution des projets qui sont mis en œuvre dans leurs zones.

### **Recommandations concernant l'aide publique au développement**

392.L'efficience recherchée dans l'affectation des ressources publiques requiert une meilleure coordination entre les partenaires techniques et financiers. Il est impérieux que les partenaires qui appuient le développement de la Côte d'Ivoire harmonisent davantage leurs procédures et renforcent leur collaboration, à l'effet de rendre efficaces leurs contributions individuelles et collectives à l'Etat ivoirien. Pour tirer le meilleur profit de l'amélioration attendue de la coordination entre les bailleurs, le Gouvernement devra mettre en place une **politique de l'aide** qui définit les principes en matière de mobilisation de l'aide, de son utilisation rationnelle et de la reddition de comptes vis-à-vis des donateurs. Par la même occasion, le Gouvernement devra rationaliser la chaîne de coordination de l'aide, afin de mettre fin à la multiplicité des interlocuteurs et aux chevauchements des initiatives en matière de mobilisation de ressources extérieures dans le pays. En plus de la clarification à apporter au niveau de la chaîne de coordination de l'aide, il convient de mettre en place une plateforme de gestion de l'aide, en vue d'assurer la traçabilité de toutes les ressources extérieures mobilisées et affectées au développement du pays. Cette action devra permettre d'assurer une meilleure transparence et une plus grande visibilité sur l'aide mobilisée au profit du pays et ce qu'elle finance précisément.

### **Recommandations concernant le suivi-évaluation**

393.Le dispositif de suivi-évaluation devra être fortement amélioré dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Les mesures ci-après y contribueront.

- Elaborer et mettre en œuvre un Système National de Suivi et Evaluation opérationnel, cadre consensuel et intégré de tous les systèmes d'information au plan national ;
- Sensibiliser et former toutes les parties prenantes sur les enjeux de la fonction suivi évaluation ;
- Mettre en place au niveau des régions les Coordinations Régionales de Suivi Evaluation (CRESE) en lieu et place des comités de District ;
- Instituer la coordination intra ministérielle et inter ministérielle dans la mise en œuvre des actions du PND ;

- Elaborer un portefeuille annuel de projets/programmes à évaluer au sein de chaque ministère technique ;
- Opérationnaliser le décret n°2012-1159 du 19 décembre 2012 portant institution d'un Département en charge de la Planification et des Statistiques au sein des Ministères ;
- Dégager des moyens matériels, financiers et roulants conséquents pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des résultats ;
- Prendre un texte qui permette de doter systématiquement toutes les politiques publiques et plans d'actions des résultats attendus planifiés avec un chronogramme précis et accompagnés d'un plan ou d'un dispositif de S&E ;
- Faire une programmation régulière des enquêtes et études pour assurer la production des données utiles au suivi et à l'évaluation (en liaison avec l'INS) ;
- Renforcer les capacités humaines, matérielles et techniques des directions de planification ;
- Utiliser les données du RGPH 2014 et de l'ENV 2015 pour affiner la batterie des indicateurs sectoriels ;
- Renforcer les capacités des acteurs sur la chaîne PPPBSE, les études de faisabilité, la passation des marchés, le management des projets d'investissements publics, etc.;
- Identifier les indicateurs de suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles.

#### ***A l'endroit des acteurs de mise en œuvre***

394. Il s'agira de/d' : (i) mettre en place les Directions de Planification et de Statistiques ; (ii) élaborer un Plan Annuel de Travail adossé au PND ; (iii) élaborer un Plan de Suivi-Évaluation du Plan de Travail ; (iv) renforcer la coordination entre la structure centrale dédiée au Suivi-Évaluation et les structures d'exécution des projets ; et (v) veiller au respect du cycle annuel de Suivi-Évaluation prévu par le mécanisme de suivi du PND.

#### ***A l'endroit des Partenaires au Développement***

395. Il s'agira de : (i) soutenir le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des Coordinations Sectorielles, à travers les Directions de Planification et de Statistiques et des Comités de District ; (ii) aligner effectivement leurs appuis financiers sur les actions et projets inscrits dans le PND ; et (iii) accompagner les initiatives du Comité Technique du PND en matière de Suivi-Évaluation.

396. Enfin, les recommandations spécifiques suivantes ont été relevées lors des **Revues locales** : Inscrire la revue à mi-parcours comme une exigence dans la programmation des investissements des Collectivités Territoriales ;

397. Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des acteurs locaux (collectivités et structures déconcentrées de l'Etat) afin de leur permettre de mieux planifier, programmer, budgétiser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les projets et actions de développement au niveau local.

## CONCLUSION

398. Avec l'opérationnalisation du Plan National de Développement (PND 2012-2015), l'ambition du Président de la République de ***faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020*** devient une réalité.
399. De manière générale, des progrès significatifs ont été accomplis au cours des trois années de la mise en œuvre du PND. En effet, pour la mise en œuvre du PND, ce sont 2856 actions qui ont été programmées pour l'atteinte des résultats escomptés sur la période. Ainsi, près de 62% des actions programmées du PND sont achevées ou ont connu un début de mise en œuvre sur la période 2012-2014 avec d'énormes réalisations majeures et progrès constatées dans les secteurs de la croissance économique, de l'environnement des affaires, de l'éducation, de la santé, des infrastructures économiques et de la sécurité.
400. Le financement de toutes ces actions majeures a été assuré par le secteur public, le secteur privé, les appuis des partenaires au développement (dons et prêts) et des fonds levés sur les marchés financiers. Pour la période 2012-2014, environ 2968 milliards FCFA devraient être mobilisés et exécutés à travers le budget d'investissement de l'Etat. Le cumul des dotations en investissements publics sur la période indique que 98,6% des ressources prévues ont été mobilisées en termes de concrétisation des engagements du Groupe Consultatif (GC) de PARIS.
401. Toutefois, le niveau de réalisation des actions programmées dans le PND aurait été meilleur si certaines contraintes, liées aux dotations budgétaires, aux procédures des marchés publics, aux ressources humaines et matérielles des structures de mise en œuvre et à l'accès au fonds d'étude des projets et programmes publics avaient été levées.



**Tableau 10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE**

RESULTAT STRATEGIQUE N°1				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
1	<b>PAIX ET COHESION SOCIALE</b>	<p>1.Des ex-combattants désarmés, démobilisés, encasernés ou réinsérés dans des activités socioprofessionnelles</p> <p>2.234 118 réfugiés sur 300 000 identifiés rentrés d'exil en 2013</p> <p>3.Nombre marginal de militaires en exil après le rapatriement de 1300 d'entre eux au 31/12/14</p> <p>4.Armée réunifiée et modernisée avec des capacités techniques et opérationnelles renforcées</p>	<p>1.Désarmement, démobilisation, encasernement ou réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants</p> <p>2.Rétablissement progressif de la confiance entre la population et son armée</p> <p>3.Finalisation, diffusion et mise en œuvre de la Politique Nationale de Solidarité et de Cohésion Sociale</p> <p>4.Mise en œuvre du Programme National de Cohésion Sociale (PNCS)</p>	<p>1.Définir et mettre en place les mécanismes et politiques de réparation pour les PDI et autres Victimes de Guerre</p> <p>2.Recenser les besoins des Victimes de Guerre/PDI en matière d'assistance</p> <p>3.Identifier les Victimes de Guerre</p>
2	<b>DEFENSE ET SECURITE</b>	<p>5.Coopération militaire renforcée avec la France, les pays limitrophes et d'autres pays</p> <p>6.Conseil National de Sécurité (CNS) présidé par le Président de la République créé et fonctionnel</p> <p>7.Dispositif sécuritaire redéployé sur l'ensemble du territoire</p> <p>8.Nombre important d'ALPC et de munitions retiré des mains de détenteurs illégaux</p> <p>9.Phénomène de « racket » substantiellement réduit</p>	<p>5.Elaboration de la politique de défense et de sécurité</p> <p>6.Réhabilitation et équipement des commissariats, districts, préfectures de police et cités policières</p> <p>7.Révision des procédures de gestion des armes et munitions ;</p> <p>8.Identification et recensement des fabricants locaux d'armes</p>	<p>4.Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur la nécessité de collaborer avec les Forces de Sécurité et de Défense</p> <p>5.Réviser les procédures d'agrément de l'exercice de la profession de sécurité privée</p> <p>6.Créer des unités spécialisées dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie pour la prise en charge des femmes et des enfants au contact de la loi</p> <p>7.Mettre en place des registres nationaux d'armes et munitions conformément à la convention de la CEDEAO</p>
3	<b>JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET LIBERTES PUBLIQUES</b>	<p>10.Traitement des litiges économiques et immatriculation des entreprises accélérés avec la mise en place du tribunal de commerce d'Abidjan en juillet 2012</p> <p>11.Emoluments et frais de justice désormais soumis à</p>	<p>9.Prise d'une loi modifiant et complétant la constitution en ses articles 104,105 et 106 relatifs au conseil supérieur de la magistrature</p> <p>10.Prise des textes organiques relatifs à la cours de cassation et la cour des comptes</p>	<p>8.Construire et équiper les locaux de hautes juridictions</p> <p>9.Prendre un décret modifiant le décret relatif à l'assistance judiciaire auprès de tous les TPI,</p>

**Tableau 10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE**

RESULTAT STRATEGIQUE N°1				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
		une tarification	11.Construction de nouvelles juridictions et résidences (TPI à Ferké, Issia, Bocanda, Tiébissou, Zuenoula, Mankono, Dabakala, Tengrela, Biankouma, Béoumi, Yamoussoukro, San Pedro, Port-Bouet, Abobo et Cour d'Appel de Bouaké, Korhogo, Man et Abengourou) 12.Informatisation du système judiciaire 13.Construction et équipement des tribunaux de commerce rattachés créés (Abidjan, Bouaké, Daloa) 14.Amélioration des conditions de détentions des femmes et des personnes handicapées dans les maisons d'arrêt 15.Prise d'une loi modifiant et complétant la constitution en ses articles 104,105 et 106 relatifs au conseil supérieur de la magistrature	définissant notamment les critères et modalités d'accès à l'assistance judiciaire aux femmes et aux enfants vulnérables
4	<b>GOVERNANCE ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE</b>	12.Statut particulier des rois et chefs traditionnels adopté et chambre créée 13.Services et données de l'Etat Civil informatisés et sécurisés 14.Système Intégré de Gestion Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) développé et fonctionnel 15.Gestion des risques et catastrophes renforcée avec la mise en œuvre du plan d'Organisation des Secours (ORSEC) 16.Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance créée depuis le 20 septembre 2013 et fonctionnelle	16.Mise en place l'intranet gouvernemental (e-gouv) 17.Actualisation du Manuel de procédures 18.Mise en place d'un code d'éthique et de déontologie 19.Renforcement l'exercice du contrôle parlementaire 20.Révision des décrets relatifs au transfert et répartition des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales	10.Alimenter le Fonds d'Appui au Développement et à l'Aménagement du Territoire (FADAT) 11.Elaborer le schéma national d'aménagement du territoire 12.Réhabiliter, Construire et équiper des infrastructures de protection civile 13.Créer un système d'alerte précoce des risques et catastrophes

**Tableau 10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE**

RESULTAT STRATEGIQUE N°1				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
4	<b>STATISTIQUE ET PLANIFICATION</b>	17.Point d'achèvement de l'IPTE obtenu (A supprimer) 18.Planification repositionnée au cœur de l'action publique avec le PND comme cadre de référence des interventions nationales et internationales 19.Office National de la Population (ONP) créé et fonctionnel 20.Ressources mobilisées pour le financement du PND à travers le Groupe Consultatif organisé les 4 et 5 décembre 2012 21.Directions de planification et des statistiques institutionnalisées dans les ministères 22.Base de données DevInfo mise en place 23.Loi sur la statistique adoptée 24.4e RGPH réalisé en 2014 25.Comptes nationaux mis à jour	21.Réalisation de l'Etude Prospective « Côte d'Ivoire 2040 » 22.Réalisation des études monographiques des Régions et Districts 23.Elaboration de la Stratégie Nationale de l'Aménagement du Territoire 24.Révision de la Politique Nationale de la Population Réalisation de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV 2015) 25.Elaboration du PND 2016-2020	
5	<b>COMMUNICATION</b>	26.Secteur de la communication effectivement régulé avec la mise en place du CNA et la nomination des membres du CNP et de la HACA 27.Taux de couverture media amélioré 28.FSDP appuyé pour le renforcement des effets structurants en termes d'équipement des entreprises de presse privés et organisations professionnelles	26.Passage de l'analogie à la Télévision Numérique Terrestre	14.Conduire à terme le processus de libéralisation du secteur audiovisuel

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
1	<b>GOUVERNANCE ECONOMIQUE</b>	1.Performances macroéconomiques fortement améliorées avec un taux de croissance moyen de 9,6 % sur la période 2012-2014 2.Base de données de la Balance de Paiement constituée 3.Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale renforcée avec l'opérationnalisation en 2013 de la brigade de lutte contre la corruption 4.Dépenses d'investissements accrues à travers la coopération bilatérale, les PPP, le COMOREX et le Groupe Consultatif organisé les 4-5 décembre 2012 à Paris dans le cadre de la recherche de financement du PND 5.Gestion des finances publiques assainie	1.Généralisation du Processus CDMT et CBMT 2.Amélioration des capacités d'analyse et de prévisibilité des acteurs de gestion de la dette publique 3.Transposition des directives et mise en œuvre des mesures de l'UEMOA	1.Elaborer un modèle d'analyse d'impact des politiques économiques sur les indicateurs de pauvreté et un modèle de développement durable 2.Réduire le portefeuille des entreprises de l'Etat à 25% avant fin 2012 3.Mettre en place des lignes de crédit pour le développement de la micro finance
2	<b>AGRICULTURE</b>	6.Production vivrière accrue de 6% passant de 12 464 000 tonnes en 2012 à 13 208 000 tonnes en 2013 7.Revenus aux paysans des filières café Cacao, anacarde et coton améliorés grâce aux nombreuses réformes dont le paiement de 60% du prix CAF aux producteurs 8.Production de riz blanchi boostée par les mesures d'incitation de la nouvelle stratégie du développement de la riziculture 9.760 milliards mobilisés pour le financement du PNIA 10.Recensement National Agricole 2012	4.Relance du renouvellement des vergers café et cacao et des plans palmier et hévéa 5.Relance de la production rizicole, de coton, d'anacarde 6.Opérationnalisation institutionnelle de la réforme de la chambre nationale d'agriculture 7.Dynamisation le salon de l'agriculture et des ressources animales (SARA) 8.Mise en place du système d'informations foncières et d'un dispositif permanent d'actualisation des statistiques agricoles 9.Délivrance des certificats fonciers et contractualisation des rapports propriétaires fonciers/exploitants agricoles 10.Identification des instruments de financement pérenne de l'agriculture	4.Identifier les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs et leurs exploitations 5.Mettre au point des techniques d'emballage et de conservation des produits 6.Développer la transformation des produits agricoles, animaux et halieutiques 7.Mettre en place un plan d'appui au système financier décentralisé (banque de proximité)



Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
3	INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT	<p>11.Fluidité routière améliorée avec la réduction du nombre de barrages illégaux, la réalisation des ponts HKB, de Bouaflé, l'échangeur de la Riviera 3, l'achèvement de l'Autoroute du Nord, la réparation de 3567 km de routes revêtues interurbaines et l'entretien de 5000 Km de piste</p> <p>12.42 km de routes réhabilitées avec traitement de point critiques et 30 km de voirie nouvelle construite dans le cadre du Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines</p> <p>13.3 ponts bascules réhabilités (Divo, Anyama, Bonoua) et 1 construit (Attinguié)</p> <p>14.2 Postes de péages construits, équipés et fonctionnels</p> <p>15. Une compagnie aérienne nationale (Air Côte d'Ivoire) assurant des vols domestiques et internationaux créée depuis le 15 mai 2012</p> <p>16. Aéroport FHB mis aux normes A380 et reçoit 3 vols hebdomadaires du Airbus A380 depuis octobre 2014 après l'atterrissage inaugural du 28 janvier 2014, faisant d'Abidjan la deuxième destination d'Afrique desservie par l'A380 d'Air France après Johannesburg et la première en Afrique francophone.</p> <p>17.459 autobus réhabilités et 724 autobus acquis pour la SOTRA</p> <p>18.1 centre de collecte des déchets industriels spéciaux construit et équipé au Port de San Pedro</p> <p>19. Infrastructures et installations du Port de San Pedro réhabilitées et rééquipées</p>	<p>11. Construction des ponts de Jacquville, Béoumi, Prolo, Bassawa, Kouibly et Kani</p> <p>12. Construction de l'Autoroute Abidjan -Grand Bassam, de la route Boundiali-Tengréla-Mali</p> <p>13. Restauration des caractéristiques autoroutières de 142 km de l'Autoroute du Nord (Abidjan-Singrobo)</p> <p>14. Réhabilitation des ponts FHB et GI de Gaule</p> <p>15. Construction des postes de contrôle juxtaposé de Noé et de Laléraba</p> <p>16. Construction des aires de stationnement de Noé et d'Aboisso</p> <p>17. Réhabilitation de la route ABOBO-ANYAMA</p> <p>18. Renforcement de 1337 km de route bitumée de type N1 et N2 et réparation de 6179 km de routes revêtues</p> <p>19. Aménagement de 109 km d'autoroute (Yamoussoukro-Bouaké), de voirie urbaine et de plus de 1200 km de route bitumée</p> <p>20. Réhabilitation, modernisation et extension des Ports d'Abidjan et San Pedro</p> <p>21. Développement, modernisation et mise aux normes internationales des infrastructures aéroportuaires.</p> <p>22. Construction de la voie ferrée San Pedro - Man</p>	<p>8. Prendre deux lois portant d'une part, classification, immatriculation, dévolution de la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement et d'entretien des routes et d'autre part, définition du schéma directeur du développement du réseau routier et autoroutier ainsi que de la voirie urbaine aux horizons 2025, 2050</p> <p>9. Réaliser les études d'organisation des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaires et maritimes</p> <p>10. Construire les aires de stationnement d'Abengourou, Daloa, Bouaké, Pogo et Ouangolodougou</p> <p>11. Acquérir et installer scanner à rayon x au port de San Pedro</p> <p>12. Construire 3501 km de routes rurales de désenclavement</p> <p>13. Construire un tram aérien à B291 et un Bus Rapid Transit (30 km)</p> <p>14. Réaliser le plan de déplacement Urbain d'Abidjan</p> <p>15. Construire des gares d'embarquement et des passagers des services de transport urbain.</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
4	PTIC	<p>20.Cadre légal, réglementaire et institutionnel du secteur des PTIC actualisé avec la prise d'une ordonnance le 21 mars 2012, l'adoption de 3 lois, d'un nouveau code des postes, ma création de l'ARTCI, l'AIGF et de l'ANSUT</p> <p>21.13 bureaux de poste dans les zones ex-CNO réhabilités et fonctionnels</p> <p>22.ISAPT (actuel ESATIC) rouvert après réhabilitation et rééquipement partiels</p> <p>23.Abidjan doté un système de vidéosurveillance et d'imagerie à distance de 1000 caméras</p> <p>24.Intranet gouvernemental opérationnel avec 33 Ministères et 5 institutions interconnectés</p> <p>25.2022 km de tranchées et de tuyaux réalisés et 349 km de fibre optique tirées dans le cadre du projet de maillage du pays en fibre optique</p>	<p>23.Rénovation de l'immeuble Postel 2001</p> <p>24.Restructuration administrative et financière de la Poste de CI</p> <p>25.Elaboration le schéma directeur national des TIC et plan directeur de développement des infrastructures et de couverture du pays</p> <p>26.Extension du projet panafricain des services en lignes à tout le pays</p> <p>27.Gestion électronique des documents</p> <p>28.Etude et réalisation du projet e-agriculture</p> <p>29.Réalisation du projet cyber santé</p> <p>30.Mise en œuvre du projet de gouvernance électronique (e-Gouv)</p> <p>31.Réalisation du projet de télécommunication d'urgence</p> <p>32.Mise en œuvre du projet un ordinateur plus connexion internet pour 500 000 foyers.</p> <p>33.Réalisation du projet e-éducation</p> <p>34.Création de cyber centres communautaires dans toutes les communes</p>	<p>16.Réhabiliter et équiper les bureaux hors CNO, le CNTP et le CTA</p> <p>17.Réhabiliter et équiper les locaux des directions régionales</p> <p>18.Créer un laboratoire sous régional de tests de conformité et d'interopérabilité en matière de TIC</p> <p>19.Acquérir un local, mettre à niveau, sécuriser, renforcer et renouveler le matériel du point CI</p> <p>20.Elaborer une loi portant défiscalisation/exonération du matériel TIC</p> <p>21.Prendre des textes réglementaires portant incitation et promotion de l'entrepreneuriat local en TIC</p>
5	MINES	<p>26.Cadre institutionnel, légal et réglementaire amélioré avec la mise en conformité dispositif de Kimberley, la levée de l'embargo sur le diamant le 28 avril 2014, l'adoption du code minier révisé le 24 mars 2014 et d'un programme de l'orpaillage</p> <p>27.Côte d'Ivoire déclarée pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) grâce au renforcement des revenus et la transparence de leur déclaration</p> <p>28.Exploration minière intensifiée avec l'octroi de 115 permis, soit un accroissement de 78,69% par rapport à 2012</p> <p>29.Production d'Or accrue passant de 13,385 tonnes en 2012 à 14,244 tonnes en 2013 et 16 tonnes en 2014</p>	<p>35.Révision des procédures d'attribution des permis</p> <p>36.Modernisation du cadastre minier et du centre de documentation</p> <p>37.Confection de supports de base indispensables à l'exploration minière et création d'une banque nationale de données géologiques et minières</p> <p>38.Réalisation d'études de faisabilité d'unités de transformation de ferromanganèse, de fer, de nickel et de pierres ornementales</p> <p>39.Création d'une unité de transformation du fer à San Pedro</p>	<p>22.Créer une structure autonome pour la recherche géo scientifique</p> <p>23.Réaliser un levé aérogéophysique moderne sur le territoire national</p> <p>24.Réaliser une étude de faisabilité de création d'une zone préférentielle pour l'industrie minière</p> <p>25.Créer et équiper une Bourse des Substances Précieuses (BSP)</p> <p>26.Créer des unités d'affinage d'Or, de production de ferromanganèse et de polissage</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
				de pierres ornementales
6	ENERGIE	<p>30.Code de l'électricité adopté en Conseil des Ministres le 5/08/13, voté par l'Assemblée Nationale le 7/03/14 et promulgué le 24/03/14</p> <p>31.Capacité de production augmentée avec la réhabilitation de certains ouvrages (200 Mw pour AGGREKO, 111 Mw pour CIPREL 4</p> <p>32.625 localités électrifiées de 2012 à 2013 faisant passer le nombre de localités électrifiées de 2821 en 2010 à 3375 soit un taux de couverture de 39,64%</p> <p>33.803 localités électrifiées sur la période</p> <p>34.Equilibre financier du secteur rétablit</p> <p>35.Près de 600 000 lampes gratuitement distribuées et plus de 900 emplois temporaires créés pour les jeunes Ivoiriens dans le cadre du programme National de distribution gratuite de Lampes Basse Consommation devant permettre à l'Etat de Côte d'Ivoire d'économiser 100 Gw/h par an</p>	<p>40.Construction du barrage hydroélectrique de Soubré et de 3 centrales thermiques (Vridi 1, CIPREL et d'Azito</p> <p>41.Mise en œuvre d'un Système d'Information Energétique (SIE)</p> <p>42.Mise à jour les plans directeurs des moyens de production et de transport, des automatismes et des systèmes de télé conduite et des réseaux de distribution</p> <p>43.Réalisation d'une étude sur les potentiels nationaux des énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire et petite hydroélectricité)</p> <p>44.Electrification de la région de Bouna à partir du réseau du Ghana</p> <p>45.Construction du réseau Moyenne Tension pour 135 localités</p> <p>46.Electrification de 23 localités rurales érigées en Chef-lieu de Sous-préfecture dans le cadre du projet Facilité Energie UE/ACP</p> <p>47.Subvention de 80 000 branchements sociaux par an sur la période</p> <p>48. Etude du plan directeur Electrification Rurale</p>	<p>27.Elaborer et adopter le document de la politique énergétique de la Côte d'Ivoire</p> <p>28.Mettre en place un système d'Information Géographique destiné aux énergies renouvelables</p> <p>29.Négocier à la baisse le prix d'achat du gaz naturel</p> <p>30.Améliorer l'éclairage public</p> <p>31.Mener des actions contre les pertes non techniques (lutter contre la fraude, les vols et les actes de vandalisme)</p> <p>32.Apurer partiellement la dette du secteur de l'électricité</p> <p>33.Installer des plateformes multifformes fonctionnant aux biocarburants ou biogaz dans les localités rurales</p> <p>34.Electrifier 3000 établissements scolaires et 525 centres de santé, équiper 500 cantines scolaires en matériels de cuisson utilisant les sources d'énergies modernes, irriguer 100 ha de cultures maraichères par pompage solaire et motoriser les forages à motricité humaine</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
	<b>HYDROCARBURE</b>	<p>36.Code Pétrolier révisé et adopté (ordonnance 2012-369 du 18 avril 2012). CCP réaménagés et en vigueur.</p> <p>37.Sphères de 9 500 tonnes de capacités de stockage de gaz butane construites</p> <p>38.Banque de données du secteur des hydrocarbures créée et existante a PETROCI, la promotion de l'ultra deep avec le Road show faites à Houston les 14 et 15 Octobre 2014</p> <p>39.Baisse des prix du gaz butane grâce à l'uniformisation du prix sur tout le territoire national depuis le 1er avril 2013</p> <p>40.Réseaux de transport et de distribution du gaz naturel réhabilité, crée et étendu par la construction du Terminal flottant de stockage et de regazéification de gaz naturel (FSRU) et de la Ligne de déchargement de butane 12 pouces.</p> <p>41.Pipeline Abidjan-Bouaké de 385 km construit et mis en service depuis le 29 juillet 2013</p> <p>42.Dette de l'état vis-à-vis de la SIR apuré par la titrisation de 101,020 milliards de FCFA</p>	<p>49.Réévaluation du bassin sédimentaire</p>	

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
8	PME ET INDUSTRIE	<p>43.Code des investissements révisé</p> <p>44.Loi sur la normalisation et la qualité élaboré et adopté en conseil des ministres</p> <p>45.Le plan stratégique de développement des PME élaboré et dénommé «projet phœnix »</p> <p>46.Loi n° 2014-140 sur l'orientation des PME promulguée le 24-03-2014</p> <p>47.Programme national de restructuration et de mise à niveau des entreprises a été mise en œuvre et 24 entreprises ont été sélectionnées pour en bénéficier</p> <p>48.Le projet d'amélioration de la compétitivité des entreprises ivoiriennes des secteurs d'exportation non traditionnel (projet PACIR) mis en œuvre</p> <p>49.Les études d'évaluation des sinistres postélectoraux (CGECI, INS, BNETD) finalisé, rapport disponible</p> <p>50.Les partenariats existants pour l'attraction des IDEs réactivé. Des accords de coopération ont été signés avec la France, l'Arabie saoudite, la chine, le japon</p> <p>51.De nouveaux partenariats en matière d'attractions es IDEs ont été conclu. Des accords de coopération signés avec le Maroc, le Burkina Faso et le Nigeria. Une plateforme de coopération signée avec ONUDI, BM, IFC, UE, AFD et JICA</p>	<p>50.Création de l'observatoire des PME</p> <p>51.Zone d'implantations des PME identifiées et purge des droits coutumiers en cours</p> <p>52.Création du fonds de garantie aux PME</p> <p>53.Renforcement de la capacité de financement du FIDEN</p> <p>54.Création de 3 incubateurs d'entreprises (Abidjan, Bouaké, San-Pedro)</p>	<p>35.Réaliser une étude de Benchmarking sur 800 PME</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
9	COMMERCE	<p>52. Organes constitutifs de la Commission de la Concurrence renouvelés, le Président et le vice-président élu le 18 septembre 2013 et les autres membres nommé</p> <p>53. Loi relative à la concurrence adoptée par ordonnance le 20 septembre 2013</p> <p>54. Guichet des Affaires transformé en Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) créé le 06 mars 2013 et son implémentation démarrée le 1er juillet 2013</p> <p>55. CCIA réhabilité et concédé à la BAD pour le retour de la BAD à Abidjan, son Siège, statutaire</p>	<p>55. Renforcement de la protection des consommateurs (élaborer et adopter le code de la consommation)</p> <p>56. Réalisation des études pour la construction ou la réhabilitation des marchés de gros</p> <p>57. Création d'une bourse du vivrier et réalisation d'infrastructures de mise à marché des productions vivrières</p> <p>58. Evaluation des mécanismes de fixation des prix des produits vivriers</p> <p>59. Réalisation d'une étude d'impact des accords commerciaux internationaux sur l'économie ivoirienne</p> <p>60. Réalisation d'une étude de faisabilité et construction du Parc d'exposition d'Abidjan</p> <p>61. Mise en œuvre de la composante PACIR relative à l'appui institutionnel et opérationnel pour l'amélioration du cadre des affaires et le renforcement de la compétitivité à l'exportation</p> <p>62. Mise en œuvre de l'accord AGOA</p>	<p>36. Réhabiliter le marché de gros de Bouaké et construire les marchés de gros d'Abidjan, de Daloa et d'Abengourou</p> <p>37. Créer 20 hangars dans le Centre, le Nord et l'Ouest pour la Collecte des données relatives aux flux commerciaux des produits</p> <p>38. Réaliser une étude sur la promotion du commerce électronique</p>
10	TOURISME	<p>56. Etude pour la restructuration de Côte d'Ivoire Tourisme et schéma directeur du tourisme réalisés</p> <p>57. Comité National de Coordination (PPP) du Programme de développement touristique de l'espace UEMOA créé</p> <p>58. Des nouveaux produits de l'industrie touristique créés et valorisés à travers la participation aux foires de Paris, Madrid et Berlin</p> <p>59. Partenariats avec l'OMT, l'UEMOA et la CEDEAO réactivés</p> <p>60. De nouveaux partenariats en tourisme conclus avec la chine, le Japon, l'Inde, le Maroc et le Burkina</p> <p>61. 114 réceptifs hôteliers de moyens standing de 1 à 3</p>	<p>63. Actualisation du cadre institutionnel après l'adoption du code du tourisme par l'Assemblée Nationale</p> <p>64. Création de la brigade touristique avec l'institutionnalisation de la police touristique par le code du tourisme</p> <p>65. Création du compte satellite du tourisme</p> <p>66. Restructuration du Fonds de Développement Touristique en Fonds de Garantie</p> <p>67. Réhabilitation du patrimoine hôtelier de l'Etat et du site des cascades de Man</p> <p>68. Réhabilitation et rééquipement du centre d'application des métiers du tourisme et de l'hôtellerie de Daoukro</p>	<p>39. Elaborer et adopter le code des investissements touristiques</p> <p>40. Améliorer la compétitivité des établissements de tourisme</p> <p>41. Mettre en place un système d'information sur les établissements du tourisme</p> <p>42. Mettre en place le cadre et les mécanismes d'intervention des banques commerciales</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
		<p>étoiles pour une capacité de 14315 chambres construits pour environ 140 milliards de FCFA par le secteur privé 3.000 emplois directs et 9.000 indirects créés,</p> <p>62. 470.869 touristes internationaux enregistrés à fin 2014 de contre 269.000 en 2011 et 380.000 en 2013. Soit un taux de croissance moyen de 43% sur la période 2011 à 2014</p> <p>63.Part du tourisme dans le PIB national est passé de 0,6% en 2011, 2% en 2013 et 4,3 à fin 2014.</p>	<p>69.Création d'infrastructures dédiées à la formation et au perfectionnement aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>70.Classement ou reclassement des établissements de tourisme</p>	
11	ARTISANAT	<p>64.Cadre institutionnel, juridique et réglementaire du secteur de l'artisanat amélioré avec la promulgation du code national de l'artisanat le 5 juin 2014 et l'entrée en vigueur de celui de l'UEMOA en juillet 2014</p> <p>65.Plan stratégique sur la formation aux métiers de l'artisanat réalisé</p> <p>66.Capacité de 200 artisans, dont 100 de l'intérieur du pays, renforcée dans les domaines de la détermination du prix de revient des produits</p> <p>67.227 chauffeurs professionnels de taxis compteurs, gbaka et woroworo du District d'Abidjan recyclés</p>	<p>71.Elaboration et vulgarisation du projet de loi relatif à la protection sociale des artisans</p> <p>72.Création et opérationnalisation de l'Office National de l'Artisanat</p> <p>73.Elaboration du et adoption du plan stratégique de développement de l'artisanat</p> <p>74.Réhabilitation des 4 centres artisanaux et des Chambres Régionales des zones Ex-CNO</p> <p>75.Purge des droits coutumiers de 43 ha et construction de la casse moderne de N'dotré</p> <p>76.Construction du siège de la chambre artisanale des métiers</p> <p>77.Organisation des artisans par filière</p> <p>78.Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication média sur les produits de l'artisanat</p> <p>79.Promotion du regroupement associatif</p>	<p>43.Créer et aménager une zone destinée aux activités de lavandiers (Banco)</p> <p>44.Effectuer des études prospectives sur le secteur informel</p>
12	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	<p>68.la réhabilitation de centres de recherche</p> <p>69.les études de création de stations de recherche</p> <p>70.la Station Géophysique de LAMTO (laboratoire, bibliothèque, logements, forage, château d'eau, bassin d'eau, toilettes) et CRE réhabilité et équipé</p> <p>71.cinq stations de recherche (Korhogo, TAI, LAMTO, COMOE et Grand-Lahou) sont transformées en Observatoires de Recherche</p>	<p>80.Prise d'une loi d'orientation et de programmation de la recherche de développement technologique et des textes subséquents d'application</p> <p>81.réalisation d'une étude technique pour les extensions et les constructions; réalisation d'une étude pour la mise en place de moyens communautaires de recherche (le Centre</p>	<p>45.Renforcer les capacités d'encadrements des doctorants par les structures de recherche</p> <p>46.Faire une étude pour la mise en place d'une bibliothèque virtuelle pour les centres, instituts et laboratoires de recherche</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°2				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
		72.Les concours nationaux de détection des talents et les semaines de Promotion de la Recherche Ivoirienne (SEPRI) sont régulièrement organisés.	National de Calcul, le Centre National d'Analyse les Observatoires de Recherche); 82.une étude pour la création de 10 unités de recherche industrielle dans le cadre du partenariat entre les entreprises et l'INP-HB; 83.une étude pour la mise en place d'un bureau de valorisation des résultats de la recherche (Appel d'offre réalisé, cabinet d'étude sélectionné).	47.Etendre les infrastructures des centres de recherche (CRO, IPICI, CRE) 48.Réhabiliter/construire et équiper les stations de recherche du CNRA de Bouaké, Man et Ferké 49.Réhabiliter l'institut Pasteur de Côte d'Ivoire



Ta Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°3				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
1	SANTE	1.Renforcement de la gouvernance du secteur de la santé 2.La mère et l'enfant pris en charge avec la gratuité généralisée puis la gratuité ciblée des soins, de la césarienne et des médicaments. 3.Chaine de fourniture des médicaments aux établissements publics et privés améliorée avec la restructuration de la PSP 4.Population sensibilisée aux risques du VIH/Sida et Personnes Vivants avec le VIH prises en charge 5. Sensibilisation et distribution 613432 MILDA en campagnes et 620255 MILDA en routine	1.Accroissement de l'offre des services de santé avec la réhabilitation, la construction et la mise aux normes des plateaux techniques des structures sanitaires (4 hôpitaux et 52 ESPC construits, 46 hôpitaux et 150 centres de santé réhabilités, etc.) 2.Amélioration du financement et de la gestion financière du secteur 3.Amélioration de la qualité des prestations des services de santé et la sécurité des patients 4.Amélioration de l'état nutritionnelle des personnes vulnérables (mère, enfant, PIAVIH, milieu scolaire....)	1.Elaborer une loi d'orientation en matière de santé publique 2.Prendre une loi portant code de santé publique
2	POPULATION	6.Office National de la Population (ONP) créé par décret n° 2012-161 du 09 février 2012 et opérationnel 7.Partenaires de mise en œuvre de la Politique Nationale de Population sensibilisés et formés aux principes de la planification sensible aux questions de population. 8.Rapport sur l'état et le devenir de la population de Côte d'Ivoire (REPCI 2011-2012) produit	5.Elaborer un plan stratégique de mise en œuvre de la politique Nationale de Population	3.Créer l'Office National des Migrations
3	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	9.ETFP promu auprès du public cible à travers le Salon Ivoirien des Métiers d'Abidjan réalisé en mai 2014 et l'ouverture d'un site internet 10.Carte des formations professionnelles sur la base des potentialités des différentes régions disponible 11.970 jeunes mis en apprentissage pour une formation professionnelle de courte durée dans le cadre du PEJEDEC	6.Accroissement des capacités d'accueil de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 7.Opérationnalisation des branches professionnelles 8.Mise en place des incubateurs d'entreprises dans les établissements et faire de la sous-traitance auprès des entreprises.	4.Renforcer l'encadrement dans les établissements d'ETFP privés 5.Préparer le projet de loi d'orientation
4	EDUCATION	12.Disponibilité des données statistiques actualisée 13.Codification des postes de travail 14.Encadrement des élèves amélioré avec le recrutement de 24 422 instituteurs et 7966 professeurs de lycées et collèges	9.Révision de la loi d'orientation 10.la géo localisation des infrastructures scolaires et la production de la carte scolaire prospective pour une meilleure planification de l'offre et de la demande éducative	

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°3				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
		<p>15. Mesures pour l'amélioration de l'accès et du maintien des élèves à l'école mises en œuvres (5106378 manuels et kits scolaires distribués, 325 cantines scolaires construites, octroie de bourse alimentaire aux filles, etc.)</p> <p>16. Plan d'accélération de l'éducation de la jeune fille 2013-2015 élaboré et campagne de sensibilisation sur la scolarisation des filles réalisée dans 14 localités du nord du pays</p> <p>17. Stratégie de mise en conformité des écoles de l'éducation non formelle au système classique</p>	<p>11. Accroissement des capacités d'accueil dans le préscolaire, le primaire et le secondaire (6885 classes du primaire construites sur 25000 et 3943 classes réhabilitées sur 30000)</p> <p>12. Révision et expérimentation des programmes</p> <p>13. Renforcement des structures d'encadrements (3 CAFOP réhabilités et équipés, 02 CAFOP en construction, 2 IEP réhabilités, DREN équipés, etc.)</p>	
5	<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>	<p>18. Carte universitaire et annuaires statistiques de l'enseignement supérieur produits</p> <p>19. Universités et grandes écoles publiques réhabilitées et fonctionnelles</p> <p>20. URES de Daloa et Korhogo transformées en universités autonomes</p> <p>21. 194 établissements privés évalués, 57 fermés et 13 mis en demeure</p>	<p>14. Equipement des universités et grandes écoles publiques</p> <p>15. Recrutement d'enseignants et de personnels administratifs (329 enseignants chercheurs recrutés sur 2036 et 99 agents administratifs recrutés)</p> <p>16. Equipement et extension des universités et grandes écoles publiques (Cocody, Abobo-Adjamé, INPHB, ENS, ENSEA, etc)</p> <p>17. Construction de nouvelles universités (Bondoukou, Man et San Pedro)</p> <p>18. Généralisation du système LMD.</p>	
6	<b>JEUNESSE SPORTS LOISIRS</b>	<p>22. Loi portant sur les activités sportives et sportives adopté par l'assemblée nationale</p> <p>23. CNJCI et FNJ (décret N° 2012-964 du 2 octobre 2012) créés</p> <p>24. Rencontres sportives d'envergure régionale et mondiales organisées (CHAN, Afro basket, coupe du monde de Taekwondo, etc.) avec la réhabilitation des infrastructures sportives (palais des sports, stade Houphouët Boigny, etc.)</p> <p>25. Participation aux rencontres sportives sous régionales et mondiales réalisées dans divers disciplines (football, handball, basketball,</p>	<p>19. Sensibilisation et formation des populations à la pratique du volontariat</p> <p>20. 61 projets financés pour l'insertion des jeunes (2071 emplois directs créés et 5410 emplois induits)</p> <p>21. Réhabilitation de l'INJS et des infrastructures sportives (infrastructures scolaires et stades)</p> <p>22. Etudes pour la construction de complexes sportifs départementaux, régionaux et de proximité du District d'Abidjan</p>	<p>6. Faire une étude sur les bassins d'emplois du secteur des sports et loisirs</p> <p>7. Elaborer des outils de gestion et de suivi-évaluation des politiques nationales de la jeunesse et de Service Civique</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite)

RESULTAT STRATEGIQUE N°3				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
		athlétisme, etc.)		
7	EMPLOI	<p>26. Politique Nationale de l'emploi adoptée le 07 juin 2012 assorti d'une stratégie de relance de l'emploi</p> <p>27. Adoption d'un décret portant restructuration de l'AGEPE</p> <p>28. revalorisation du SMIG et du SMAG (20 novembre 2013) suite à l'adaptation du code du travail ivoirien au code du travail de l'OHADA</p> <p>29. instauration du Service Civique d'Action pour l'Emploi et le Développement (SCAED)</p>	<p>23. Les jeunes ont accès aux informations sur les opportunités d'emploi avec le redéploiement de l'AGEPE et l'organisation des journées d'information</p> <p>24. Améliorer des opportunités d'insertion des jeunes à travers différents programme le PEJEDEC, PAE, PRISE et le FSE-THIMO. (Encadrement des jeunes)</p> <p>25. La lutter contre le travail et la traite des enfants</p>	8. Etablir des comptes satellites de l'emploi
8	PROTECTION SOCIALE	30. CMU instituée par la loi n°2014-131 et organes de gestion mis en place	<p>26. Mettre en œuvre de la CMU (enrôlement et prestation)</p> <p>27. Elaborer la stratégie nationale de protection des personnes âgées</p> <p>28. Construire et équiper 87 structures d'éducation et d'action sociale</p>	9. Assurer les prestations de la CMU
9	FAMILLE FEMME ENFANT	<p>31. L'adoption par le Gouvernement, de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG)</p> <p>32. 61.000 femmes financées par le Fonds Nationale « Femmes et Développement » et la FAF-CI pour la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR)</p> <p>33. Renforcement de capacité de 2.472 leaders et relais communautaires et 551 professionnels en matière de détection, signalement, référence et prise en charge des enfants victimes</p>	<p>29. Amélioration de l'accès à l'éducation de la femme rural et la jeune fille (700 commerçantes et 6000 femmes et jeunes filles encadré en alphabétisation fonctionnelle et comptabilité)</p> <p>30. Renforcement des capacités des auditrices des IFEF (14476 auditrices ont été formées sur la période 2012-2014)</p> <p>31. Renforcement la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants</p>	

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite et fin)

RESULTAT STRATEGIQUE N°4				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
1	EAU POTABLE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le mécanisme de paiement régulier des factures de consommation d'eau de l'Etat a été mis en œuvre</li> <li>2. Les réhabilitations des installations de production d'eau potable de 6500 pompes villageoises de Logoualé et Tengrela et du parc hydraulique national sont achevées</li> <li>3. Les travaux de renforcement des capacités de la production d'eau potable de Vavoua et de stockage d'eau d'Abéanou et de Kregbé sont achevés</li> <li>4. 36 systèmes AEP sont réalisés dans le cadre du Programme Alimentation eau potable KFW VI</li> <li>5. Le Projet de mise en œuvre du Programme Hydraulique villageoise BID 1 achevé et clôturé avec 471 points d'eau réalisés sur 500 prévus</li> <li>6. L'Hydraulique Villageoise Améliorée d'ALLONGO est construite</li> <li>7. L'Alimentation en Eau Potable de la ville de GBELEBAN est réalisée</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prise de décrets d'application de la loi portant Code de l'Eau et de la loi portant Code de l'environnement</li> <li>2. Elaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et au partage des rôles des acteurs étatiques du secteur de l'eau potable</li> <li>3. Renforcement des capacités humaines, techniques et financières des acteurs du secteur de l'eau potable</li> <li>4. Sécurisation physique et foncière des infrastructures de production d'eau potable</li> <li>5. Subvention de 30 000 branchements par an pour les ménages à faibles revenus</li> <li>6. Alimentation en eau potable dans 20 quartiers défavorisés, dans les quartiers périurbains d'Abidjan et dans 15 villes de l'intérieur par an</li> <li>7. Réalisation et équipement de forages dans les centres des Directions Régionales d'Abidjan, Abengourou, Basse Côte, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man et Yamoussoukro et à Boniérédougou</li> <li>8. Construction de 40 systèmes HVA</li> <li>9. Renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes d'Abidjan, de Divo, de Bongouanou</li> <li>10. Réhabilitation des installations de production d'eau potable de 25 villes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer et adopter des textes répressifs contre la fraude sur l'eau</li> <li>2. Réhabiliter les installations de production d'eau potable de Ferkessédougou, Dimbokro, Akoupé – Bacon</li> <li>3. Renforcer la production et la capacité de stockage à Aniassué</li> <li>4. Renforcer la production en eau de la ville de Gagnoa et réaliser le raccordement de la ville de Ouragahio</li> <li>5. Alimenter en eau potable la ville de Sikensi à partir de Tiassalé</li> <li>6. Réaliser une HVA dans le village de GBADI EST</li> <li>7. Raccorder 100 centres de santé et 100 établissements scolaires au réseau de distribution d'eau potable par an</li> <li>8. Construire des points d'eau dans 100 centres de santé par an et une station de traitement à Dabou et à Jacquerville</li> <li>9. Changer les ressources en eau de la ville de Buyo</li> </ol>
2	ASSAINISSEMENT	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Les acteurs sur les impacts de l'assainissement sur le cadre de vie et la santé publique sont sensibilisés</li> <li>9. Une étude institutionnelle et politique du secteur de l'assainissement en C.I est réalisée</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Actualisation du plan directeur d'assainissement du District d'Abidjan et de Yamoussoukro</li> <li>12. Opérationnalisation de tous les ouvrages et équipements défectueux du district d'Abidjan</li> <li>13. Réhabilitation des canaux de drainage et des</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Etendre les réseaux d'assainissement collectif dans le District d'Abidjan</li> <li>11. Etudier et Réaliser un programme de latrines en milieu scolaire, rural et dans</li> </ol>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite et fin)

RESULTAT STRATEGIQUE N°4				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
			<p>barrages écrêteurs de crues dans le bassin versant du Gourou</p> <p>14. Aménagement et protection des zones de servitudes des réseaux et des ouvrages d'assainissement et de drainage</p> <p>15. Aménagement des bassins versants y compris les cuvettes en bassins d'orage à Abobo, Yopougon et Cocody</p>	les centres de santé
3	HABITAT ET CADRE DE VIE	<p>10. Les plans d'urbanisme de détails de la ville d'Abidjan élaborés</p> <p>11. Les politiques de la législation et la réglementation en matière de construction élaborées et mises en œuvre</p> <p>12. De nouveaux outils de financement et de gestion du logement mis en place</p> <p>13. Les réserves foncières pour la réalisation de logements constituées et les terrains viabilisés</p>	<p>16. Actualisation du schéma directeur d'urbanisme des villes d'Abidjan et Yamoussoukro</p> <p>17. Mobilisation et viabilisation des réserves foncières</p> <p>18. Elaboration du cadre réglementaire et financier du marché du logement</p> <p>19. Appui technique au relogement des populations déguerpies et à la réinstallation des populations déplacées</p> <p>20. Construction des logements sociaux</p> <p>21. Encadrement des professions intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'architecture ;</p> <p>22. Contrôle rigoureux sur la mise en œuvre du permis de construire</p> <p>23. Réhabilitation/reconstruction des bâtiments publics à Abidjan et Yamoussoukro.</p>	<p>12. Contrôler la qualité architecturale dans la conception des logements</p> <p>13. Mise en place d'une procédure de contrôle des matériaux de construction</p> <p>14. Mise en place d'un code d'investissement immobilier pour développer les programmes de logements en faveur des moins favorisés</p>
4	SALUBRITE URBAINE	<p>14. La réglementation sur la propreté urbaine élaborée</p> <p>15. Un guide de gestion des déchets dans les petites collectivités de moins de 50.000 habitant adopté</p> <p>16. Le FFPSU pour l'appui et le soutien des PME de pré collecte de salubrité urbaine approvisionné</p>	<p>24. Elaboration du code de la salubrité</p> <p>25. Edition du Plan National de Salubrité Urbaine (PNSU)</p> <p>26. Opérationnalisation du Protocole d'Accord d'Akouédo dans le cadre de la réhabilitation de la décharge publique</p> <p>27. Organisation de la collecte, du transport, de la valorisation et du traitement des ordures ménagères et déchets industriels sur toute l'étendue du territoire national</p>	<p>15. Elaborer la réglementation sur la gestion des déchets solides</p> <p>16. Mettre en place un cadre formel de coordination avec les Ministères impliqués dans la gestion de la propreté ainsi que les Collectivités décentralisées</p> <p>17. Instituer le Certificat de salubrité</p> <p>18. Elaborer le schéma directeur national de la gestion des</p>

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite et fin)

RESULTAT STRATEGIQUE N°4				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
				déchets solides urbains 19.Réaliser la caractérisation et la valorisation des déchets solides dans les villes d'Abidjan, San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Man, Odienné, Abengourou, Bondoukou ;
5	<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	17.les textes modifiant et complétant la loi portant création, gestion et financement des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles sont pris 18.Un texte de création de la plate-forme de réduction des risques de catastrophes et de la REDD+ sont pris. 19.l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) rééquipé 20.la dépollution complémentaire des sites de déversement des déchets toxiques de "Probo Koala" assuré 21.La coopération par la promotion de l'Environnement et du Développement Durable est renforcée	28.Renforcement de la législation sur la sauvegarde de l'environnement et la promotion du développement durable 29.Renforcement de la protection des Parcs Nationaux et Réserves 30.Restauration de la qualité de la baie de Cocody (lagune Ebrié) et réaménagement de l'espace du littoral	20.Réinstallation du CIAPOL 21.Construction et équipement de 6 bâtiments à usage de bureau pour l'ANDE 22.Création de 8 400 ha forêt en Réserves Naturelles Volontaires (RNV)
6	<b>EAUX ET FORETS</b>	22.L'exécution du projet "Développement du clonage du Samba, de l'Acajou et du bouturage du Tiokoué" à Oumé est poursuivi 23.L'exécution du projet "Gestion et conservation des semences forestières" à Adzopé est poursuivi 24.Le jardin botanique de Bingerville aménagé	31.Renforcement et opérationnalisation du cadre institutionnel du secteur (eau, faune, flore) de la gestion durable et de la GIRE 32.Transfert du ZOO d'Abidjan à Bingerville 33.Renforcement des capacités du personnel technique en charge des ressources forestières 34.Renforcement des capacités du personnel du Ministère en gestion de projets 35.Aménagement du jardin botanique de Bingerville	23.Equipement des structures du Ministère des Eaux et Forêts 24.Renforcement des capacités du personnel technique en charge des ressources en eau et de la faune 25.Adoption du Plan National d'Actions de Reboisement 26.Réalisation des actions de restauration des forêts sur le Territoire National 27.Poursuite de l'exécution de l'avant-projet "Stratégie de

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (suite et fin)

RESULTAT STRATEGIQUE N°4				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
				gestion durable des éléphants en Côte d'Ivoire" 28. Inventaire deséléphants en zones forestières sur le territoire national

Tableau10 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MAJEURES PAR RESULTAT STRATEGIQUE (fin)

RESULTAT STRATEGIQUE N°5				
N°	SECTEURS	ACTIONS REALISEES	ACTIONS EN COURS	ACTIONS NON REALISEES
1	<b>AFFAIRES ETRANGERES</b>	1. la valise diplomatique est réactivée et dynamisée 2. l'aide publique au développement et l'aide humanitaire de la Côte d'Ivoire sont officiellement instaurées 3. la procédure de ratification est renforcée et le système de suivi des protocoles, traités et décisions communautaires sont mis en place 4. les commissions mixtes sont réactivées 5. un forum régional sur les investissements en CI est organisé 6. les missions de prospection économiques et commerciales sont organisées	1. Création et animation d'une cellule d'Intelligence économique 2. Extension de la carte diplomatique (ouvrir de nouvelles Ambassades et Consulat) 3. Augmentation du budget de fonctionnement des missions diplomatiques relatif au lobbying, aux missions de prospection et à l'appui à l'action gouvernementale 4. Apurement des arriérés de cotisation auprès des Organisations Internationales y compris l'OMC 5. Interconnexion du Département Central avec les Ambassades et Missions Diplomatiques 6. Acquisition des chancelleries et résidences d'Ambassadeurs	1. Equiper les services économiques et commerciaux des 47 représentations diplomatiques en matériels informatiques et roulants 2. Elaborer et mettre en œuvre une politique de communication soutenue pour le rayonnement de la Côte d'Ivoire 3. Elaborer un document de stratégie en matière de coopération internationale après études 4. Créer des nouvelles commissions mixtes
2	<b>INTEGRATION AFRICAINE</b>	7. L'adhésion et la participation aux activités du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest sont effectives 8. Les études sur les barrières tarifaires et non tarifaires dans l'espace CEDEAO sont réalisées 9. La coopération Chine-CEDEAO (Forum Chine-CEDEAO) est suivie 10. Les populations africaines sont écoutées et impliquées dans le processus de réconciliation et de reconstruction nationale	7. Réalisation d'une étude pour la réalisation d'un port sec dans le département de Ferkessedougou 8. Promotion de l'établissement des ivoiriens dans les pays africains 9. Organisation des missions de prospection économiques et commerciales dans les pays de la CEDEAO 10. Réalisation des missions et organisation d'ateliers pour élaborer le programme de développement du marché commun de la culture	5. Organiser la foire CEDEAO 6. Elaborer la politique nationale de l'intégration 7. Créer et équiper l'Agence ivoirienne de coopération régionale